



PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

# RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT EN SEINE-ET-MARNE

2009



# Sommaire

<b>A - La préparation de la nouvelle organisation des services de l'Etat en Seine-et-Marne.....</b>	<b>1</b>
---	----------

<b>B- Les grandes missions remplies par les services de l'Etat en Seine-et-Marne.....</b>	<b>3</b>
---	----------

## ***I - Pôle Sécurité - protection des populations***

1. La sécurité civile.....	3
2. La lutte contre la délinquance.....	8
3. La sécurité routière.....	13
4. La sécurité alimentaire et industrielle.....	16

## ***II - Pôle Territoires***

1. Aménagement.....	20
2. Urbanisme.....	26
3. L'eau : enjeu central de la politique environnementale de l'Etat dans le département.....	27
4. L'économie agricole.....	30
5. Les aires d'accueil pour les gens du voyage.....	30

## ***III - Pôle Cohésion sociale***

1. Les politiques d'emploi et d'insertion professionnelle.....	31
2. Le logement.....	33
3. La politique de la ville (projet de rénovation urbaine, ANRU).....	37
4. La santé publique.....	39

## ***IV - Pôle Finances publiques***

1. Soutenir les initiatives de création, d'implantation et de développement d'entreprises dans le département.....	41
2. Gérer la crise financière et économique.....	41
3. La mise en place d'un interlocuteur unique pour les particuliers.....	42

## ***V - Pôle Education***

1. L'évolution du réseau scolaire : effectifs et moyens.....	43
2. L'évolution du dispositif éducatif.....	43

## ***VI - Les autres missions de l'Etat***

1. La culture (DRAC, SDAP).....	45
2. La protection judiciaire de la jeunesse.....	49

<b>C - L'impact économique de l'Etat dans le département</b> .....	55
1. Les recettes de l'Etat en Seine-et-Marne pour 2009.....	55
2. Les dépenses de personnels en 2009.....	56
3. Les dépenses d'intervention, dotations, subventions, aides versées par l'Etat en 2009.....	57
<b>D - Les chiffres clés de la Seine-et-Marne</b> .....	58
<b>E - Les principaux évènements de 2009</b> .....	67
<b>Annexes</b> .....	70

## A – La préparation de la nouvelle organisation des services de l'Etat en Seine-et-Marne

Voulue par le président de la République et lancée il y aura maintenant bientôt 2 ans, la « *révision générale des politiques publiques* » (RGPP) va entrer en phase opérationnelle en Ile-de-France avec la réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat mise en place au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

L'Etat départemental s'est restructuré avec pour lignes conductrices :

- le regroupement de services exerçant des missions connexes ;
- l'adaptation des administrations aux exigences sociétales d'aujourd'hui ;
- une meilleure lisibilité pour ses partenaires et les usagers de l'administration ;
- la préservation de la qualité du service rendu ;
- le regroupement physique des services éparpillés sur différents sites (3 sites principaux retenus en Seine-et-Marne) ;
- et, au final, une gestion efficiente et responsable, économe des deniers publics.

Le résultat de cette démarche aboutit à une **organisation départementale structurée en 5 pôles** répondant aux grandes missions de l'Etat : *la sécurité et la protection des populations, l'aménagement durable du territoire, la cohésion sociale, les finances publiques, l'éducation*, en lien étroit avec le préfet et les sous-préfets d'arrondissement qui assurent la coordination et la représentation de l'Etat à l'échelon local. L'action de l'Etat doit y gagner grandement en cohérence et en lisibilité.

Le « **pôle sécurité – protection des populations** » animé par le sous-préfet directeur de cabinet, prend en charge l'ensemble des missions liées à la sécurité et à la protection des populations : sécurité et ordre public, sécurité civile et risques industriels, sécurité routière, sécurité alimentaire et protection des consommateurs.

A l'intérieur de ce pôle, la nouvelle **direction départementale interministérielle de la protection des populations (DDIPP)**, née de la réunion de la direction départementale des services vétérinaires et de la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, conformément à la décision nationale prise dans le cadre de la RGPP, devrait permettre d'optimiser l'organisation initiée naguère par la mission inter services de sécurité sanitaire des aliments (MISSA) départementale.

Le « **pôle territoires** » se structure autour de la nouvelle **direction départementale interministérielle des territoires (DDIT)**, constituée essentiellement de la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA), elle-même née de la fusion, début 2009, de la direction départementale de l'équipement et de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt. Toutes les compétences touchant à l'environnement et à l'aménagement du territoire, autrefois exercées pour partie en préfecture, y ont été regroupées (hormis les enquêtes publiques) par souci de cohérence.

Le groupe de subdivisions de Seine-et-Marne de la direction régionale de l'industrie et de la recherche (DRIRE) s'est préparé, sur la base d'un engagement de service, à la mise en place d'une unité territoriale de la future **Direction Régionale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile de France (DRIEE)**. La DRIEE est organisée suivant un double principe de « *front office* » (délégué territorial) à proximité du préfet de département, et d'un « *back office* » mutualisé, non nécessairement situé dans le département, permettant d'assurer le meilleur compromis entre maintien des compétences rares et proximité d'action. De manière à faciliter les relations et le travail en réseau, le délégué territorial départemental représente la DRIEE sur l'ensemble des missions qui sont mises en œuvre avec les moyens propres de la direction pour le compte du préfet de département.

Les unités en charge actuellement au sein de la DRIRE du développement industriel et de la métrologie ont, quant à elles, vocation à intégrer la prochaine Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

Le « **pôle cohésion sociale** » est piloté par le sous-préfet chargé de la politique de la ville et de la cohésion sociale, en charge d'une fonction d'animation et de coordination (avec autour de lui, les chargés de missions et les délégués du préfet dans les quartiers), qui dispose de la nouvelle **direction départementale interministérielle de la cohésion sociale (DDICS)** regroupant des compétences étendues en matière de fonction sociale du logement, de politique de la ville, de politiques sociales et de promotion du sport et des disciplines sportives, sans oublier la délégation aux droits des femmes et à l'égalité qui lui est rattachée.

En matière de santé publique la compétence est depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010 dévolue à l'agence régionale de santé (ARS) qui dispose localement d'une délégation territoriale, véritable point d'entrée pour tout ce qui touche les problématiques liées à la santé. Un protocole entre le préfet et le directeur général de l'ARS, définit les modalités de mise en œuvre des moyens de l'agence au plan local.

On n'oubliera pas d'évoquer les services de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle qui demeurent sous l'entité d'une unité territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

Pour le « **pôle finances publiques** », la direction générale des finances publiques (DGFIP), fusionnant la direction générale des impôts et la direction générale de la comptabilité publique, a vu le jour en avril 2008. Première étape d'une dynamique s'inscrivant dans le contexte plus large de la RGPP, la DGFIP poursuit sa fusion en mettant en place au cours de la période 2009-2011 les structures locales qui permettront de répondre aux attentes des usagers, le guichet fiscal unifié des particuliers et la nouvelle offre de service aux collectivités territoriales.

Ces réformes de structure réunissant au plan départemental la trésorerie générale et la direction des services fiscaux, sont mises en œuvre tout en maintenant une démarche de performance et d'ouverture sur l'extérieur.

Enfin, le « **pôle éducation** » est représenté par les services de l'Inspection académique.

Cette organisation n'a de sens qu'articulée dans un véritable réseau qui tisse des liens entre tous les services de l'Etat, répondant à la vocation interministérielle des nouvelles directions départementales et des unités territoriales des directions régionales. Plus encore, ce réseau départemental doit être en connexion permanente avec le niveau régional chargé de la définition des politiques publiques, le niveau local étant celui de la mise en œuvre.

Ce nouveau visage de l'Etat territorial entre en application le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Il faudra s'habituer à cette représentation qui, de manière anticipée, sert de fil conducteur au rapport annuel d'activités des services de l'Etat pour l'année 2009. Les services qui ont participé à sa conception ont, tout au long des 18 derniers mois, travaillé dans cet esprit et pour l'atteinte de cet objectif.

# B – Les grandes missions remplies par les services de l'Etat en Seine-et-Marne

## I – Pôle Sécurité – protection des populations

### 1. La sécurité civile

Le département de Seine-et-Marne représente près de 50 % du territoire géographique de l'Ile-de-France. Il est traversé par de grands axes autoroutiers (A4, A5, A6) et par des routes nationales (N 104, N3) à très forte densité de trafic.

Le département comprend également :

- 4 lignes RER transportant 170 000 personnes / jours,
- 290 km de voies navigables,
- 135 000 hectares de forêt,
- 5 bassins de crues concernant 260 communes dont 208 dans lesquelles un enjeu humain est présent,
- 13 sites industriels classés SEVESO seuil haut,
- 1 site touristique majeur avec Disney land Resort Paris.

#### 1.1 – Prévention des risques

##### Information préventive des populations sur les risques et sur les conduites à tenir

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs approuvé en 2007, diffusé auprès des maires des communes du département et des services et établissements scolaires en 2008, est désormais à la disposition du public sur le site internet de la préfecture [www.seine-et-marne.pref.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.pref.gouv.fr)

Le département de Seine-et-Marne est concerné par le plan Seine 2007-2013, dont l'objectif est de prévenir et réduire les effets produits par une crue majeure sur le bassin de la Seine. Il est par ailleurs directement concerné par le tronçon de vigilance « Seine moyenne », « Marne aval » et « Loing-Ouanne » couvrant respectivement la Seine, la Marne et le Loing. Dans ce cadre, les informations produites par le service de prévision des crues de la Direction régionale de l'Environnement d'Ile-de-France (DIREN), sont actualisées deux fois par jour sur le site internet Vigicrues (<http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>).

De plus, elles sont désormais intégrées aux productions de météo-france dans le cadre de la vigilance pluie-inondation.

En outre, l'élaboration des plans de prévention des risques naturels d'inondation (PPRI) de la vallée du Grand Morin, de la Marne, de l'Essonne, de l'Yerres, et du Petit Morin, s'est poursuivie. Pour la Marne, le PPRI Inondation d'Isles-les-Villenoy à St Thibault-des-Vignes a été approuvé en novembre 2009. Celui du Grand Morin amont, sera approuvé en 2010.

Concernant le Petit Morin, les études sur la cartographie des aléas, préalables à la prescription d'un plan de prévention des risques d'inondation, sont en cours de finalisation, et ce PPRI sera prescrit en 2010. Le PPRI de l'Essonne a été prescrit le 10 Avril 2009. L'élaboration du PPRI de l'Yerres, prescrit en 2008, se poursuit, avec la réalisation des études d'enjeux et le zonage : l'enquête publique devrait être engagée en 2010, pour une approbation probable avant la fin 2010.

Le plan de prévention des risques de mouvements de terrain liés à la présence de cavités souterraines de Crégy les Meaux a été approuvé le 24 décembre 2009. L'élaboration des plans de prévention des risques mouvements de terrains sur Chelles et Thorigny-sur-Marne se poursuivront en 2010.

Par ailleurs, les arrêtés préfectoraux utiles aux propriétaires de biens immobiliers qui vendent ou louent leurs biens, ont été mis à jour début 2010. Rappelons que dans les communes identifiées par un arrêté général et régulièrement mis à jour, ces propriétaires doivent informer l'acquéreur ou le locataire des risques naturels et technologiques auxquels le bien en question est exposé.

Cette information est assurée par un imprimé intitulé "Etat des risques naturels et technologiques", rempli par le propriétaire, qui doit être joint aux promesses et actes de ventes, ainsi qu'aux contrats de location.

Toutes ces informations sont en ligne sur le site internet de la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture ([www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr)) à la rubrique Risques/Information des acquéreurs et des locataires.

## **Le niveau de réalisation des plans de secours**

Dans le cadre de la réforme de la doctrine de planification des secours issue de la loi de modernisation de la sécurité civile, l'ensemble de la planification est refondue au sein :

- des dispositions générales ORSEC réalisées en juin 2009, définissant l'organisation générale départementale et intégrant les plans Neige et Verglas, Rouge, Hébergement, Crue, Météo et décès massifs...

- des dispositions spécifiques ORSEC qui intègrent les PSS et PPI. L'année 2010 est marquée par la réalisation en concertation avec les différents services concernés d'un document type prenant en compte les nouvelles directives de la DSC en terme de planification qui servira de base à l'intégration des PPI en tant que disposition Orsec.

Les 14 établissements Seveso seuil haut disposent d'un PPI, dont 8 à jour, 3 en cours de révision et 3 à réviser.

La disposition spécifique ORSEC Sater (ex PSS Sater) est finalisée.

## **Le suivi des établissements recevant du public (ERP)**

En Seine-et-Marne, une sous-commission départementale est chargée d'instruire les dossiers des ERP de 1<sup>ère</sup> catégorie (165), les autres établissements (plus de 11 000 dont 4 296 soumis à contrôle) sont traités par cinq commissions d'arrondissement sous la présidence des sous-préfets.

S'agissant du suivi des avis défavorables, en 2009, 246 avis défavorables ont été levés sur l'année. Il restait, au 31 décembre 2009, 672 avis défavorables.

Deux démarches distinctes mais complémentaires se poursuivent dans ce domaine :

- D'une part, lutter contre les avis défavorables fondés sur les seules insuffisances formelles des dossiers par l'envoi à chaque exploitant, 4 à 6 mois avant la prochaine visite programmée dans son établissement, d'un courrier comportant une liste des documents à

fournir le jour de la visite et précisant l'organisme devant fournir les différents rapports de vérification.

- Et d'autre part, assurer le suivi des établissements sous avis défavorables au travers d'un tableau définissant des niveaux de priorité selon la vulnérabilité du public accueilli. Ainsi les locaux à sommeil et les établissements hospitaliers et sanitaires font l'objet d'une attention particulière, avec des relances systématiques des maires à l'occasion de visites de sécurité et régulièrement pour les dossiers dont la situation n'évolue pas. Ce dispositif concerne également les commissions de sécurité des arrondissements. Bien évidemment, la mise en œuvre de cette procédure planifiée n'exclut en aucun cas que des décisions puissent être prises en cas d'urgence justifiée.

Il faut également noter que les arrondissements de Provins, Melun et surtout Fontainebleau ont un fort taux d'avis défavorables sur les ERP, en raison de la vétusté du patrimoine architectural et pour certains établissements (hôpitaux, châteaux, églises,...), une mise aux normes longue et difficile.

En 2009, les maires ont été sollicités dans le cadre de la démarche de remise à jour de la base de données des ERP. Les résultats ont été exploités et une nouvelle relance est en cours début 2010 pour compléter et corriger le fichier.

## **Les exercices de sécurité civile**

Depuis trois ans, le nombre des exercices de sécurité civile a été augmenté significativement, avec un renforcement de leur réalisme.

En 2008 : le SIDPC a organisé avec ses partenaires habituels SDIS, SAMU, DRIRE, DDSP et Gendarmerie, 3 exercices sur des sites à haut risques technologiques dotés d'un PPI et participé à l'exercice zonal métro 08 sur une thématique d'attentats dans les transports ferroviaires d'Île-de-France.

## **La gestion de crise**

En matière de gestion de crise, le Centre Opérationnel Départemental a été activé en 2009 pendant la période de gestion de la vaccination contre la grippe A H1N1 soit de novembre à fin janvier 2010.

## **1.2 – La maîtrise des risques technologiques**

Un certain nombre d'établissements à risques tels que les 13 établissements Seveso seuil haut ou seuil -bas (28 actuellement dans le 77 et 2 autres en cours d'instruction), les silos (31), les dépôts d'engrais (1 usine et 10 dépôts) ou les entrepôts utilisant l'ammoniac comme fluide frigorigène (3 entrepôts), dont les risques sont bien connus au regard notamment de l'accidentologie, sont l'objet d'un suivi particulier.

### **La prescription des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)**

L'objectif premier des services de la DRIRE est la réduction du risque à la source. Quand elle n'est pas techniquement ou économiquement possible, la protection des populations est assurée par la maîtrise de l'urbanisation. Pour les établissements SEVESO Seuil Haut, cette démarche est formalisée par les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), qui sont une priorité nationale. En 2009, le travail des services de la DRIRE, en association avec la DDEA, a permis de prescrire 9 PPRT (celui du stockage de gaz naturel de Germigny sous Coulombs le sera en 2010) pour les 13 établissements que compte aujourd'hui le département (Le dépôt pétrolier situé à la Rochette a été déclassé en 2009). Cette première phase d'analyse achevée, les différentes parties prenantes (élus, riverains, services de l'Etat, exploitants) disposent alors de 18 mois pour s'accorder sur un plan d'action qui permettra de gérer au mieux les risques résiduels.

### **La sécurité et la prévention des risques dans les silos**

La Seine-et-Marne compte 31 silos soumis à autorisation dont 27 silos de céréales et parmi ces derniers : 23 silos à enjeux très importants (SETI) compte tenu de leur environnement (proximité par rapport à des tiers ou à des voies de circulation). Or, il existe un risque d'accident majeur lié aux silos (incendie ou explosion), qui est très souvent sous-estimé. En effet, la raison principale est

que la nature du produit stocké (céréales notamment) semble moins dangereuse aux riverains et même à certains exploitants que les substances chimiques utilisées dans d'autres secteurs industriels. A l'été 2007, il y a eu deux incendies de silos qui ont nécessité l'intervention des services de secours et d'incendie dans des conditions difficiles. C'est pourquoi, après une première série de prescriptions complémentaires imposées aux exploitants de ces silos, l'inspection a tiré les enseignements de toutes les études des dangers de ces silos en proposant de renforcer notablement leur sécurité pour limiter les périmètres d'exposition aux risques avec les porter à connaissance des aléas correspondants.

## **1.3 - Les risques sanitaires dans les établissements industriels**

Les actions menées par l'inspection permettent de renforcer la maîtrise du risque de légionellose par les exploitants de tours aéroréfrigérantes (TAR). En Seine-et-Marne on comptabilise 233 TAR correspondant à 132 circuits d'eau dans 66 établissements (7 établissements ont décidé d'arrêter définitivement d'utiliser des TAR). Les résultats des analyses en légionelles de ces installations, y compris lors des contrôles inopinés, montrent une baisse du nombre de dépassement du seuil de 100 000 UFC/l (seuil d'arrêt immédiat des installations) : 5 en 2009 et 4 en 2008 contre 20 en 2005 et 16 en 2006. Sur 59 contrôles inopinés supervisés par la DRIRE, aucun dépassement de ce seuil n'a été constaté.

## 1.4 – Les contrôles techniques de sécurité

### Des études de sécurité pour les canalisations de transport

La Seine-et-Marne est parcourue par 1 191 kilomètres (7 600 en Ile-de-France) de canalisations de transport de matières dangereuses (gaz, hydrocarbures...). Plus d'un million de Franciliens habitent à moins de 100 mètres de pareils ouvrages dont 64 000 en Seine-et-Marne.

Bien que les canalisations constituent un mode de transport globalement sûr et écologique, elles présentent cependant un certain nombre de risques, dont il faut tenir compte. La DRIRE a accompagné en 2009 les exploitants dans l'élaboration d'études de sécurité pour leurs ouvrages. Ces études, remises en septembre 2009, font l'objet d'une instruction réglementaire, qui débouchera sur un renforcement de la sécurité des réseaux.

En outre, la DRIRE a préparé les porteurs à connaissance auprès de toutes les collectivités impactées par le passage de canalisations des risques associés à ces ouvrages.

### Contrôles des installations frigorifiques

La DRIRE a réalisé de septembre à décembre une campagne de contrôle d'équipements sous pression (ESP) utilisées dans les entrepôts frigorifiques, l'agroalimentaire et la grande distribution. Les contrôles ont été réalisés dans 4 installations classées pour la Protection de l'environnement (ICPE : 17 sur la région Ile-de-France) et ont porté sur le respect de la réglementation ESP et sur quelques points de celle relative aux ICPE.

Au titre des ESP, les inspections ont révélé qu'un grand nombre d'exploitants ne respectaient pas la réglementation (contrôles périodiques non réalisés, accessoires de sécurité en inadéquation avec les équipements à protéger, ...).

**Le bilan 2009 sur les contrôles techniques se présente comme suit en Seine-et-Marne :**

#### Automobiles

	Nombre
Procédure d'identification	33
Réceptions à titre isolé	1153
Visites de surveillance des centres de contrôles des véhicules légers	26
Supervisions de contrôles techniques de véhicules poids lourds et visites de surveillance	136

#### Métrologie

	Nombre
Surveillance du parc	618
Audits ou visites de surveillance des sociétés ou organismes agréés	40

#### Équipements sous pression

	Nombre
Équipements contrôlés par les organismes habilités ou délégués	1510
Audits ou visites de surveillance des organismes agréés (hors marchandises dangereuses)	12

En outre, 4 contrôles ont été menés en 2009 à la suite d'incidents liés à la distribution du gaz ayant conduit à 3 avertissements dont 1 à GrDF.

## 1.5 - La sécurité Sanitaire

### Signaux sanitaires

En 2009, la Cellule Veille et Alerte a reçu 850 signaux sanitaires. Ce qui représente plus du doublement d'appels par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation est due à la fois au nombre de déclarations obligatoires plus élevé que l'année précédente (431 contre 361 en 2008), au nombre plus important de déclaration des infections nosocomiales et surtout à l'événement exceptionnel de la grippe A/H1N1 qui a débuté en avril 2009 (350 appels d'avril à octobre).

Sur le chapitre des maladies à déclaration obligatoire, la cellule a traité 19 infections invasives à méningocoques (augmentation par rapport à 2008). 106 cas d'infection à VIH et 154 cas de Tuberculose ont été déclarés; ce qui est un nombre stable par rapport aux années précédentes. Par contre les déclarations d'intoxication au monoxyde de carbone, d'hépatite A et de rougeole sont en progression. Ces chiffres sont confirmés pour le premier trimestre 2010.

### Focus sur la Rougeole

Comme pour l'année précédente, un nombre anormalement important de cas de rougeole a été investigué. Parmi les 39 enquêtes réalisées, 5 concernaient des cas groupés dont 1 à transmission nosocomiale. Une nouvelle note d'information a été adressée aux établissements de santé accompagnée de l'envoi de kits de détection dans les services des Urgences.

Le contexte de circulation virale et d'atteinte de jeunes adultes et d'enfants non ou insuffisamment vaccinés se confirme au premier trimestre 2010, avec 25 enquêtes déjà réalisées. Cette situation n'est pas particulière au département, ni à la région, mais globalement elle est constatée au niveau métropolitain.

### Grippe A/H1N1 : événement sanitaire majeur et gestion de crise

Avril 2009 a été le début de la mobilisation nationale contre le virus de la nouvelle grippe A/H1N1 dans un premier temps importée du Mexique et de certains états des USA.

La prise en charge des personnes a nécessité la mobilisation immédiate du SAMU 77, des services de médecins libéraux d'urgence, des transporteurs sanitaires et des pharmacies des centres hospitaliers dans un premier temps. Tous cas devaient être signalés puis, dès juillet, seuls les cas groupés de malades ont été enregistrés. Pour le 77, 295 cas individuels ont été comptabilisés et 16 cas groupés l'ont été jusqu'en septembre, période de fin de surveillance.

Dans les 16 cas groupés, la moitié était dans le milieu scolaire.

En termes de gestion de crise, tous les établissements de santé ont mis en place des consultations dédiées avec un circuit spécifique de prise en charge des malades. Les fermetures d'école ont été limitées à 3 compte tenu de la circulation virale constatée en septembre.

Dès le mois, d'août, la Cellule Veille et Alerte a participé activement à la rédaction du Schéma Départemental de Vaccination contre la Grippe A/H1N1v2009.

25 centres de vaccination ont été mis en place avec la participation active des mairies. Le personnel communal et administratif de différentes administrations d'Etat a été mis à contribution lors de ces mises en place. Des équipes mobiles ont également été constituées afin de prendre en charge les vaccinations des populations scolaires, vulnérables ou ne pouvant se déplacer vers les centres fixes.

La DDASS a mis en place dès avril, une cellule d'appui qui a été renforcée au moment de la campagne de vaccination (appui téléphonique permanent tant sur le plan médical que logistique).

Cette campagne a mobilisé **250 professionnels de santé par jour et 120 administratifs par jour** sur une période de 2 mois et demi. Seuls une quarantaine de médecins libéraux ont été mis à contribution et sur le mode du volontariat.

D'ailleurs en fin de campagne vaccinale, soit le 30/01/2010, la logistique de rapatriement des vaccins restants et des consommables a été gérée conjointement par la préfecture et la DDASS.

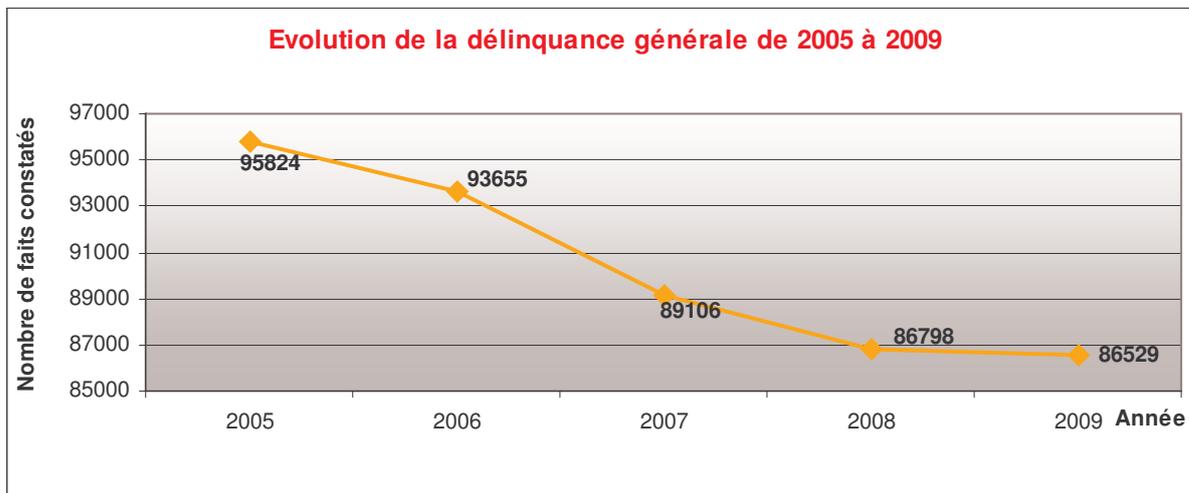
La sortie de crise a également eu quelques difficultés notamment concernant le paiement des professionnels de santé participants. Enfin, les centres hospitaliers ont laissé en place des accueils spécifiques pour la vaccination des personnes (2ème injection ou vaccins particuliers) jusqu'en mars 2010.

## 2. La lutte contre la délinquance

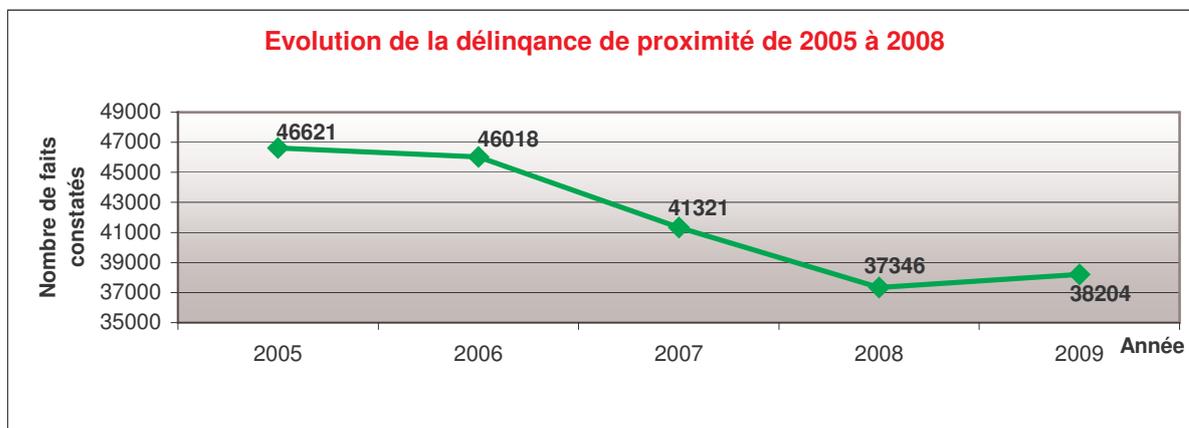
### 2.1 - Baisse de la délinquance globale en 2009 de -0,31 % mais augmentation de la délinquance de proximité de 2,30%

Au total, 86 529 faits de délinquance ont été constatés en 2009 soit 269 faits de moins qu'en 2008 (-0,31 %). La délinquance est en baisse en zone gendarmerie (-4,68 %) mais augmente en zone police nationale (+0,67 %).

La délinquance générale a baissé de 8,94% sur 5 ans, soit - 8 495 faits entre 2005 et 2009



Sur les cinq dernières années, on constate notamment une diminution très marquée de la délinquance de proximité de 18,05%.



La délinquance de proximité a baissé de près de 18,05% sur 5 ans (soit -8 417 faits). En 2009 elle est de 44,15 % des faits constatés. Le taux d'élucidation global est passé en 4 ans de 36,02 % en 2005 à 38,83% en 2008 et à 36,22 % en 2009.

**En 2005, la Seine-et-Marne occupait, avec 76,44 crimes pour 1 000 habitants, le 9<sup>ème</sup> rang national, les efforts soutenus des services de l'Etat ont permis de baisser le taux de criminalité jusqu'à 68,48 pour 1 000 habitants en 2008 et 67,95 pour 1 000 habitants en 2009. Le département occupe ainsi le 12<sup>ème</sup> rang national.**

**Par rapport à l'année 2008,** la délinquance de proximité est en augmentation de 2,30 % (2,70% en zone police nationale ; 0,48% en zone gendarmerie).

L'ensemble des indicateurs de la délinquance de proximité sont en augmentation par rapport à l'année précédente, à l'exception des vols à la tire et des destructions et dégradations :

Vols à main armée : +30,30%, 215 faits en 2009  
Vols avec violence : +7,06%, 3 260 faits en 2009  
Cambriolages : +11,86%, 7 612 faits en 2009  
Vols à la tire : -1,92%, 2 194 faits en 2009  
Vols d'automobile : 2,28%, 4 178 faits en 2009  
Vols à la roulotte et accessoires : 4,37%, 11 266 faits en 2009  
Vols de deux roues : 4%, 1 299 faits en 2009  
Destructions et dégradations : -8,77%, 8 180 faits en 2009

## **2.2 - Les atteintes volontaires à l'intégrité physique augmentent**

Le nombre d'atteintes à l'intégrité physique a augmenté de +2,02% en 2009 par rapport à l'année précédente.

Parmi ces atteintes, on distingue :

- les violences physiques non crapuleuses : elles augmentent de 0,81%
- les violences crapuleuses : +8,06%
- les violences sexuelles : +1,98%
- les menaces de violences : +4,26%

## **2.3- Les violences urbaines diminuent**

Les violences urbaines enregistrent une disparité en terme de faits constatés.

Le nombre d'incendies de véhicules connaît une diminution de 3,13% avec 29 faits en moins par rapport à l'année dernière.

Le nombre d'incendies de poubelles augmente fortement de 15,78% avec 106 faits en plus par rapport à l'année dernière.

## **2.4 - L'activité d'élucidation des services de police et de gendarmerie diminue légèrement en 2009, par rapport à 2008**

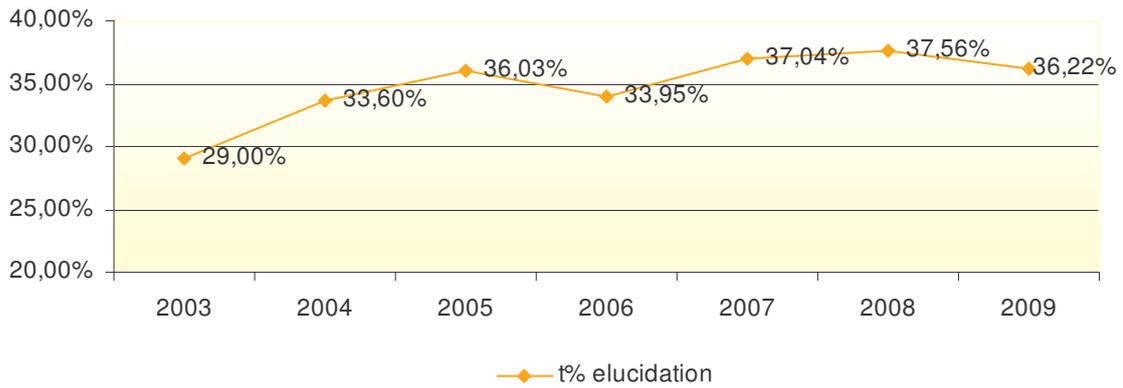
31 341 faits ont été élucidés en 2009 représentant une légère diminution par rapport à l'année dernière de -3,86%. Cependant, le nombre de faits élucidés a fortement progressé depuis six ans. En effet, en 2003 les services de police et de gendarmerie avaient élucidé 27 930 faits, représentant une hausse de 12,21%.

Le taux d'élucidation se maintient à un bon niveau en 2009 et s'établit à 36,22 % malgré une légère baisse (-1,34 points par rapport à 2008 où le taux d'élucidation s'établissait à 37,56 %). Il est à noter que depuis 2003, le taux d'élucidation a augmenté de +6,5 points, il s'établissait en effet en 2003 à 29%.

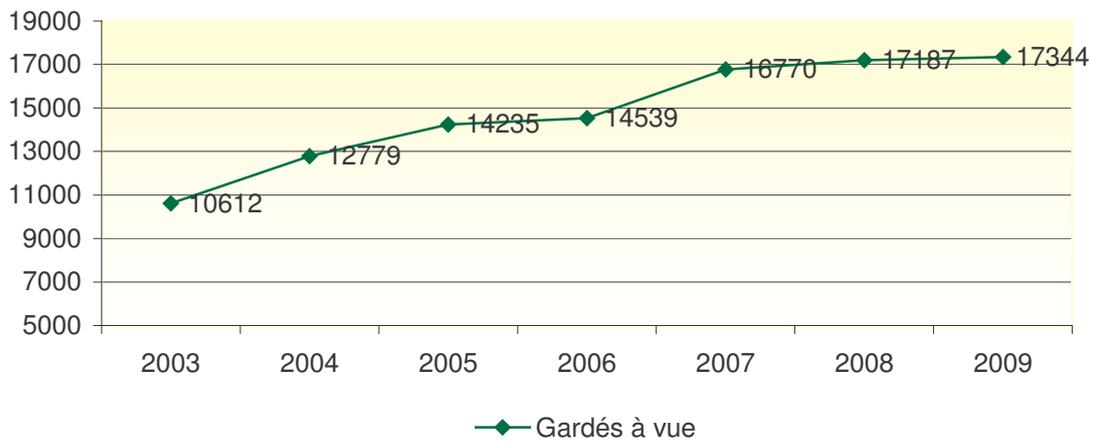
En 2009 :

- nombre de mis en cause : 28 981 (-4,46% par rapport à 2008)
- nombre de gardés à vue : 17 344 (+0,91% par rapport à 2008)
- nombre d'écrous : 757 (-16,63% par rapport à 2008)

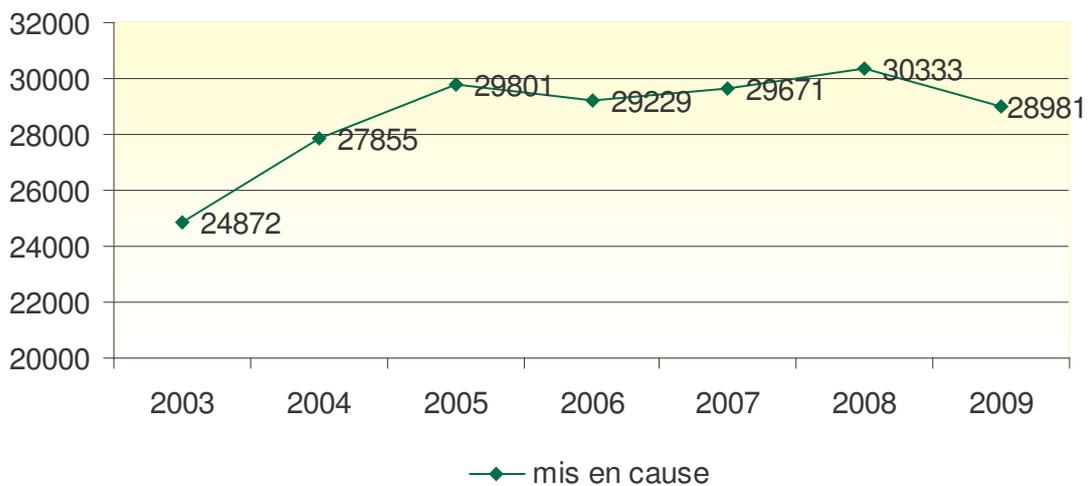
### Evolution du taux d'élucidation



### Evolution du nombre de gardés à vue



### Evolution du nombre de mis en cause



## 2.5 - Lutte contre la fraude

Dans le contexte de la mondialisation des échanges, le dispositif de lutte contre la fraude exercée par l'administration de la douane a pour mission de protéger les entreprises et les citoyens contre les menaces qui pèsent sur leur sécurité. Les douaniers recherchent, collectent et traitent le renseignement, pour orienter et rationaliser les contrôles et lutter contre la criminalité organisée, notamment dans les trois secteurs clés que constituent les trafics de stupéfiants, les contrefaçons et la contrebande de tabac.

En outre, pour approfondir cette démarche, la direction régionale des douanes de Paris-Est coopère avec de nombreux services de l'État. Dans le cadre de cette coopération, l'officier de liaison des douanes affecté au groupe d'intervention régional a participé à plusieurs actions avec différents services notamment dans le cadre de contrôles de débits de boisson; 8 opérations ont été menées avec la police municipale, la direction départementale travail emploi formation professionnelle et le bureau de douane de Melun dont 7 ont abouti à la constatation d'infractions. Le responsable de la cellule de renseignement et d'orientations des contrôles (CROC) participe régulièrement aux réunions du comité local de lutte contre la fraude.

Dans sa mission de protection des citoyens et des consommateurs, la douane a enregistré des résultats dans des domaines variés :

### → Les stupéfiants

Montant des saisies douanières de stupéfiants dans le département de Seine-et-Marne de 2007 à 2009

	2007	2008	2009
<b>Montant des saisies de stupéfiants</b>	317 894	6 698	323 835

Quantités de stupéfiants saisis dans le département de Seine-et-Marne de 2007 à 2009

	2007	2008	2009
<b>Quantité de stupéfiants saisis en kilo</b>	190	5	237

A titre d'illustration, la brigade de surveillance intérieure de Melun, lors d'un contrôle routier, a saisi 6 kilos d'héroïne dans un véhicule le 6 septembre 2009.



Ce bilan n'intègre pas les saisies dans les affaires où les unités douanières sont intervenues pour le compte d'autres services douaniers dont la direction des opérations douanières spécialisée dans la lutte contre la criminalité organisée en matière douanière.

## → Les contrefaçons

Montant des contrefaçons saisies en Seine-et-Marne de 2007 à 2009

	2007	2008	2009
<b>Montant des contrefaçons saisies</b>	1 673 270	17 202 065	1 248 181

Nombre de contrefaçons saisies

	2007	2008	2009
<b>Nombre de contrefaçons saisies</b>	9 566	7 716	11 186

## → Les cigarettes

Quantité en grammes de cigarettes saisies en Seine-et-Marne de 2007 à 2009

	2007	2008	2009
<b>Cigarettes de contrebande</b>	119 212	73 050	74 918
<b>Cigarettes contrefaisantes</b>		0	400
<b>Cigarettes saisies dans le cadre d'un non-respect de la réglementation fiscale nationale sur les tabacs.</b>	57 403	114 495	20 572
<b>TOTAUX</b>	176 615	114 495	95 890

Dans ce secteur, dans le cadre de la coopération inter-services douaniers, la brigade de surveillance de Marne la Vallée a découvert dans un camion suite à un contrôle routier 9,4 tonnes de cigarettes contrefaisant les marques Marlboro et Marlboro Light le 28 mai 2009.



## → Le travail illégal

Nombre de constatations dans le domaine du travail illégal

	2007	2008	2009
<b>Constatations</b>	8	3	3

## → La sécurité

Nombre de saisies d'armes et de munitions

	2007	2008	2009
<b>Armes</b>	28	57	99
<b>Munitions</b>	430	418	460

Les services douaniers de Seine-et-Marne ont poursuivi en 2009 une activité soutenue au service des opérateurs du commerce extérieur et des entreprises relevant des contributions indirectes afin de développer l'activité économique du département. Ils ont conduit également leur action sans relâche pour traquer les fraudeurs impliqués dans des trafics illicites et travailler en pleine coopération avec les autres services de l'Etat chargés de la sécurité et de la protection

### 3. La sécurité routière

Le service éducation et sécurité routières de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) a pour principale mission le portage au niveau départemental de la politique de sécurité routière nationale, notamment :

- l'animation des acteurs locaux de sécurité routière (services de l'État, gestionnaires de réseaux, élus locaux, milieux socio-professionnels et associatifs...)
- la connaissance de l'accidentalité du département et son analyse pour dégager les enjeux spécifiques au département
- la formation, l'éducation et la sensibilisation de l'utilisateur
- la mission de cohérence des réseaux routiers et de la signalisation et la coordination des gestionnaires de réseaux
- les missions régaliennes relevant du Préfet relatives à la circulation et aux transports
- l'assistance technique du préfet pour la gestion de crises, particulièrement routières.

Il assure la gestion du parc départemental jusqu'à son transfert au Département au 1/01/2011.

#### 3.1 - L'animation des acteurs locaux

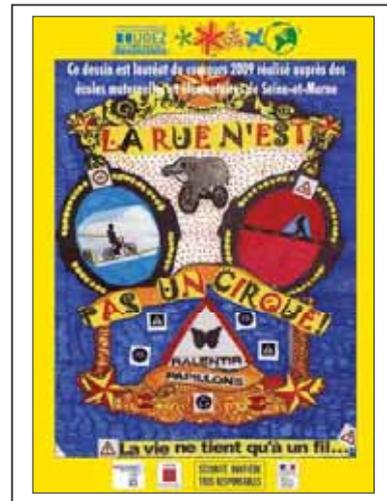
L'animation des acteurs locaux est assurée par la DDEA dans le cadre de la mission « coordination sécurité routière » qu'elle assure depuis 2006 sous la responsabilité du directeur de cabinet du Préfet, chef de projet sécurité routière pour le département.

La coordination a réalisé notamment les actions suivantes :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) (97 actions réalisées sur 101 programmées),
- l'élaboration et le suivi du plan départemental de contrôles routiers (PDCR) et son suivi,
- la rédaction de la charte de partenariat signée entre le Préfet et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et le renouvellement de celle entre la FBTP 77, l'OPPBTP d'IdF, la CRAMIF et le SIST 77,
- dans le cadre de la charte de partenariat signée avec l'Union des Maires de Seine-et-Marne, une formation des élus

sur le thème « Les zones de circulation particulière » a été organisée le 2 juin 2009 à Lésigny,

● l'organisation de la semaine européenne de la mobilité et de la sécurité routière axée sur le thème « de l'Eco-mobilité » en septembre, notamment plusieurs forums (éducation nationale, CRAMIF, Congrès des Maires, table ronde avec les auto-écoles, MSA), et en partenariat avec l'éducation nationale, l'organisation d'un concours de l'affiche de la semaine dans les établissements scolaires (*photo ci-contre*),



● l'impulsion de la politique de communication départementale en relayant les campagnes de communication nationales, en participant à l'organisation de points presse et en préparant les communiqués de presse mensuels sur l'accidentalité avec les données fournies par l'observatoire départemental de sécurité routière,

● la sensibilisation à l'éco-conduite, notamment une action a été menée au sein de Disneyland Paris lors de la Journée de la Terre,

● l'animation des programmes de mobilisation nationaux « Agir » (dont la formation de 20 nouveaux intervenants départementaux de la sécurité routière (IDSR) et le financement de 17 projets « Label-vie »

● la tenue de stand sécurité routière lors de manifestations importantes en Seine-et-Marne (Musik'Elles à Meaux, Montereau-Confluence, journée sécurité intérieure, ...) pour une communication de proximité et de prévention.

### 3.2 - La connaissance de l'accidentalité



L'observatoire départemental de la sécurité routière a collecté, corrigé et consolidé les chiffres de l'accidentalité et des comportements infractionnistes.

Il a procédé à de nombreux diagnostics locaux d'accidentalité et analyses des risques par catégories d'utilisateurs, classes d'âge et caractéristiques des réseaux.

Deux « triptyques » de synthèse sur l'accidentalité 2008 dans le département et en agglomération ont été diffusés lors de la semaine européenne sécurité routière et la plaquette détaillée de l'accidentalité 2008 (bilan annuel) l'a été en fin d'année.

L'accidentalité des deux-roues motorisés, un enjeu majeur du département, a fait l'objet d'une étude approfondie et de la publication d'une plaquette d'information.

L'observatoire a participé dans la continuité de l'expérimentation pilote à la préparation du déploiement du nouveau « Portail Accident », application plus fiable et réactive de recueil des données d'accidentalité plus fiable et réactive.

En 2009, un premier programme d'installation de contrôle sanction automatisé de franchissement des feux rouges a été proposé et validé par le Préfet de Seine-et-Marne.

Début 2009, le DGO (Document Général d'Orientations en matière de sécurité routière) pour la période 2008/2012, préparé par la coordination et l'observatoire fin 2008, a été signé par le Préfet de Seine-et-Marne.

### 3.3 - L'éducation routière

Dans le domaine de l'éducation routière, 32 148 permis de conduire, voiture, moto et poids-lourd ont été passés en 2009 mobilisant 25 IPCSR (inspecteurs du permis de conduire sécurité routière).

En 2009, le taux de réussite au permis B avoisine les 53 % (comme pour l'année

2008) pour un taux de réussite national de 56 %.



Le dialogue entre la cellule Education Routière et les responsables des établissements de la conduite a été constant et s'est manifesté notamment par des réunions d'explication de la réforme du permis de conduire en cours, ainsi que dans le comité local de suivi qui se réunit trimestriellement dans le cadre du suivi de la méthode de répartition des places d'examen. Des actions de sécurité routière ont été organisées pour sensibiliser à la problématique de la sécurité routière : éco-conduite et Motard d'un jour.

L'amélioration des conditions d'accueil dans les centres d'examen du département, pour les candidats au permis de conduire et les inspecteurs, s'est poursuivie en 2009, notamment sur le site du service territorial de la DDEA à Coulommiers.

La nécessité de réaliser une nouvelle piste moto en remplacement de celle de Montereau-sur-le-Jard, intégrée dans le périmètre d'aménagement d'une zone d'activité, a conduit fin 2009 à réaménager et équiper la piste de Livry-sur-Seine et à utiliser une piste moto au Circuit Carole à Tremblay-les-Gonnesses mise à disposition par la DDE 93. Ces deux pistes seront opérationnelles début 2010.

Une étude a également été lancée pour la réalisation d'un centre d'examen permis B et ETG à Vaux-le-Pénil courant 2010 à proximité de la DDEA.

Un site visant à installer de façon pérenne un centre d'examen poids-lourds afin d'anticiper la fermeture en 2011 de celui de Montereau-sur-le-Jard a également été activement recherché et fait l'objet de plusieurs pistes d'études.

En complément du contrôle pédagogique des 166 auto-écoles, la DDEA est également chargée du contrôle des 28 centres de récupération de points.

Dans le cadre de la prévention des risques routiers, les inspecteurs du permis de conduire (IPCSR) ont réalisé des audits de conduite, animé des séances de remises à niveau du code de la route et formé une partie des agents de la DDEA à l'éco-conduite. Pendant la semaine de sécurité routière, un éthylotest a été remis à tous les candidats, lors des épreuves du permis. Ces actions seront reconduites en 2010.

#### 4. Les Missions régaliennes en matière de réseaux, de circulation et de crise routière



En matière de circulation, la DDEA a instruit plus de 3043 avis ou autorisations de circulation des transports exceptionnels, 1925 dérogations à la circulation des poids-lourds et 86 arrêtés permanents ou temporaires réglementant la circulation sur les routes à grande circulation. Elle a donné des avis techniques sur tous les projets d'aménagement et de police de la circulation concernant le réseau à grande circulation ainsi que sur les manifestations sportives importantes ou motorisées.

Pour la préparation de la gestion de crise, la DDEA a participé à plusieurs exercices organisés par le SIDPC.

Une convention d'échanges d'informations sur la veille des réseaux routiers et leur exploitation a été signée avec l'APRR. Deux autres sont en cours de concertation avec la SANEF et le Conseil général.

L'application en Seine-et-Marne du protocole national sur la mobilisation des entreprises du bâtiment et des travaux publics a été engagée en concertation avec le BTP. Son but est de mieux connaître et d'optimiser la mobilisation des moyens des entreprises et sécuriser leur intervention.

#### 5. Le parc départemental

La concertation avec le Conseil général s'est poursuivie en 2009 dans la perspective, puis en application de la Loi du 26/10/09 relative au transfert des parcs. Le principe d'un transfert total au 1/01/2011 a été acté et le projet de convention de transfert élaboré.

Le Parc départemental a assuré en 2009 des prestations représentant un chiffre d'affaires de 15 millions € concernant :

- mise à la disposition des services de l'Etat (DDEA et DIRIF) et du Conseil général, de matériels roulants (680 véhicules légers, poids lourds et engins de viabilité hivernale et de fauchage);
- la réalisation de travaux d'entretien et d'exploitation du réseau routier (circuits de viabilité hivernale, enduits superficiels, marquage, élagage et curage de fossés), essentiellement en 2009 pour le Conseil général ;
- les stockage et fourniture de sel pour la viabilité hivernale du réseau départemental ;
- la gestion et la maintenance du réseau radio pour la DIRIF et le Conseil général
- les essais et contrôle des enduits et du marquage

Les activités du parc sont certifiées ISO 9001 et une démarche de management environnemental est en cours.

#### 6. Mission vélo - Mission moto



Les missions Vélo et Moto ont pour objectif de traiter des spécificités de ces modes de déplacement en concertation étroite avec les associations qui en défendent les intérêts et les promeuvent.

Il est à noter en 2009 l'action « Motard d'un jour » dans le cadre de la semaine de sécurité routière, qui se déroule chaque année avec pour objectif de sensibiliser les collectivités locales à la sécurisation des aménagements de voirie en fonction des risques spécifiques des 2-roues motorisés.

## 4. La sécurité alimentaire et industrielle

### 4.1 - La sécurité alimentaire

La Seine-et-Marne présente trois caractéristiques ayant un impact sur la sécurité alimentaire :

- la présence de zones urbaines à forte concentration de populations d'origines diverses (demande alimentaire forte et diversifiée en aval) ;
- la présence d'élevages et d'industries agro-alimentaires (contrôles de la production en amont) ;
- une zone de transit et d'échanges dans l'Ile-de-France (contrôles des intermédiaires de transit).

La sécurité alimentaire implique principalement 3 services de l'Etat : la direction départementale des services vétérinaires (DDSV), la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF) et la direction départementale de l'action sanitaire et sociale (DDASS).

Une coordination des actions de ceux-ci est nécessaire en cohérence avec d'autres services (Douanes, Police, Gendarmerie, Parquets). Celle-ci existe depuis 2000 par l'intermédiaire du pôle de compétence « sécurité alimentaire » créé par l'arrêté préfectoral du 17/02/2000, qui a évolué en 2003 en une MISSA (mission interministérielle de sécurité sanitaire des aliments).

Les objectifs de la MISSA sont d'optimiser à la fois la réalisation des contrôles en matière de sécurité sanitaire des aliments et la gestion des alertes. A cet effet, des réunions ont lieu régulièrement et des opérations concertées et complémentaires se réalisent sur le terrain.

### Inspections

En 2009, les services de la MISSA ont réalisé plus de 1700 inspections dans les différentes catégories d'établissements de la filière agroalimentaire.

Ce nombre est en augmentation de 10% par rapport à 2008, conséquence d'une pression de contrôle plus importante sur les secteurs GMS-superettes, bouchers/charcutiers / traiteurs et boulangers / pâtisseries.

Pour la quatrième année consécutive, le taux de non-conformités majeures ayant entraîné des sanctions pénales et administratives est en augmentation : 3 % en 2006 – 6 % en 2007 – 8 % en 2008 et 10 % en 2009.

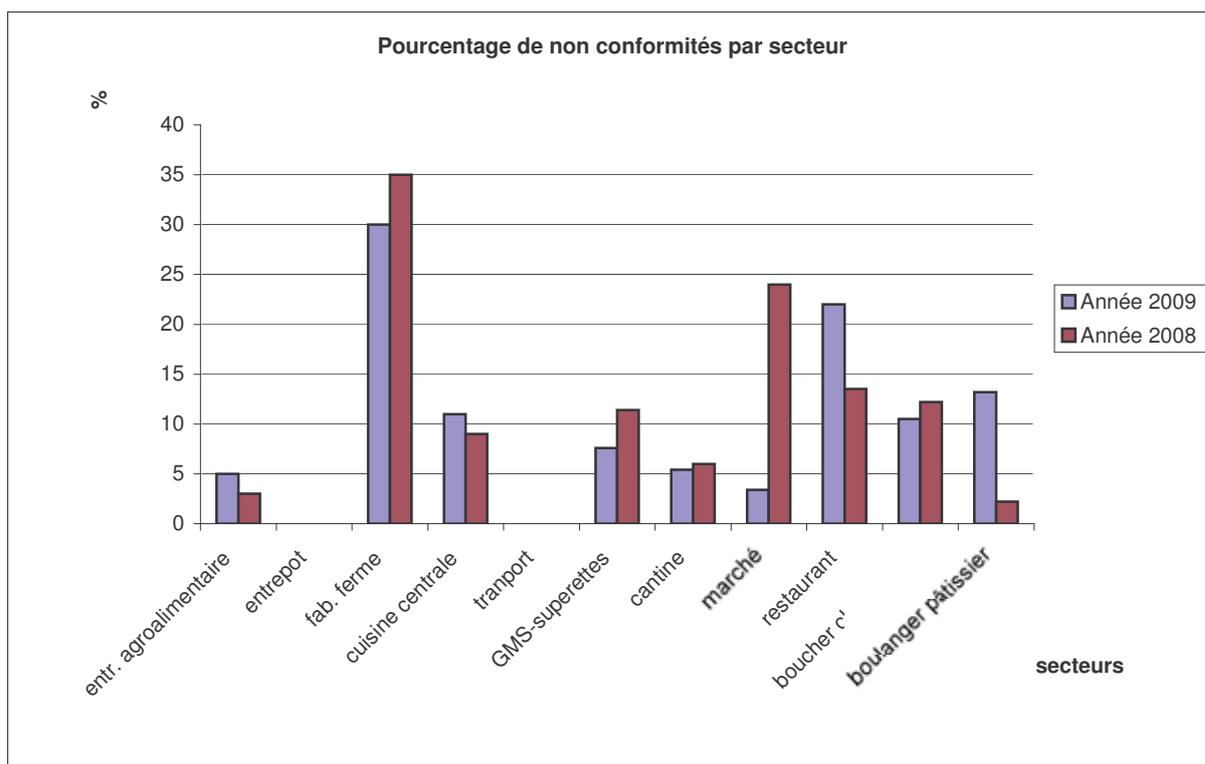
Cette augmentation est liée :

- aux sanctions pénales et administratives dans les secteurs des restaurants et des boulangers/pâtisseries ;
- au nombre de mises en demeure et procès-verbaux attribués dans certains secteurs de la fabrication : IAA, cuisines centrales et fabrication à la ferme. En effet, les échéances européennes imposaient une date butoir pour la mise aux normes au 31 décembre 2009.

Dans 5 situations, la fermeture de l'établissement a dû être prononcée.

Il est à noter l'amélioration de la situation pour les marchés, pour un nombre équivalent de contrôles effectués entre 2008 et 2009.

Dans le secteur de la distribution, plus constant, les défauts sont toujours relevés aux mêmes niveaux : hygiène du fonctionnement et information du consommateur.



Suite à la fermeture de 3 abattoirs d'animaux de boucherie dans le département fin 2008-début 2009, le tonnage des animaux abattus a chuté de 30% (4 743 tonnes), ce qui s'est ressenti plus faiblement lors des abattages pour la fête musulmane de l'Aïd El Adha (-15% d'ovins).

Lors de cette fête, des tournées sont organisées, en relation avec les services de Police/Gendarmerie, afin de lutter contre l'abattage clandestin : aucun site d'abattage clandestin n'a été constaté sur cette période mais une douzaine de moutons ont été saisis pour défaut d'identification.

### Alertes

Le nombre de signalement de TIAC (toxi infections alimentaires collectives) est en augmentation par rapport à 2008 (19 déclarations contre 15), avec 90% des déclarations en restauration collective. Seules quatre de ces suspicions ont révélé la présence de germes pathogènes dans les aliments consommés, germes associés principalement à des défauts d'hygiène des procédés.

Le nombre de TIAC en structures collectives se développant, il est prévu de réaliser une information sur leur signalement au cours de l'année 2010 auprès des représentants

de restauration collective pour population sensible (ex : inspection académique).

Le nombre d'alertes (présence de contaminants dans les denrées) a quasiment doublé entre 2008 et 2009 (35 alertes nationales ayant un impact sur le département et 7 ayant pour origine un établissement du département), avec, toutefois, une diminution des opérateurs concernés. Elles portent principalement sur la présence de *Listeria monocytogenes*, de salmonelles ou de corps étrangers.

### Surveillance

Un certain nombre d'analyses est effectué sur les denrées en vue de déterminer leur conformité aux normes réglementaires (recherche de résidus, de substances interdites, de germes pathogènes ...). Ce nombre, majoritairement prédéterminé au niveau national, est resté constant : 480 analyses qui, pour la plupart, ont donné des résultats satisfaisants.

La surveillance des maladies à prion (ESB – tremblante) par analyses s’assouplit depuis 2 ans dans les abattoirs d’animaux de boucherie ; la diminution constante au fil des années du nombre de cas animaux positifs et une meilleure connaissance de la maladie ont entraîné une baisse du nombre de prélèvements à effectuer. Suite à ces évolutions et à la diminution des tonnages abattus sur le département, 55% de tests en moins ont été réalisés en 2009 – tous les résultats étaient négatifs.

## **Animation**

Plusieurs actions communes ont été menées : opérations interministérielles ciblées (OAV- opération alimentation vacances – et OFFA- opération fêtes de fin d’année) visant à contrôler plus spécifiquement des activités saisonnières, contrôles routiers, contrôles lors du passage du Tour de France, partenariat avec le Conseil Général visant à optimiser les actions en matière d’hygiène et sécurité alimentaire dans les 120 collèges du département et les établissements accueillant des personnes âgées.

Une opération de communication sur les contrôles réalisés dans le cadre des OAV a été organisée autour de la base de loisir de Buthiers.

Fin 2009, les services ont participé à l’effort collectif dans le cadre de la vaccination contre la grippe A/H1N1.

## **4.2 - La sécurité des produits non alimentaires et des services**

La DDCCRF veille à la sécurité des produits non alimentaires et des services. En 2009, elle est intervenue à trois niveaux en Seine-et-Marne.

### **La surveillance des principaux opérateurs du département**

Dans le cadre d’un plan de contrôle des sociétés responsables de la première mise sur le marché, 33 entreprises ont été vérifiées. Les contrôles ont porté principalement sur la conformité et l’absence de danger des produits commercialisés en France.

Ils concernaient les entreprises nationales et internationales spécialisées dans les articles de bricolage et d’équipement de la maison; dans la commercialisation d’articles de puériculture et de jouets; dans l’importation et la distribution de composants informatiques; dans la mise

sur le marché de produits chimiques et phytopharmaceutiques.

Par ailleurs, les sociétés orientées vers les soins à la personne, comme les laboratoires de produits cosmétiques et les fabricants de parfums, ont aussi été inspectées.

Les trois centrales d’achat multi-produits implantées en Seine-et-Marne ont bien évidemment fait l’objet d’une surveillance régulière tout au long de l’année.

## **Les contrôles orientés**

Des contrôles ont été ciblés sur les risques les plus susceptibles de mettre en cause la sécurité des personnes, les études réalisées par l’Institut de veille sanitaire montrant que la majorité des accidents domestiques sont concentrés sur quelques risques majeurs que sont les chutes, les incendies et brûlures, les intoxications et les suffocations.

• S’agissant des chutes, coupures et traumatismes, les parcours acrobatiques ont été inspectés pour vérifier notamment les équipements de protection individuelle (EPI).

La sécurité des tondeuses à gazon autoportées et la fiabilité de certains articles de puériculture et jouets (lits superposés, poussettes et bicyclettes jouets) ont aussi été contrôlées.

• Dans le cadre de la prévention des incendies et des chocs électriques les vérifications ont porté sur les blocs d’alimentation d’ordinateurs dont beaucoup ont été reconnus non conformes et dangereux après analyses officielles; sur les chargeurs pour téléphones portables et appareils photos; sur les radiateurs d’appoint et, comme les années précédentes, sur les guirlandes électriques. Pour ce dernier produit, on constate une amélioration certaine du niveau de sécurité résultant de la mise en place de diodes en remplacement des ampoules traditionnelles.

• Pour ce qui concerne les intoxications et allergènes, le ciblage des contrôles s’est orienté sur des produits non alimentaires présentant des risques avérés soit par leur nature, soit par leur composition, soit encore par la vulnérabilité des consommateurs concernés par leur utilisation.

Ainsi des enquêtes ont concerné la conformité des produits biocides et phytopharmaceutiques dont l'action peut être sensible sur l'environnement. Dans le domaine de la cosmétologie, une surveillance, assortie de prélèvements, a été opérée sur les crèmes éclaircissantes pour la peau et les lotions capillaires défrisantes dont certaines ont provoqué des brûlures graves.

De même ont été vérifiés les vernis ou durcisseurs d'ongles et dentifrices à bas prix.

Par ailleurs, à la suite d'allergies cutanées, une action importante a concerné le retrait du marché de produits importés contaminés par du diméthylfumarate (DMF). C'est une substance biocide employée dans les pays du sud-est asiatique pour limiter, dans les chaussures et les meubles, le développement des moisissures, effet secondaire des moussons. Le respect des mesures nationales et communautaires d'interdiction de mise sur le marché des produits contenant du DMF a été vérifié. Ont aussi été traitées les informations isolées, notamment celles en provenance du centre anti-poisons de l'hôpital Lariboisière à Paris.

● Enfin le risque de suffocation dû à des lits pour enfants comportant des barreaux a motivé des investigations auprès des entreprises responsables de la première mise sur le marché installées dans le département.

### **La gestion des alertes**

En 2009, 40 alertes concernant des produits non alimentaires ont été gérées : 31 signalements émanaient de professionnels, 6 informations venaient d'autres unités départementales de la CCRF et 3 demandes d'intervention de l'UE via le réseau RAPEX (*réseau mis en œuvre par l'UE pour accroître la sécurité des consommateurs en permettant une diffusion d'information très rapide entre les états membres*).

Ces 40 alertes concernaient essentiellement les meubles (10), les cycles et motocycles (9), les jouets et la puériculture (11) et l'électroménager (8). Dans tous les cas, elles ont été traitées immédiatement.

## II – Pôle Territoires

### 1. Aménagement

#### 1.1 - Transports, déplacements

La DDEA assure un suivi et un portage des politiques de l'Etat en terme de transports et de déplacements.

En 2009, différents projets ont pu être suivis tels que les projets du Plan de Modernisation des Itinéraires Routiers, l'aménagement du pôle gare de Melun, le projet d'implantation d'une gare TGV, le Grand Paris. En particulier, la DDEA a animé avec DREIF (la Direction Régionale de l'Equipement d'Ile-de-France), un groupe de travail concernant le contournement de l'agglomération melunaise, donnant lieu à l'élaboration d'un dossier de synthèse transmis au secrétaire d'Etat chargé des transports.

Par ailleurs, la DDEA joue un rôle de conseil en ce qui concerne les aspects déplacements/transports dans les projets urbains importants, notamment les écoquartiers ou les Plans Locaux de Déplacements (PLD) et Plans de Déplacements d'Entreprises (PDE). Ces plans sont des outils du PDUIF (Plan de Déplacements Urbain d'Ile-de-France), ils ont pour objectif de rationaliser l'organisation des déplacements liés à l'activité d'une ou plusieurs entreprises/collectivités. Aujourd'hui, 11 PLD ont été initiés et 3 sont approuvés.

Ils visent à définir à partir d'un solide diagnostic, un ensemble de mesures opérationnelles pour la promotion des Transports en Commun, de modes doux, et la réduction du trafic automobile (cf. postulat du PDUIF).

La DDEA participe au développement d'un observatoire des déplacements. En 2007, les DDE d'Ile-de-France ont engagé en collaboration avec la DREIF, une démarche visant à développer un observatoire des territoires dans le domaine des transports et des déplacements avec le CETE Nord-Picardie. Cet observatoire vise à recenser les données disponibles dans ce domaine au niveau départemental, ainsi que les données sur l'occupation de l'espace, afin de définir des indicateurs pertinents servant à alimenter l'ensemble des actions et des missions de l'Etat sur le champ élargi de l'aménagement du territoire.

Il est prévu de produire des cartes d'accessibilité des territoires, des pôles et quartiers afin d'apporter une aide à la décision pour l'aménagement du territoire dans le cadre des nouvelles politiques publiques (études de densification autour des gares, incidence des opérations d'aménagement, etc.).

L'année 2009 a permis de finaliser le référentiel de l'observatoire permettant à toutes les DDEA d'Ile-de-France de renseigner les mêmes indicateurs à partir de modes de calcul partagés par tous.

#### Les transports scolaires

Le 1<sup>er</sup> septembre 2009, la compétence (et les agents correspondants) a été transférée au STIF, tout en assurant la continuité de l'organisation du transport des élèves lors de la rentrée scolaire 2009-2010.

En janvier 2009, la DDEA a été confrontée, avec les services préfectoraux, à la formalisation d'une procédure de gestion de crise des transports scolaires dans le cadre des épisodes neigeux du début d'année et de la mise en place de restrictions de circulation.

## 1.2 - Etudes et diagnostics

La DDEA a développé deux observatoires, l'un sur le logement et l'autre sur la conjoncture dans le secteur du BTP. L'observatoire sur le logement est utilisé systématiquement lors des contributions de l'Etat dans les documents d'urbanisme, de planification et les Plans Locaux de l'Habitat.

L'observatoire de la conjoncture dans le secteur du BTP a été mis en place au début de l'année 2009 en partenariat avec la fédération du BTP 77. Il permet la production de données économiques relative à ce secteur et la publication de notes de conjonctures trimestrielles consultables sur le site internet de la DDEA.

Par ailleurs, la DDEA a engagé une démarche de diagnostics de territoire sur 10 périmètres. Les diagnostics de Melun-Sénart, Fontainebleau et Roissy ont été lancés en 2009. L'ensemble de ces diagnostics devrait être publié avant la fin de l'année 2010.



## 1.3 - Ecoquartiers et aménagement durable

La DDEA participe à de nombreux groupes de travail ou séminaires au niveau départemental : commission aménagement de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Club Logistique animé par Seine-et-Marne Développement, conférence sur les éco-technologies au Pôle de compétitivité Advencity, etc.



Elle apporte également son expertise lors des groupes de travail thématiques tenus dans le cadre de l'étude d'opportunité et de faisabilité du projet de Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin.

La DDEA participe au suivi des projets d'écoquartiers du département. 14 projets d'écoquartiers sont à l'étude en Seine-et-Marne. La DDEA a émis des avis sur les 5 projets candidats du concours écoquartiers lancé par le MEEDM en 2009 dans le cadre du Plan Ville Durable. Deux d'entre eux ont été retenus, il s'agit de l'écoquartier du Bois des

Granges à Claye-Souilly (catégorie soutien spécial aux petites villes) et de l'écoquartier Foch-Roosevelt à Meaux (catégorie projets d'avenir).

Par ailleurs, la DDEA participe aux revues de projets organisés par la DREIF en faveur des écoquartiers bénéficiant du Contrat de Projet Etat-Région, tels que les écoquartiers de Montévrain, Bussy-Saint-Georges, Meaux, Trilport et Lieusaint.

Enfin, la DDEA a animé en 2009 un groupe de travail sur les modalités d'aménagement et d'ouverture à l'urbanisation du village de Réau en partenariat avec l'EPA Sénart, la mairie de Réau et le SAN 77.

## 1.4 - Aménagement commercial

La DDEA instruit les avis portant sur l'Aménagement du Territoire et sur le Développement Durable pour les projets d'implantations commerciales ou leur extension soumis à autorisation de la Commission Départementale

d'Aménagement Commercial présidée par le préfet. La DDCCRF instruit les dossiers au titre du commerce.

La DDEA exerce également le rôle de rapporteur au sein de la CDAC.

En 2009, 28 dossiers ont été déposés et 10 CDAC se sont tenues.

Au total, plus de 75.000 m<sup>2</sup> de création ou d'extension d'activités commerciales ont été autorisés sur l'ensemble de la Seine-et-Marne.

## 1.5 - L'éolien

La DDEA accompagne le développement de l'éolien dans le département. Une étude, achevée en janvier 2009 et réalisée par un architecte-paysagiste, a permis d'affiner le volet paysager du guide méthodologique relatif à l'implantation des éoliennes en Seine-et-Marne et a constitué un outil précieux pour localiser les pôles préférentiels de développement de l'éolien dans notre département. Les trois pôles de développement de l'éolien situés en Seine-et-Marne ont été validés en mars 2009 par le comité technique éolien et des bio-énergies.

En 2009, deux demandes de zone de développement de l'éolien (ZDE) ont été déposées en préfecture ou complétées, l'une sur la commune de Chalautre-la-Grande, l'autre sur le territoire de la communauté de communes de la Brie Nangissienne et plus spécialement sur les communes de Chateaubleau et Vanvillé. Un permis de construire de 5 éoliennes de 145 m de haut (pales comprises) a été déposé en décembre 2009 sur la commune de Chalautre-la-Grande. Un certificat d'obligation d'achat pour les éoliennes situées dans la ZDE de Gironville et de Mondreville a été délivré par les services de la DRIRE pour une puissance de 24 000 KW.

La DDEA assure également l'animation de l'atelier éolien, groupe de travail regroupant les représentants du SDAP, de la DIREN et de la DDEA et dont l'activité principale est d'apporter une aide aux acteurs locaux dans la phase amont des projets éoliens. Cet atelier constitue également un lieu de débat pour les administrations de l'Etat impliquées dans la problématique de l'éolien. En 2009, l'atelier éolien s'est réuni 5 fois et a examiné 1 demande de permis de

construire et 4 projets ou avant-projets de ZDE.

## 1.6 - Publicité

L'action de la DDEA sur le thème de la publicité s'organise selon quatre grands axes : la lutte contre les dispositifs irréguliers, la participation aux groupes de travail chargés d'élaborer les règlements locaux de publicité, l'instruction des déclarations préalables et enfin le conseil auprès des communes et des entreprises. Elle apporte son expertise auprès des agents des unités territoriales chargés de dresser les procès-verbaux (PV), ces derniers constituant le point de départ des procédures de sanctions à l'encontre des dispositifs irréguliers.

En 2009, 326 PV ont été dressés. Les  $\frac{3}{4}$  de ces dispositifs en infractions ont été déposés dans l'année.

9 communes ont organisé des groupes de travail pour l'élaboration de leur projet de règlement local de publicité, et la DDEA, en tant que membre avec voix délibérative, a participé activement à ces réunions.

60 déclarations préalables ont été déposées en préfecture pour l'installation de 65 panneaux publicitaires et 54 mobiliers urbains.

Les dispositions réglementaires de la nouvelle taxe locale sur la publicité extérieure sont entrées en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et de nombreuses communes ont sollicité la DDEA afin que des conseils sur ces nouvelles dispositions fiscales, relativement complexes, leurs soient apportés. De petites entreprises dont l'activité se rapporte principalement au tourisme ont également sollicité la DDEA afin de connaître les possibilités de jalonnement de leur établissement. Cette articulation « préenseignes et signalisation d'information locale » figure d'ailleurs dans les objectifs du projet de loi « Grenelle2 ».

## 1.7 - Lutter contre les nuisances et favoriser la valorisation des déchets

A la suite de la nouvelle réglementation instituée en 2006 pour l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI), 1 installation a été autorisée par arrêté préfectoral en 2009, portant sur un volume total de stockage autorisé de 520 000 m<sup>3</sup>.

Une réflexion a été lancée avec la profession et les administrations concernées, en vue d'aboutir à un guide de bonnes pratiques pour l'implantation des ISDI dans le département.

## 1.8 - Protection des sites et des paysages remarquables

### Natura 2000

Sur les 35 sites Natura 2000 que compte l'Ile-de-France, 18 sont situés sur le territoire seine-et-marnais, dont 14 reconnus au titre de la directive communautaire sur les habitats naturels, les 4 autres en vertu de la directive protégeant certaines espèces d'oiseaux.

En 2009, 2 documents d'objectifs (DOCOB) ont été approuvés par arrêté préfectoral (Bois de Vaires-sur-Marne et Le Petit Morin) portant le total des sites dont le DOCOB est approuvé à 6. L'approbation de 4 sites en 2010 est prévue.

12 DOCOB sont en cours d'élaboration dont 4 DOCOB non encore lancés en 2009. Le Grenelle de l'environnement affiche comme objectif le lancement ou l'approbation des documents d'objectif de l'ensemble des sites pour 2010.



*Site de La Bassée  
(Photo Eric Coudert © DIREN IdF)*

## 1.9 – Energie et changement climatique

### Gaz à effet de serre

la DRIRE poursuivi sont action dans le cadre de la mise en œuvre par la France des actions découlant de ses engagements au titre du protocole de Kyoto. Le processus de vérification des plan de surveillance et des déclarations d'émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) des exploitants soumis au plan national d'affectation des quotas (PNAQ) de gaz à effet de serre a concerné 27 établissements en Seine et Marne, issus de secteurs d'activité tels que la production d'électricité ou de chaleur. Les résultats 2008 sont disponibles à l'adresse électronique:

<http://www.pollutionsindustrielles.ecologie.gouv.fr/IREP/index.php>

### Certificats d'économies d'énergie

La DRIRE Ile-de-France instruit les demandes de certificat d'économie d'énergie qui est une mesure phare de la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique.

Au plan national, les fournisseurs d'énergie (les "obligés") devaient économiser, 54 milliards de kWh cumulés actualisés (kWh cumac) : soit sur leurs propres installations, soit en incitant leurs clients à les réaliser. En cas de non-respect de cette obligation, ils devront acheter les certificats manquants sur le marché ou payer une pénalité de deux centimes d'eu par kWh manquant.

La première période est un franc succès pour l'Ile-de-France car les objectifs régionaux et nationaux ont été largement dépassés grâce aux 577 décisions qui ont permis de délivrer un volume de certificats de 68,4 TWh cumac

Sur les 10 TWh cumac délivrés en Ile de France, 14% concernent des opérations réalisées en Seine-et-Marne portant sur l'installation de chaudières à condensation ou à basse température, de pompes à chaleur ou de vitrages isolants.

## Energies renouvelables ou performantes

### Les énergies renouvelables

En 2009, la DRIRE a participé, dans le cadre des appels d'offres ministériels « **biomasse** » et « **centrales photovoltaïques au sol** », à l'analyse des plans d'approvisionnements de projets de production d'électricité à partir de biomasse (3 dossiers dont 1 en Seine-et-Marne à Montereau-Fault-Yonne) ainsi qu'à l'analyse des dossiers d'évaluation préliminaire des impacts environnementaux des projets d'installations au sol de production d'électricité à partir de l'énergie solaire (6 dossiers dont 4 en Seine-et-Marne : Saint-Thilbault-des-Vignes, Lieusaint, Moussy-le-Neuf et Sourdun).

### La géothermie

L'instruction par la DRIRE en 2009 d'une demande d'autorisation pour une opération nouvelle en Seine-et-Marne (SAN Val-Maubée) témoigne du regain d'intérêt pour la géothermie.

### La valorisation du biogaz

Veolia Propreté Ile-de-France, en collaboration avec le Centre de Recherche de la Propreté et de l'Energie de Veolia Environnement, a mis en service après une instruction du dossier par l'inspection, une installation de valorisation de biogaz en biométhane carburant sur son centre de stockage de déchets non dangereux de Claye-Souilly (Seine-et-Marne).

L'essentiel du biogaz capté sur le centre de stockage est actuellement valorisé sous forme de production d'électricité délivrée au réseau EDF. A présent, une partie de ce biogaz alimente également une installation de production et distribution de biométhane carburant. Le biogaz est traité puis odorisé (conformément au cahier des charges de l'Association française du Gaz) et comprimé avant d'être distribué.

Il est prévu qu'elle fonctionne un peu plus de 8 000 heures par an et qu'elle produise 60 m<sup>3</sup>/h de biométhane (à partir d'un flux de biogaz de 200 m<sup>3</sup>/h) ce qui représente l'équivalent des besoins énergétiques d'une flotte d'environ 200 véhicules légers.

## Une réponse aux pointes de consommation d'électricité

Les moyens de production d'énergie électrique sont appelés en fonction de la demande avec des coûts de production croissants. Les turbines à combustion (TAC) sont des moyens de répondre aux pointes de consommation.

Situées en région parisienne, au plus près des lieux de forte consommation, les TAC installées par EDF sur le site de l'ancien centre de production thermique (CTP) de Vaires-sur-Marne permettent de palier l'indisponibilité des moyens de production dits « de base » ainsi que les périodes de demande forte en électricité. Ces trois turbines d'une puissance de 545Mwh chacune ont été autorisées par arrêté préfectoral après instruction par l'inspection. Leur durée prévisionnelle de fonctionnement est estimée à environ 300 h de marche par an sans dépasser 500 h.

Les services d'inspection de la DRIRE ont également instruit une seconde demande d'EDF pour installer deux autres TAC de même puissance unitaire, sur le site de l'ancien CTP dit « de Montereau » à La Grande-Paroisse. Ces deux TAC alimentées majoritairement au gaz naturel, seront appelées à fonctionner 2 500 heures par an environ.



Travaux d'installation des turbines à combustion sur le site d'EDF à Vaires-sur-Marne (Source EDF)

## **1.10 – La gestion des ressources du sous-sol**

La DRIRE poursuit un double objectif, pour une gestion durable des ressources du sous-sol :

- elle permet l'accès aux ressources du sous-sol (matériaux, pétrole, géothermie, eaux souterraines) en veillant à une exploitation optimale et écologiquement responsable des gisements et en participant à l'élaboration de schémas directeurs ;

- elle contrôle les conditions d'exploitation des carrières (66 carrières en exploitation en Seine-et-Marne), des stockages souterrains de gaz dont celui de Germigny-sous-Coulombs et des forages pétroliers (100 en Seine-et-Marne) ou géothermiques ( 8 doublets en Seine-et-Marne), afin d'assurer la sécurité et la santé des personnes ainsi que la protection de l'environnement..

### **Un sous-sol riche**

La Seine-et-Marne joue un rôle prépondérant dans la production des matériaux de carrières. Elle concentre, en effet, toutes substances confondues, plus de 60 % des exploitations (66 carrières en activité) et des surfaces autorisées (4 400 ha pour 6 000 ha en Ile-de-France).

Parmi ces matériaux, certains sont d'importance nationale. C'est le cas du gypse, dans le Nord de la Seine-et-Marne, avec 1,4 million de tonnes par an, soit la moitié de la production de l'Ile-de-France (la région représente les deux tiers de la production française de gypse). C'est aussi le cas de la silice industrielle, dans le sud du département, avec plus de 1,9 million de tonnes par an, soit les trois quarts de la production de l'Ile-de-France (la région représente le tiers de la production française de silice) et des argiles céramiques et réfractaires, dans l'Est du département : 68 000 tonnes par an.

La Seine-et-Marne contribue aussi majoritairement à l'approvisionnement de la région Ile-de-France en granulats avec une production de 8 millions de tonnes par an (5.4 Mt de sables et graviers et 2 Mt de calcaires notamment).

Outre les granulats et les gisements de matériaux industriels (gypse et silice

notamment), le sous-sol de la Seine-et-Marne renferme des gisements d'hydrocarbures. La production est d'environ 120 000 tonnes par an de pétrole traité à la raffinerie TOTAL de Grandpuits. Une centaine de puits de production est en exploitation actuellement pour extraire le pétrole enfoui à 2 500 m de profondeurs. La DRIRE veille à préserver l'accessibilité de ces gisements et assure le contrôle de ces installations.

S'agissant de l'exploitation des carrières, les surfaces autorisées portent sur 4 400 ha dont 15% environ en exploitation et 337 ha ont été réaménagés en 2009 (300 ha en 2008).

## 2. Urbanisme

### 2.1 - Application du droit des sols

#### 2.1.1 - Autorisations d'urbanisme

Les services territoriaux de la DDEA ont en charge l'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme des communes conventionnées et des permis Etat. 80 communes sur les 514 que compte la Seine-et-Marne sont autonomes en matière d'instruction d'autorisations d'urbanisme. Les autres ont établi une convention avec les services de la DDEA, ces derniers assumant la charge de l'instruction des dossiers.

En 2009, 14 811 actes ont été traités par les services territoriaux dont 5 524 certificats d'urbanisme, 4 288 déclarations préalables, 4 752 permis de construire, 173 permis de démolir et 74 permis d'aménager.

#### Le contrôle de légalité

La DDEA a exercé au nom du préfet la fonction juridique de contrôle de légalité de toutes les autorisations d'occupation du sol et des documents d'urbanisme.

A la suite de la réforme d'octobre 2007 du droit des sols, le nombre d'autorisations d'occupation du sol avait considérablement augmenté pour les deux raisons suivantes : transmission systématique au contrôle de légalité des déclarations préalables et multiplication par deux du nombre de certificats d'urbanisme.

Cette augmentation du nombre des autorisations d'occupation des sols perdure en 2009 puisque 21 951 actes ont été reçus au contrôle de légalité.

Cette année 97 documents d'urbanisme ont été reçus au contrôle de légalité.

#### La fiscalité

L'unité fiscalité de la DDEA a en charge l'instruction et la liquidation des taxes d'urbanisme.

En 2009, 7 398 avis d'imposition ont été émis pour des montants liquidés de :

- 313 180 172 € pour les taxes d'urbanisme
- 1 486 444 € pour la RAP
- 551 430 € pour le PLD

En 2009, un effort particulier a été réalisé réduisant le délai d'instruction de 9 à seulement 3 mois.

Les procédures d'amendes fiscales ont été mises en place et 5 procès-verbaux ont été taxés.

La redevance bureau a été liquidée pour un montant de 30 744€ correspondant à un seul dossier.

Une nouvelle participation, le Projet Urbain Partenarial (PUP) a été mise en place par des actions d'information auprès des communes et des services instructeurs ADS.

La DDEA a collaboré au suivi de la réforme des taxes d'urbanisme.

#### Conseil et l'animation en application du droit des sols

La DDEA a pour mission de conseiller tous les interlocuteurs sur l'application du droit des sols, et d'animer des formations.

11 jours de formation ont été mis en place auprès des instructeurs du département et de ceux des départements limitrophes.

De nombreuses demandes d'information émanant des communes ou des particuliers ont fait l'objet de réponses : 75 par courrier papier, et 315 par courrier électronique.

15 dossiers à enjeux ont fait l'objet d'analyse, d'expertise et de conseils.

L'activité camping a été relancée et cinq visites sur place ont été effectuées.

Enfin 3 journées d'information sur l'application du droit des sols ont été organisées à l'intention de l'ensemble des communes de Seine-et-Marne et ont connu un vif succès.



## 2.2 – Schéma de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'urbanisme et autres documents d'urbanisme

La DDEA assure le suivi de l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification.

Dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, 36 « porter à connaissance » ont été signés pour des procédures d'élaboration de différents documents d'urbanisme (1 pour le SCoT du secteur III de Marne la Vallée – secteur de Marne, Brosse et Gondoire, 34 concernant des Plans Locaux d'Urbanisme et 1 une Carte Communale).



14 avis de l'État sur les projets de Plans Locaux d'Urbanisme ont été rédigés et proposés à la signature du Préfet. Ces avis intègrent notamment une analyse relative à la consommation d'espaces et à la protection des espaces naturels au regard des schémas directeurs et de la loi portant engagement national de l'environnement.

En 2009, près de 200 documents d'urbanisme ont été reçus concernant :

- des plans locaux d'urbanisme pour 140 d'entre eux (révisions, modifications et mises à jour);
- 3 approbations de cartes communales;
- 5 dossiers de création et 3 dossiers de réalisation de Zone d'Aménagement Concerté ont été enregistrés;
- 3 dossiers de modification de schémas directeurs (Almont Brie Centrale, région Melunaise et Vallée du Grand Morin);
- 22 délibérations de conseils municipaux décidant l'élaboration de nouveaux documents d'urbanisme (19 plans locaux d'urbanisme et 3 cartes communales) ainsi que 18 délibérations instituant un droit de préemption urbain.

Concernant le processus d'élaboration des schémas de cohérence territoriale, 11 procédures sont actuellement en cours sur le département, et pour celles-ci, 4 (concernant les secteurs de Val Maubuée, Marne-Ourcq, Grand Provinois, Fontainebleau) ont fait l'objet de consultations de différents services en vue de rédiger les « porter à connaissance ».

## 3. L'eau : enjeu central de la politique environnementale de l'Etat dans le département



Compte-tenu des enjeux qui sont liés à l'eau, tant pour les Seine-et-Marnais que pour les franciliens approvisionnés par la

Seine-et-Marne, l'Etat joue pleinement son rôle dans ce secteur et assume ses prérogatives aux côtés des collectivités locales.

Les priorités de l'Etat s'inscrivent dans un objectif commun, celui d'atteindre un bon état des eaux en 2015, dans un contexte transitoire marqué par les objectifs politiques du Grenelle de l'environnement, la finalisation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de son programme de mesures, la parution de nombreux textes et décrets relatifs à la loi sur l'eau et des milieux aquatiques récemment adoptée.

La DDEA :

● **Participe** à la conception et à la mise en oeuvre des documents d'orientation de la politique de l'eau :

révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie (SDAGE) et élaboration du programme de mesures associé, qui a été approuvé le 20 novembre 2009.

élaboration des cinq schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) : Yerres, Deux Morins, Nonette, Marne Confluence, Nappe de Beauce

● **Co-anime** la mise en oeuvre du **Plan départemental de l'eau (PDE)**, qui s'impose désormais comme le document de référence et d'orientation à l'ensemble des acteurs de l'eau du département. Ce plan vise la sécurisation de l'alimentation en eau potable et la reconquête de la qualité de l'eau.

Un bilan à mi-parcours a été présenté au troisième comité de suivi en mai 2009 et a permis de faire état des réussites, des difficultés et des perspectives 2010.

● **Coordonne** l'action de l'Etat au sein de la Mission inter-services de l'eau (MISE), dont la direction est confiée à la DDEA et joue le rôle de guichet unique de police de l'eau.

Des groupes de travail portant sur des sujets stratégiques se sont régulièrement réunis en 2009 :

Elaboration d'un schéma départemental d'assainissement,

Information des maîtres d'ouvrages pour la protection des captages prioritaires Grenelle, lancement et suivi des études.

Elaboration du 4ème programme d'action nitrates, signé en juillet 2009 ;

Mise en place de groupes de travail par usage (eau potable, irrigation, et industries) pour la gestion quantitative nappe de Champigny, ayant pour objectif de retrouver une gestion durable de cette ressource surexploitée ;

Identification de sites pilotes pour la promotion de la continuité écologique ;

Réactualisation du schéma départemental à vocation piscicole.

● **Instruit et contrôle** les dossiers « loi sur l'eau »

En 2009, 85 dossiers concernant des prélèvements dans les nappes ou en rivière, des rejets ou des opérations ayant un impact sur le milieu aquatique, soumis à déclaration ou à autorisation ont été instruits.

Plus de 450 contrôles ont été réalisés en 2009, l'ensemble des contrôles non conformes ont fait l'objet d'une suite.

## La protection des 13 captages prioritaires « Grenelle »

La protection des aires d'alimentation des 500 captages les plus menacés d'ici 2012 est une priorité qui découle de la Loi sur l'eau et du Grenelle de l'Environnement. 13 captages prioritaires ont été identifiés en Seine-et-Marne au vu de leur qualité dégradée et de leur enjeu pour l'AEP.

Pour chacune des aires d'alimentation de ces captages, un programme d'actions tendant à lutter contre les pollutions diffuses devra être mis en place pour l'automne 2011.

## Le plan d'action pour la continuité écologique

Un plan d'action pour la continuité écologique a été annoncé à la fin de l'année 2009. Il vise à identifier les ouvrages prioritaires dans le département afin d'y rétablir la continuité écologique, les modalités de gestion ou les travaux devant être engagés sur ces ouvrages avant fin 2012.



Laboratoire d'hydrobiologie

de la DIREN : diatomées

(Photo Christian Lalanne-Cassou

© DIREN)

L'établissement de la liste des sites industriels prioritaires qui, au regard des enjeux environnementaux, nécessitent une vigilance renforcée de l'inspection des installations classées du groupe de subdivisions de la DIREN de Seine-et-Marne, a été actualisée et comporte 22 établissements et 10 recensés comme « sensibles sur la problématique « eau ». 11 de ces établissements sont suivis dans le cadre d'une procédure de cessation d'activité et les autres sont inspectés au moins une fois par an.

Au-delà des inspections, 20 contrôles inopinés des rejets « eau » ont été effectués et ont fait l'objet de 8 observations dont 3 mises en demeure et de 4 propositions d'arrêtés de prescriptions complémentaires.

La réduction des pollutions par les ateliers de traitement de surface (TS) vise plus particulièrement en 2009 les 36 établissements soumis à autorisation recensés en Seine-et-Marne.

Le nombre d'établissements concernés a évolué de la façon suivante :

Année	2007	2008	2009
Nombre de TS	48	43	36

### La sécheresse

L'un des objectifs affichés est la diminution des consommations d'eau à moins de 8l/m<sup>2</sup> de surface traitée par intégration des meilleures technologies disponibles. 15 établissements n'ont plus de rejets d'eau résiduaire industrielle (7 en 2007). A titre d'exemple, un atelier de traitement de surface situé à Saint Loup de Naud est passé en « zéro » rejet à la suite de l'action de l'inspection des installations classées et après un investissement de 240 000€.

La mise en œuvre d'actions structurelles de renforcement des réductions des consommations par les industriels constitue un axe de travail important pour la DRIRE en Seine-et-Marne. La maîtrise des consommations d'eau par les industriels fait en particulier l'objet d'études spécifiques pour les industriels de la zone de Grandpuits. La réduction des prélèvements industriels d'eau en cas de sécheresse concerne 22 établissements (5 établissements « gros » consommateurs d'eau ont été fermés depuis 2005) qui ont des prélèvements importants ou des rejets dans un milieu sensible. 37Mm<sup>3</sup>/an économisés depuis 2005 après la fermeture de la centrale de Vaires sur Marne et 1Mm<sup>3</sup>/an depuis 2006

Ainsi par exemple :

Une société de fabrication de câbles électriques sur le secteur de Montereau-Fault-Yonne qui a déjà diminué ses consommations d'eau de 15% depuis 2006, s'est engagée sous l'impulsion de l'inspection, dans un programme de plus de 1 M€ visant à réduire de 42 % supplémentaires, ses consommations à l'horizon de 2013.

- Une société de l'aéronautique sur Réau a réduit de plus de 35% ses consommations depuis 2006 et n'a plus de rejets d'eau résiduaire provenant de ses ateliers de

traitement de surface. Cette société a également engagé en 2009 les travaux de réalisation d'une nouvelle station d'épuration pour un montant de 5,1 M€.

- Des entreprises du secteur de la blanchisserie ont expérimenté de nouvelles technologies en 2009 pour franchir une nouvelle étape de réduction de leurs consommations pour descendre celles-ci à 8 l/kg de linge traité voir 5 l/kg par rapport à leur situation précédente proche de 12 l/kg.

De plus, l'inspection a prescrit aux entreprises d'exploitation pétrolière d'utiliser dans les puits d'injections, les eaux du gisement de pétrole en substitution des eaux du Champigny actuellement utilisées.

### La réduction des substances dangereuses

En 2009, l'inspection a lancé la deuxième phase de mise en œuvre de l'action de recherche et de réduction de substances dangereuses dans l'eau (RSDE), présentes dans les rejets des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation. La première « vague » a concerné 47 établissements pour lesquels des projets d'arrêtés complémentaires ont été pris en 2009 et qui devront en 2010 procéder à des séries d'analyses de substances dangereuses dans leurs rejets.

Les déclarations de rejets des établissements sont disponibles après validation sur le site du registre français des émissions polluantes à l'adresse :

<http://www.pollutionsindustrielles.ecologie.gouv.fr/IREP/index.php>

## 4. L'économie agricole

L'agriculture occupe plus de 5 100 personnes dans les exploitations agricoles professionnelles, majoritairement orientées vers les grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux et cultures industrielles).

La campagne 2009 s'est caractérisée par de bons rendements pour les différentes productions végétales dont les cours ont enregistré une forte baisse par rapport à l'année précédente. La situation financière des exploitations s'est ainsi fortement dégradée nécessitant une mobilisation afin de faire bénéficier les entreprises en difficultés du plan de soutien décidé fin 2009 ;

Malgré les difficultés, l'élevage bovin reste relativement stable alors que l'élevage ovin progresse et permet de répondre à une demande soutenue.

Dans le secteur agricole, la DDEA :

- Représente l'Etat dans les nombreuses structures et instances liées à l'agriculture : commission départementale d'orientation de l'agriculture, Chambre d'agriculture, SAFER...

- Met en œuvre la politique agricole nationale et ses applications locales pour adapter les pratiques des agriculteurs aux enjeux du département, avec une action plus particulière dans la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole, la gestion de l'eau d'irrigation et le maintien de la biodiversité ;

- Instruit les aides communautaires et nationales destinées à l'agriculture : aides à la surface ou liées à la production, aides



- à l'installation de jeunes agriculteurs, aides à la modernisation, aides à caractère agro-environnemental, aide au soutien de l'activité ;

- Coordonne les contrôles effectués au titre de la réglementation ou de la conditionnalité des aides.

## 5. Les aires d'accueil pour les gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage prévoit la création de 988 places d'aire d'accueil.

Au 31 décembre 2009, 490 places sont à la disposition des familles itinérantes de Seine-et-Marne réparties sur 18 aires d'accueil. L'aire de Meaux a bénéficié en 2008 d'un financement pour une réhabilitation de grande ampleur qui devrait lui permettre d'offrir 6 places supplémentaires.

De plus, 17 aires représentant 460 places sont en projet et bénéficient d'une subvention de l'Etat. Concernant les grands passages, 2 terrains sont à disposition des gens du voyage (Nanteuilles-Meaux et Moissy-Cramayel). L'objectif du schéma est de pouvoir proposer une douzaine de terrains répartis sur l'ensemble de la Seine-et-Marne. Une prospection foncière est en cours afin de pouvoir aboutir à l'ouverture d'une dizaine de terrains de grands passages répartis sur l'ensemble du territoire. Un terrain de grand passage est en cours de réalisation sur la commune de Maisoncelles-en-Brie.

Concernant l'accompagnement des gens du voyage dans leurs démarches de sédentarisation, des maîtrises d'œuvre urbaines et sociales sont en cours afin de mettre en place une démarche d'accès à un habitat décent pour les gens du voyage sédentarisés en Seine-et-Marne. Actuellement, des MOUS existent sur Country-Villevaudé (débutée en 2005), Saint-Thibault-des-Vignes (lancée en 2006, celle-ci devrait aboutir au relogement d'une cinquantaine de familles), Nangis (lancée en 2007, pour 5 familles), Chelles (concernant une centaine de familles, le prestataire travaille depuis début 2008), Nemours (un pré-diagnostic est en cours de réalisation), Cannes-Ecluse (depuis le début de l'année 2008) et enfin, depuis 2009, sur les communes de Longperrier, Varennes-sur-Seine et Bouleurs. En outre, plusieurs communes et regroupements de communes ont fait part de leur intention de s'impliquer dans de telles démarches dès 2009 (agglomération de Meaux, Compans, etc...)

### III – Pôle cohésion sociale

#### 1. Les politiques d'emploi et d'insertion professionnelle

##### 1.1 - Le volet lutte contre le chômage

#### ASSURER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN DIFFICULTE ET DEVELOPPER L'EMPLOI LOCAL

De janvier 2009 à janvier 2010, la Seine-et-Marne a connu une augmentation du chômage de 21% supérieure à celle de l'Ile de France (+ 19,5%).

L'Etat a cherché à compenser cette hausse par une programmation des contrats aidés importante et ouverte à de nombreuses catégories de demandeurs d'emploi.

CAE	Programmation 2009	Bilan au 31/12/2009	Réalisation du programme
<b>SEINE-ET-MARNE</b>	3 669	3 623	99%
<b>ILE-DE-FRANCE</b>	34 332	29 080	85%

CAV	Programmation 2009	Bilan au 31/12/2009	Réalisation du Programme
<b>SEINE-ET-MARNE</b>	1 094	1 106	101%
<b>ILE-DE-FRANCE</b>	11 476	7 601	66%

##### Secteur marchand

CIE	Programmation 2009	Bilan au 31/12/2009	Réalisation du programme
<b>SEINE-ET-MARNE</b>	1 320	1 166	84%
<b>ILE-DE-FRANCE</b>	13 671	11 979	88%

Source EURCINET

## **1.2 - Le volet insertion professionnelle**

C'est un secteur d'intervention qui est cofinancé par l'Etat, le Conseil Général et le Conseil Régional. Il permet de réinsérer dans l'emploi les demandeurs d'emploi en grande difficulté et favorise l'emploi local dans les territoires les moins favorisés du département : franges de l'extrême Est francilien et zones urbaines sensibles.

Les structures sont au nombre de 35 ; pour la plupart des associations, il y a aussi des entreprises, elles emploient 170 salariés permanents :

- 7 associations intermédiaires
- 10 entreprises d'insertion
- 2 entreprises de travail temporaire d'insertion
- 16 associations organisent plus de 44 ateliers et chantiers d'insertion

**4 200 salariés étaient en parcours d'insertion en 2009, dans des secteurs d'activité variés :** BTP, HCR, nettoyage, recyclage, espaces verts etc.

Les contrats aidés, principal levier de l'insertion par l'activité économique, permettent à des personnes en difficulté de se réintégrer par le travail.

Un plan national de relance a renforcé le financement de toutes les structures d'insertion.

## **1.3 - Le plan d'urgence pour les jeunes**

Les jeunes de moins de 25 ans ont été particulièrement impactés par le retournement économique de l'année : souvent en contrat précaire ou primo demandeurs d'emploi, c'est une catégorie de la population active qui est très sensible à la baisse des embauches des entreprises.

Aussi, un plan d'urgence a été mis en œuvre en leur faveur pour :

- Soutenir l'accès des jeunes à l'emploi : CIE jeunes, CAE passerelle, prime à l'embauche des jeunes stagiaires. Le CAE passerelle a donné lieu à une mobilisation des collectivités territoriales et offre à un jeune en emploi public à durée déterminée avec des périodes d'immersion dans le secteur marchand.
- Développer l'alternance
- Renforcer l'offre de formation
- Maintenir le programme CIVIS pour les jeunes les plus en difficulté qui sont suivis par les missions locales.

Une activité importante a été déployée pour la promotion du CAE Passerelle particulièrement auprès des collectivités locales. Cette action s'est doublée d'un accompagnement des périodes d'immersion par le biais de la conclusion de chartes avec les branches professionnelles représentées localement.

Par ailleurs, la « dynamique espoir banlieue » a été poursuivie. C'est un plan de trois ans qui concernent les jeunes sans emploi des ZUS et des Communes en CUCS, ils habitent des zones sensibles et sont sans qualification pour 30% d'entre eux ou pour la plupart de niveau CAP et BEP. Les jeunes qui signent un contrat d'autonomie bénéficient d'un accompagnement individualisé de 6 mois pour aboutir à des solutions durables d'emploi ou à une formation qualifiante. Ont été signés 430 contrats d'autonomie en deux ans (810 contrats sont prévus jusqu'en 2010)

On notera la contribution originale de la DDJS au plan de cohésion sociale au travers du « parcours animation sport ».

Ce programme qui s'appuie sur le CAE, vise à offrir à des jeunes de 16 à 30 ans issus des zones urbaines sensibles (ZUS) et en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, un parcours vers un emploi d'animateur ou d'éducateur dans le champ de l'animation et du sport.

## **1.4 - Le développement des emplois de service à la personne**

L'Etat favorise la professionnalisation et le développement de ce secteur économique créateur d'emploi. Ce secteur est utile aux particuliers à leur domicile et est essentiel pour les personnes âgées et les adultes dépendants.

La création du nouveau statut d'auto-entrepreneur en 2009 a contribué à la multiplication des structures de services à la personne et au domicile : en un an, les structures agréées sont passées de 250 en 2008 à 360 en 2009.

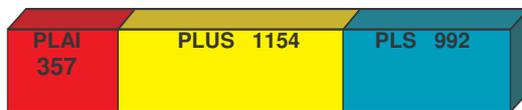
## 2. Le logement

La mobilisation de la DDEA dans le domaine de l'habitat a été forte tout au long de l'année 2009 afin de permettre le développement d'une offre de logements adaptée aux besoins du territoire, tant dans le parc public que dans le parc privé.

### 2.1 – Le logement locatif social – parc public

2503 logements locatifs sociaux ont été financés en 2009 pour un montant de subvention de 21,6 M€. Ce niveau de production n'avait pas été atteint depuis une vingtaine d'années. A titre de comparaison, 2 118 logements sociaux avaient été financés en 2008.

#### *répartition des logements financés*



Dans cette production, 452 logements ont pu être financés grâce au programme spécifique de rachat par les organismes HLM de logements issus de la promotion privée, mis en place dans le cadre du plan de relance.

En outre, 29 logements ont été financés dans le cadre du programme d'humanisation des centres d'hébergement.

Par ailleurs, au-delà des chiffres donnés ci-dessus, 280 logements locatifs ont été produits par l'intervention de l'association foncière logement.

D'un point de vue qualitatif, la production de logements sociaux seine-et-marnaise maintient une forte vocation sociale puisqu'une proportion importante des opérations nouvelles sont destinées aux publics défavorisés.

357 logements PLAI, catégorie de logements voués à l'intégration, ont en effet été financés en 2009, dont 47 en résidences sociales et 310 logements familiaux.

Il est à noter que la quasi-totalité des logements sociaux financés en Seine-et-Marne concerne des opérations de construction neuve, correspondant donc à une création nette de logements. L'acquisition/amélioration de structures existantes reste très marginale.

La part de logements financés en droit commun, situés dans les communes soumises aux dispositions de l'article 55 de la loi SRU (obligation d'atteindre une proportion de 20% de logements sociaux parmi les résidences principales), représente 56 % de la production annuelle 2009, avec 86% de logements familiaux.

La nouvelle réglementation thermique issue du Grenelle de l'Environnement a été largement prise en compte par les bailleurs sociaux, puisque 35 % de la production globale 2009 va au-delà des obligations réglementaires en matière de performances énergétiques.

20 programmes répondent ainsi aux critères THPE (Très Haute Performance Énergétique), soit 453 logements ; 12 programmes sont THPE Enr (THPE intégrant une part d'énergies renouvelables), soit 165 logements. Enfin, 7 programmes sont BBC (Bâtiment Basse Consommation), soit 269 logements.

Le Pass Foncier, dispositif mis en place par le 1 % logement en vue de faciliter l'accession sociale à la propriété, est conditionné par l'attribution d'une aide à l'accession par la collectivité sous forme de subvention ou de bonification de prêt. Dans le cadre du plan de relance de l'économie, l'État peut verser une subvention aux collectivités réalisant des Pass-foncier, afin de réduire leur effort d'accompagnement à 2 000€ par logement.

En Seine-et-Marne, 3 communes ont bénéficié de ce dispositif, et une dizaine d'autres s'est montrée intéressée.



Enfin, l'année 2009 a été la troisième année de mise en oeuvre de la délégation de compétence pour les aides à la pierre à la communauté d'agglomération de Melun Val de Seine. Sur la période triennale 2007-2009, la CAMVS a rempli 87 % de ses objectifs, soit un financement de 523 logements sur ce territoire. Dans le cadre de cette délégation de compétence, les services de la DDEA sont mis à disposition de la collectivité pour le montage technique et financier des dossiers.

## 2.2 – Le parc privé

En plus de son intervention habituelle, la délégation a bénéficié en 2009 d'une dotation exceptionnelle liée au Plan de Relance.

Cette enveloppe supplémentaire a été affectée prioritairement :

- aux propriétaires occupants réalisant des travaux d'économie d'énergie et au développement durable
- à l'aide aux syndicats de copropriétés en difficulté
- à la rénovation de logements locatifs dans le cadre d'opérations programmées

La lutte contre l'habitat indigne et la maîtrise des loyers restent une priorité.

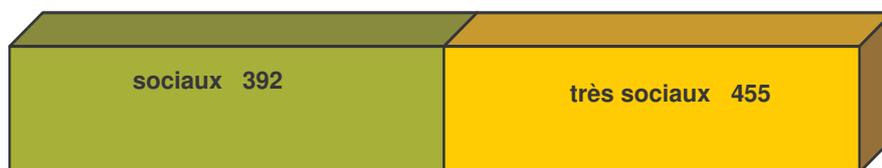
L'intervention s'est notamment portée sur les 5 opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) actives sur le département. Un programme d'intérêt général (PIG) signé le 12 septembre 2009 avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais et relatif à la lutte contre l'habitat indigne, la production de loyers maîtrisés et la promotion de l'habitat durable, complète ce dispositif.

### **Les résultats**

Au cours de l'année 2009, 923 dossiers ont été agréés et représentent une augmentation de 55% par rapport à 2008 (+331 dossiers de propriétaires occupants).  
1 948 logements ont été financés.

#### ***Répartition des logements subventionnés***

propriétaires occupants



propriétaires bailleurs



Parmi les logements à loyers maîtrisés, 69 ont un niveau de loyer social ou très social, et sont dès lors destinés aux personnes à faibles ressources.

Par ailleurs, les aides aux copropriétés ont permis d'effectuer des travaux d'amélioration touchant 523 logements.

Enfin, 53 logements indignes ont été réhabilités conformément aux normes de décence.

## **Humanisation des structures d'hébergement**

Dans le cadre du Plan de Relance, l'ANAH a également bénéficié d'une enveloppe spécifique pour la rénovation de structures d'hébergement d'urgence et de réinsertion. 2 centres ont été subventionnés : Le Sentier à Melun et Le Rocheton à La Rochette.

### **CAMVS**

Pour sa dernière année de délégation d'aide à la pierre, la communauté d'agglomération de Melun Val de Seine a consommé 65% de son enveloppe budgétaire. Le nombre de logements subventionnés pour les propriétaires occupants est de 69, 5 propriétaires bailleurs, 5 logements insalubres et 320 logements en copropriétés dégradées ont été réhabilités en 2009.

Il est à noter qu'une OPAH copropriétés dégradées sur le secteur « Courtilleraies/Circé » à le Mée-sur-Seine a été signée le 10 novembre 2009.

Une nouvelle délégation de compétence pour une durée de 6 ans est en cours de signature avec la communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

### **2.3 - Les politiques sociales dans le domaine du logement**

#### **Commission départementale des aides publiques au logement (CDAPL)**

La CDAPL a pour mission de mettre en place des solutions amiables aux problèmes d'impayés de loyers rencontrés par les personnes bénéficiant de l'APL. En cas de défaillance du bénéficiaire, la commission décide du maintien ou de la suspension de l'APL. Le protocole de cohésion sociale est régulièrement proposé afin de rétablir le versement de l'APL tout en fixant un plan d'apurement de la dette du locataire. En 2009, 9 724 dossiers ont été traités par le secrétariat de la commission.

#### **Commission départementale de conciliation**

Cette commission est compétente pour les litiges portant sur les rapports locatifs. Sur les 82 saisines reçues en 2009, 67 relevaient de la compétence de la commission. 32 ont abouti à une

conciliation en séance et 7 avant le passage en commission.

### **Suivi des organismes HLM**

Un suivi global des organismes HLM est effectué par la DDEA, notamment le contrôle des ventes et les évolutions juridiques. L'année 2009 a vu la préparation des conventions d'utilité sociale rendues obligatoires par la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009 et qui devront être signées au plus tard le 31 décembre 2010. Dans le cadre des contrôles effectués par la mission interministérielle d'inspection du logement social (MIILOS), les organismes concernés ont fait l'objet d'un suivi renforcé.

Plusieurs enquêtes ont été menées auprès des bailleurs. Elles ont porté sur l'occupation du parc social, les augmentations de loyers, les attributions de logement aux publics défavorisés, les ventes de logements sociaux et sur le supplément de loyer de solidarité (SLS).

### **Conventionnement**

La DDEA est chargée d'établir et de suivre les conventions ouvrant droit à l'APL signées entre l'Etat et les bailleurs sociaux. Outre les conventions liées aux nouvelles opérations de logements, des interventions sont régulièrement faites sur le parc existant et appellent des modifications de conventions.

Par ailleurs, a été lancé en 2008 le processus de numérisation des conventions, qui permettra un traitement informatisé des données en vue d'un meilleur suivi des bailleurs.

### **Lutte contre l'habitat indigne**

L'habitat indigne recouvre l'ensemble des situations d'habitat qui sont un déni au droit au logement et qui portent atteinte à la dignité humaine. Il comprend les logements indécents, insalubres et menaçant ruine.

En lien avec les autres services de l'Etat, 45 diagnostics plomb contre 19 en 2008, ainsi que 14 contrôles après travaux en 2009 ont été réalisés. 9 arrêtés d'insalubrité expertise ont été pris, dont 2 irrémédiables. Une procédure de travaux d'office est en cours de réalisation à la fin de l'année.

Enfin, comme indiqué plus haut, les subventions de l'ANAH ont permis de faire sortir de l'insalubrité 53 logements.

## **2.4 - Les politiques locales de l'habitat**

### **Loi solidarité renouvellement urbain (SRU)**

Dans le cadre de l'application de l'article 55 de la loi SRU, imposant plus de 20% de logements sociaux aux communes les plus urbaines, la DDEA a procédé à l'inventaire au 1er janvier 2009 des logements sociaux sur les 76 communes seine-et-marnaises entrant dans le champ d'application géographique de la loi. Sur ces 76 communes, 52 comptent plus de 1 500 habitants et sont soumises à l'obligation d'atteindre 20% de logement sociaux dans les résidences principales.

Parmi ces 52 communes, 21 comptaient au 1er janvier 2009 plus de 20% de logement sociaux, 25 communes présentaient un déficit et ont des obligations de rattrapage du déficit ainsi que pour certaines des pénalités. En outre, 6 communes bénéficient d'un délai jusqu'au 1er janvier 2014 pour se mettre en conformité (2 d'entre elles répondant déjà aux obligations).

En outre, dans le cadre de la période triennale 2008-2010, 6 communes ont signé des contrats de mixité sociale avec l'Etat afin de s'engager fortement dans le rattrapage du déficit. Un suivi régulier en lien avec ces communes est effectué.

### **Les programmes locaux de l'habitat**

En Seine-et-Marne, depuis l'entrée en vigueur de la loi du 25 mars 2009 relative à la mobilisation en faveur du logement, six établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ainsi que deux communes ont l'obligation d'adopter un programme local de l'habitat (PLH). A ce jour, quatre EPCI en sont dotés : la Communauté d'agglomération de Melun-Val de Seine, qui est aussi délégataire des aides à la pierre, la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux, la Communauté d'agglomération de Marne et Chantereine ainsi que le SAN du Val-Maubuée.

### 3. La politique de la ville

#### 3.1 - La dynamique espoir banlieues

Le Plan Espoir Banlieue lancé officiellement le 20 juin 2008 à Meaux en comité interministériel à la ville présente dans un document cohérent l'ensemble des actions de l'Etat en faveur des quartiers de 2008 à 2010 visant à réduire les écarts structurels entre les quartiers et le reste du pays.

Une déclinaison locale de ce plan d'action a été réalisée avec l'ensemble des services de l'Etat au plan départemental afin de coordonner sa mise en œuvre et d'en assurer l'adaptation au contexte territorial. Un comité de suivi départemental se réunit régulièrement autour du Préfet. Une présentation de ces actions a été réalisée sur chaque territoire politique de la ville.

La dynamique espoir banlieue a permis la création de poste de délégués du préfet dans les quartiers de la politique de la ville, sept délégués exercent désormais leurs missions dans les quartiers de Seine-et-Marne. Ceux-ci, mobilisés à plein temps sur leurs missions, ont un rôle de coordination, d'alerte et de proposition pour une action renforcée des services de l'Etat dans les quartiers. Interlocuteurs de proximité, ils assurent la mise en œuvre effective du Plan Espoir Banlieues en Seine-et-Marne.

#### 3.2 - Les Contrats Urbains de Cohésion sociale « CUCS »

La Seine-et-Marne compte onze Contrats Urbains de Cohésion sociale concernant une trentaine de quartiers, pour ces contrats d'une durée de trois ans, prolongée d'une année, l'année 2010 sera consacrée à la démarche d'évaluation précédée par un processus de formation à l'auto-évaluation.

Egalement, un chantier majeur de 2010 sera la réforme de la géographie prioritaire et des modalités de mise en œuvre de la politique de la ville.

#### 3.3 - La médiation entre les habitants et les institutions : les adultes-relais

93 postes "adultes-relais" sont désormais conventionnés en Seine-et-Marne au 31/12/09 auprès du secteur associatif et du secteur public. Ils exercent des

missions de médiation et de relais entre les habitants et les institutions. Ces postes sont aidés par l'Etat sur 3 ans à hauteur de 80% du Smic ou de 100% pour les postes "école et quartier" de l'Education Nationale. Au cours de l'année, 43 conventions ont été renouvelées.

Un plan de formation spécifique a été élaboré en 2009 par la Direction régionale de l'Acisé qui a retenu le CRPVE91 pour dispenser le « programme de formations professionnalisantes des adultes-relais en Seine-et-Marne » dès mars 2010 à Dammarie-les-Lys.

#### 3.4- La rénovation urbaine

L'année 2009 a été marquée par la mise en œuvre opérationnelle des trois derniers projets de rénovation urbaine (PRU) conventionnés avec l'ANRU fin 2008, à savoir les PRU de Melun, le Mée-sur-Seine et de Nemours.



Le projet de Melun concerne les quartiers Nord de la ville et prévoit un montant de travaux de plus de 196 millions d'euros, dont près de 52 millions d'euros de subventions de l'ANRU. A le Mée-sur-Seine, ce sont 102 millions d'euros de travaux qui sont programmés sur le quartier des Courtilleraies, avec une aide de 30 millions d'euros de l'ANRU.

A Nemours, le montant des travaux sera de 90 millions d'euros sur le quartier du Mont-Saint-Martin, auxquels l'ANRU contribue à hauteur de près de 23 millions d'euros. Ces projets portent des ambitions fortes et permettront une transformation profonde des quartiers concernés qui bénéficiera aux habitants, à travers un travail sur le parc social (démolitions, constructions neuves et réhabilitations, résidentialisations) et sur l'aménagement urbain. Ces projets viennent s'ajouter aux PRU de Meaux, Montereau-Fault-Yonne et Dammarie-les-Lys, où la transformation des quartiers est déjà bien engagée et poursuit son cours puisque respectivement 95%, 65% et 49% des travaux ont aujourd'hui été engagés sur chacun de ces quartiers.

Enfin, les études et échanges relatifs aux projets complémentaires des communes de Provins et Emerainville, ont abouti tout début 2010 à la signature d'une convention entre l'ANRU et la ville de Provins pour un projet sur la ZUS de Champbenoist prévoyant 12,5 millions d'euros de travaux de réhabilitation du parc social et d'aménagement urbain.

Au total ce seront près d'un milliard d'euros de travaux qui seront réalisés, subventionnés à 30% par l'ANRU. Le plan de relance aura permis, via l'attribution de 6 millions d'euros de subventions complémentaires en 2009, de démarrer un certain nombre d'opérations bloquées et d'accélérer une douzaine d'opérations de construction de logements sociaux.

En 2010, les PRU de Melun et du Mée-sur-Seine seront marqués par la démolition des premiers logements sociaux tandis que le quartier du Mont Saint-Martin à Nemours verra le démarrage des premières opérations d'amélioration du bâti social. La transformation de l'îlot Bourgogne, impulsée par le plan de relance, sera un moment fort du projet de Dammarie-les-Lys. Le PRU de Montereau verra quant à lui la livraison de plus de 250 logements sociaux et la réhabilitation de 350 autres. Enfin, la transformation du quartier de la Pierre Collinet à Meaux prendra un nouveau tournant avec la démolition des dernières tours du quartier.

### **3.5 - Réussite, équité et solidarité dans l'éducation**

En Seine-et-Marne, le « contrat éducatif local » constitue la clé de voûte des interventions des services de l'Etat (Préfecture, direction départementale de la jeunesse et des sports, Inspection Académique, direction départementale des affaires sanitaires et sociales, délégation

régionale de l'agence nationale de la cohésion sociale, direction régionale des affaires culturelles, direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse) en matière de développement des politiques éducatives territoriales.

En 2009, la direction départementale de la jeunesse et des sports a poursuivi une démarche de mobilisation des collectivités locales et de leurs groupements et a accompagné leur réflexion sur l'amélioration qualitative des activités proposées aux enfants et aux jeunes 37 « contrats éducatifs locaux » dont 4 contrats intercommunaux, rassemblant au total 77 communes et environ 13 000 jeunes de 6 à 25 ans ont fait l'objet d'un accompagnement technique et financier. Les interventions, représentant un montant total de 262 500 €, ont été particulièrement centrées sur les activités au profit des 11/17 ans et sur le renforcement du tissu associatif avec une attention particulière portée aux zones urbaines sensibles.

Dans la perspective d'une approche plus globale des projets et d'une mise en cohérence des acteurs locaux en matière éducative, l'inscription dans un cadre unique de l'ensemble des actions proposées et des différents dispositifs existants (crédits de la politique de la ville, moyens consacrés aux contrats éducatifs locaux, aux contrats locaux d'accompagnement scolaire, dispositif « ville vie vacances » dont la DDJS assure l'animation au plan départemental, actions de prévention et de lutte contre la toxicomanie, « Ecole ouverte », programme de réussite éducative...) a été engagée.

## 4. La santé publique

### 4.1 - L'offre de soins

L'année 2009 a connu une campagne budgétaire des établissements Médecine-Chirurgie-Obstétrique (MCO) entièrement fondée sur la tarification à l'activité et marquée par un retour à l'équilibre budgétaire de la majorité des établissements.

Durant cette année, la mise en œuvre des orientations du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (S.R.O.S) de troisième génération 2006-2011 s'est poursuivie à travers l'exécution des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (C.P.O.M.) conclus entre les établissements de santé et l'Agence Régionale de l'Hospitalisation d'Ile-de-France (A.R.H.I.F.) et l'élaboration d'un Projet Médical de Territoire (P.M.T.) sur le nord du département. Cette année a également été marquée par l'élaboration des volets du S.R.O.S. relatifs à la prise en charge en « Addictologie » et en « Soins de suite et de réadaptation ».

En 2009, l'Offre de soins a notamment connu dans le département les évolutions suivantes :

Mise en place d'une direction commune aux centres hospitaliers de Meaux, de Lagny-Marne la Vallée et de Coulommiers, établissements regroupés au sein d'un Groupement de Coopération Sanitaire (G.C.S.) depuis 2005. Cette évolution dans l'administration de ces trois établissements est notable et structurante pour l'Offre de soins

Décision ministérielle accordant, dans le cadre de la première tranche du plan « Hôpital 2012 », le financement du projet du centre hospitalier de Fontainebleau et de la polyclinique « La Forêt », opération structurante public-privé  
Approbation du projet d'établissement du centre hospitalier de Provins, intégrant les coopérations avec la clinique Saint-Brice.

Enfin, le projet de coopération entre le CH de Melun et la Clinique Les Fontaines ou encore projet de regroupement sur un seul site des cliniques Saint-Jean et l'Ermitage ont marqué cet exercice et devraient être concrétisés prochainement.

### 4.2 - La politique en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées

En 2009, la programmation d'une offre de structures et services pour répondre aux besoins des personnes âgées et handicapées s'est poursuivie dans le cadre du PRIAC (programme interdépartemental d'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie).

Pour les personnes âgées, l'offre en place d'EHPAD est la plus importante d'Ile de France (147 places pour 1 000 habitants de plus de 75 ans). Aussi, l'ouverture de nouvelles places reste modérée 107 places en hébergement permanent réactualisé et 12 places accueil de jour pour atteindre une capacité totale de 9 153 places. Le maintien à domicile reste une politique prioritaire avec 1 440 places de SSIAD. L'accueil en structures d'hébergement tend à se diversifier par la création de places d'accueil temporaire (76) et d'accueil de jour (157).

La qualité de la prise en charge des personnes âgées en structures et services est l'objectif principal pour mettre en œuvre une politique de bientraitance. Tous les signalements reçus en 2009 (152) ont fait l'objet d'une instruction et d'un suivi constant.

Des inspections complètent cette politique d'évaluation des prises en charge des personnes. Les MAS ont été incluses dans le programme d'inspection.

Une politique de prise en charge des handicapés adultes s'est traduite par une augmentation de capacité (44 places) en MAS (maison d'accueil spécialisé) qui prennent en charge les personnes les plus lourdement handicapées.

D'autre part, une priorité est accordée pour le maintien à domicile avec la création de 2 services d'accompagnement médico-social (SAMSAH) soit 85 places supplémentaires.

Pour les enfants handicapés, une meilleure utilisation des ressources permet d'augmenter les capacités d'accueil, notamment pour les enfants autistes ou polyhandicapés et la poursuite des créations de places de SESSAD (service d'éducation spécialisé et soins à domicile = ouverture d'un SESSAD pour enfants autistes).

La politique de contractualisation a été poursuivie en 2009. Deux nouveaux contrats pluriannuels et de moyens (CPOM) ont été signés. Cette orientation vise à renforcer la responsabilité des associations dans une conduite de projets avec une efficacité réelle dans la procédure d'allocation budgétaire.

### 4.3 - Prévention et santé publique

La DDJS a développé plusieurs orientations visant à veiller à la santé des pratiquants sportifs et à promouvoir la santé par le sport :

- Le renforcement du financement des 4 plateaux techniques médicaux pour conforter la prise en charge des sportifs inscrits sur les listes « espoirs » et de haut niveau et ceux qui, dans les sports collectifs ou individuels, disposent d'un potentiel,
- La prévention et la lutte contre le dopage ainsi que la protection de la santé des pratiquants du sport par l'octroi de crédits du centre national pour le développement du sport.

Par l'intermédiaire de ce réseau ont été mis en place des modules d'information et de formation afférentes à la prévention du dopage chez les pratiquants amateurs.

### 4.4 - Orienter la prise en charge des personnes sans abri ou mal logées vers "le logement d'abord"

● Dans la continuité du rapport du député Etienne PINTE et du Chantier national prioritaire 2008-2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées, Benoist APPARU, secrétaire d'Etat chargé du logement et de l'urbanisme a annoncé le 10 novembre 2009 les grands axes de la stratégie nationale de prise en charge de ces personnes. L'axe structurant du service public d'hébergement et d'accès au logement est "le logement d'abord".

● Le passage par une période d'hébergement pour les personnes sans domicile n'est pas une phase obligatoire et doit répondre à une vraie nécessité.

Depuis le dernier trimestre 2008, des objectifs de sorties vers le logement des personnes hébergées sont fixés aux Préfets afin d'améliorer la fluidité dans les structures et de répondre au mieux aux besoins des publics pris en charge.

● Le taux de sorties vers le logement a été de 53% pour l'année 2009 (soit 411 personnes), taux le plus élevé en Ile-de-France après l'Essonne (54%).

● En 2009, l'association Bail a conforté son rôle de plateforme d'accès au logement en faisant le lien entre les structures d'hébergement et les partenaires du domaine du logement (bureau logement de la préfecture, GIP Habitat, résidences sociales,...). Plusieurs dispositifs nouveaux ont vu le jour au cours de l'année 2009.

La résidence hôtelière à vocation sociale de Brou-sur-Chantereine a mis à disposition 31

unités de logement en faveur de personnes disposant de faibles revenus.

Le dispositif SOLIBAIL 2 porté par le GIP Habitat Insertion Sociale a débuté en Seine-et-Marne au début du mois d'octobre 2009. Ce dispositif permet de reloger des personnes accueillies à l'hôtel ou en centre d'hébergement dans le parc privé avec un accompagnement social en vue d'un relogement dans un logement autonome à l'issue d'une période maximale de 18 mois. En effet l'intermédiation locative mise en place dans ce cadre est un outil important pour faciliter l'accès au logement des personnes qui ont connu une période pendant laquelle elles ont été dépourvues de logement.

L'accompagnement social vers et dans le logement – qui doit faciliter l'accès au logement des personnes hébergées auprès des bailleurs sociaux et qui est issue du chantier national prioritaire et réaffirmé dans les termes de la refondation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement - a été confié à l'association BAIL. Une équipe de travailleurs sociaux se met progressivement en place pour faciliter la prise en charge du logement et des obligations qui en découlent par les personnes qui éprouvent encore des difficultés de gestion autonome après une phase de sans-abrisme ou d'hébergement prolongée.

### 4.5 - Le pilotage du dispositif d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés

La capacité d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés n'a pas évolué en 2009, soit six centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) avec un parc de 465 places et un centre d'hébergement provisoire (CPH) possédant 26 places. Il existe également un dispositif d'hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile (HUDA) pouvant accueillir entre 27 et 40 demandeurs d'asile.

En 2009, la demande d'entrée en CADA (345) est plus élevée qu'en 2008 (269) et s'explique notamment par une augmentation de la demande d'asile depuis l'été 2009 en Seine-et-Marne comme dans l'ensemble de l'Ile de France.

Sur les 353 sorties annuelles : 76 personnes sont encore demandeuses d'asile, 193 sont réfugiées et 84 ont été déboutées.

On observe une diminution de la durée moyenne de séjour en CADA par rapport à 2008 en raison notamment de l'accélération de l'instruction des dossiers par l'OFPRA et la CNDA. La fluidité dans les structures s'est ainsi accrue permettant d'augmenter les admissions de personnes sans solution personnelle d'hébergement.

## IV – Pôle Finances publiques

### 1. Soutenir les initiatives de création, d'implantation et de développement d'entreprises dans le département

#### 1.1 – Accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises dans le département

Les réunions trimestrielles du **groupement d'intérêt public** (GIP Sud 77), ont notamment permis de valider de nombreux projets, d'opérer régulièrement un diagnostic de la situation économique locale, et d'échanger sur la conjoncture.

Ceci, afin d'identifier les actions à mettre en œuvre pour revitaliser le tissu économique du Sud Seine-et-Marne.

#### 1.2 – L'accompagnement des pôles de compétitivité

La DRIRE a financé les structures de gouvernance des pôles de compétitivité franciliens, aux côtés notamment du Conseil régional et des Conseils généraux franciliens. interlocuteur privilégié de l'État pour les pôles franciliens, la DRIRE a animé les commissions des financeurs. En 2009, l'Etat a soutenu le pôle Advancity à hauteur de 610 000€.

L'année 2009 a également été marquée par la signature des contrats de performance des pôles de compétitivité franciliens. Demandé par l'Etat à la suite de l'évaluation réalisée sur les pôles de compétitivité, ce contrat définit les objectifs de la feuille de route stratégique de chaque pôle de compétitivité, son engagement à se coordonner et à collaborer avec les autres pôles français en rapport avec ses domaines thématiques, son programme d'actions et ses indicateurs de suivi.

La DRIRE d'Ile-de-France et Seine-et-Marne Développement se sont mobilisés pour soutenir une opération de promotion du pôle de compétitivité Advancity le 23 juin 2009 à Champs-sur-Marne, autour des éco-activités et éco-technologies.

Grâce à cet effort collectif, la manifestation a regroupé 165 participants, dont une très grande majorité de PME. Elle aura permis de leur faire connaître le soutien que peut leur apporter le pôle Advancity dans leur développement.

### 2. Gérer la crise financière et économique

Au cours de l'année 2009, les dispositifs rénovés ou mis en œuvre à la fin du second semestre 2008, par les services de l'Etat et de l'URSSAF, destinés à amoindrir les conséquences de la crise économique et financière sur les entreprises et à préserver l'emploi, ont été intensément utilisés.

En effet, s'agissant de **la Commission des Chefs de Services Financiers**, le nombre de dossiers reçus a fortement crû (multiplication par 3 sur un an, et par 6 sur deux ans), et près de 100 plans d'apurement échelonné ont été octroyés. Au total, ceci a permis de préserver près de 5 000 emplois.

Pour ce qui est de **la Médiation du Crédit**, 150 entreprises ont pu bénéficier positivement de l'action du Médiateur local en 2009, et obtenir des financements auprès de leurs partenaires financiers (le taux de succès est de 67 %).

Il convient de souligner l'articulation efficace entre la CCSF et la Médiation du Crédit, celle-ci ayant concerné plus d'une trentaine d'entreprises.

**La Commission Départementale de Financement de l'Economie (CDFE)**, présidée par le Préfet, qui regroupe outre les services de l'Etat et de l'URSSAF, les banquiers et les acteurs économiques (MEDEF, UIMM, CGPME,

chambres consulaires..) s'est réunie mensuellement en 2009.

Cet espace d'échanges a ainsi permis, de faire un bilan régulier de l'évolution de la situation de l'économie au niveau local (emploi, encours de crédit, entrées fiscales, plans de règlement des créanciers publics), de mettre en lumière les principales problématiques relatives à l'activité des entreprises (financement bancaire, assurance-crédit, délais de paiements,...), et de présenter différents dispositifs publics (en particulier, les mesures du Plan de relance, le FCTVA, le FISO, CAP et CAP+).

Enfin, le **CODEFI**, qui a été réactivé dans le cadre de la crise économique et financière, s'est réuni à 11 reprises en 2009, et a détecté (au moyen des données collectées par la Trésorerie Générale, la DSF, la DDTEFP, la BDF, la DRIRE...), 60 entreprises connaissant des difficultés.

Pour l'essentiel, celles-ci ont été orientées vers la CCSF (le CIRI lorsqu'il s'agissait d'entité de taille significative), la Médiation du Crédit, ou encore, la DDTEFP.

En outre, afin d'accompagner l'une des entreprises identifiées, le comité a diligencé cette année un audit économique et financier. Il s'agit là d'une première en Seine-et-Marne.

### **3. La mise en place d'un interlocuteur unique pour les particuliers**

La mise en place des premiers services des impôts des particuliers

A l'instar des services des impôts des entreprises, interlocuteurs uniques des entreprises, les premiers services des impôts des particuliers (SIP) ont été installés.

Ainsi trois SIP ont ouvert en Seine-et-Marne en 2009, à Montereau-Fault-Yonne et Provins en avril et à Coulommiers en décembre. Huit nouveaux SIP seront progressivement créés en 2010 et trois en 2011.

#### **3.1 - La mise en place de l'accueil fiscal de proximité**

Un accueil fiscal de proximité a également été mis en place le 1er septembre 2009 dans tous les centres des impôts et trésoreries de Seine-et-Marne qui ne forment pas un SIP. Les services apportent des réponses aux questions les plus courantes des usagers, qu'elles concernent l'assiette ou le recouvrement. Pour les questions les plus complexes, ils réceptionnent les dossiers ou les demandes et les adressent au service compétent qui apportera directement une réponse à l'utilisateur.

#### **3.2 - Le renforcement du conseil aux collectivités territoriales**

L'objectif est de mieux répondre aux attentes des élus locaux en matière de conseil fiscal et financier à travers trois mesures :

La mise en place d'un interlocuteur unique au niveau départemental pour fournir des réponses sur l'ensemble des sujets

Les services de la DSF et de la TG en charge de la fiscalité locale ont été regroupés en novembre 2009 pour former le Service de fiscalité directe locale.

Une information plus précoce des collectivités locales sur les bases d'imposition

Conformément à un engagement pris au niveau national, les bases prévisionnelles des impositions directes locales nécessaires au vote des budgets des collectivités ont été notifiées avec plus de trois semaines d'avance. Ainsi, l'intégralité des états prévisionnels ont été communiqués avant le 4 mars dont 72% avant le 17 février 2009.

Par ailleurs, s'agissant de la taxe professionnelle, les bases simulées des établissements les plus importants ont été transmises aux collectivités pour le 10 septembre 2009, alors que les années précédentes, ces données étaient communiquées à la fin du mois de novembre.

Une information sur l'application des mesures fiscales pour renforcer la sécurité juridique des décisions locales

La nouvelle offre de services aux collectivités locales permet d'améliorer la sécurité juridique de leurs opérations et de limiter les risques de régularisation a posteriori (contrôle fiscal). Le comptable public, interlocuteur de proximité, assure un rôle majeur d'information des élus ainsi que la prise en charge de leurs demandes. Il bénéficie du soutien technique du correspondant « collectivités locales », désigné au sein du pôle Législation de la direction des services fiscaux, pour le traitement des demandes les plus complexes et les demandes de rescrit fiscal.

Le cas échéant, il peut mettre en place une procédure d'alerte pour corriger les anomalies. Cette mission, qui s'exerce en synergie avec le service de la gestion publique locale de la Trésorerie générale, repose également sur des réunions d'information régulières des deux réseaux et à destination des élus sur les nouvelles mesures fiscales.

## V - Pôle Education

Réussite, équité et solidarité dans l'Education :

### 1. L'évolution du réseau scolaire : effectifs et moyens

Le nombre d'élèves accueillis à la rentrée scolaire 2009 est en augmentation sensible dans les écoles et collèges du département puisque ce sont 1040 élèves supplémentaires qui sont scolarisés dans les collèges (64 188) et 1434 dans les écoles maternelles et élémentaires (148 893).

Pour permettre l'accueil de ces élèves supplémentaires, 55 emplois ont été délégués dans le 1<sup>er</sup> degré, moyens affectés prioritairement à l'ouverture de classes. Ce sont ainsi 155 ouvertures et 124 fermetures qui ont été réalisées pour adapter la carte scolaire aux évolutions tant démographiques que géographiques des effectifs.

Le solde des emplois (24) a été affecté à la compensation des décharges de direction et au remplacement.

S'agissant des collèges, 30 postes ont été délégués au département pour l'accueil des élèves.

### 2. L'évolution du dispositif éducatif

- 1<sup>er</sup> degré

Les priorités départementales pour l'année scolaire 2009 dans le premier degré sont inscrites dans le cadre des programmes : L'analyse des résultats obtenus par le département aux évaluations nationales et les enjeux d'apprentissage ont permis d'identifier trois objectifs :

- Placer la réussite de tous les élèves et les réponses à leurs besoins singuliers au cœur des projets d'école
- Améliorer la fluidité des parcours dans le cadre de la scolarité obligatoire
- Garantir une offre scolaire équitable attentive aux contraintes de la ruralité



Dans cette perspective la priorité du premier degré est la maîtrise par tous les élèves du socle commun des connaissances et des compétences et, plus immédiatement la maîtrise des fondamentaux. Ainsi les actions engagées durant l'année scolaire ont visé à :

- étendre l'usage des pédagogies différenciées
- apporter une aide spécifique aux élèves défavorisés ou en difficulté La mise en place des Programmes Personnalisés de Réussite des Elèves (PPRE), l'organisation des deux heures d'aide personnalisée, les projets territoriaux REP – ZEP avec la continuité des contrats de réussite doivent permettre le suivi individualisé de chaque écolier.
- favoriser la mixité sociale, l'ouverture culturelle, et l'accès à la citoyenneté.
- répondre aux publics à besoins éducatifs particuliers Une attention particulière continuera d'être portée aux élèves présentant des handicaps. Il s'agit désormais de passer d'une logique d'intégration à une logique d'inclusion et de mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation arrêtés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

- 2<sup>nd</sup> degré

Le dispositif de **l'accompagnement Educatif** mis en place à la rentrée 2007 dans les collèges de l'éducation prioritaire a été généralisé à la rentrée scolaire 2008-2009 à tous les collèges publics et privés sous contrat ainsi qu'aux écoles de l'éducation prioritaire.

En 2009, 32% des élèves de collèges, soit 19 839 collégiens, se sont engagés dans des actions réparties à 61% en aide aux devoirs, 11,7% en pratique sportive, 23,3% en pratique culturelle et artistique et 4,1% en langues étrangères.

2 500 encadrants dont 67% d'enseignants participent à la mise en place du dispositif. Ils sont rémunérés en heures supplémentaires (102 266 HSE). Par ailleurs, 56 assistants pédagogiques sont mobilisés à plein temps, et 222 550 € sont consacrés aux dépenses de fonctionnement.

Ce dispositif a rencontré un vif succès auprès des différents membres de la communauté éducative. En effet, on observe que sa mise en place a permis une relation différente et privilégiée des élèves avec l'équipe éducative, une amélioration du comportement et de l'estime de soi, une plus grande autonomie et une prise d'initiative plus importante des élèves. Ceci induit une amélioration des résultats scolaires et un climat généralement plus détendu au collège.

Par ailleurs, des **contrats d'objectifs** sont progressivement mis en place dans les collèges. Ils répondent aux prescriptions contenues dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école (loi du 23 avril 2005), visant à ce que chaque établissement définisse les objectifs chiffrés qu'il se fixe pour satisfaire aux orientations nationales et académiques.

Ces objectifs sont déterminés à l'issue d'un diagnostic des résultats obtenus par les élèves. Le contrat est élaboré par la communauté éducative, avec l'aide des services de l'inspection académique (diagnostic partagé).

Le contrat ne doit comporter qu'un petit nombre d'objectifs à atteindre (3 à 5), centrés sur les résultats des élèves. Il est signé par le collège et l'autorité académique.

Il est doté d'indicateurs qui permettent de procéder à son évaluation à l'issue d'une durée de trois ans.

A ce jour, la moitié des collèges ont élaboré leur contrat. Le processus devra être complètement achevé à la rentrée scolaire 2010.



Classe mobile

## VI - Les autres missions de l'Etat

### 1. La culture

#### 1.1 - Préservation, enrichissement et promotion des patrimoines

##### Les monuments historiques

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) intervient dans le secteur patrimonial à hauteur de 3,6 M€ en crédits de paiement (soit 15,3% du total régional des monuments). Deux opérations ont bénéficié en 2009 du Plan de relance, le Château de Fontainebleau pour 600 000€ et la cathédrale de Meaux pour 225 000 €.

Parmi les demandes présentées devant la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), deux ont reçu un avis favorable qui a donné lieu à la signature d'un arrêté d'inscription au titre des monuments historiques : à Bernay-Vilbert, le parvis de l'église a été inscrit par arrêté du 13 janvier 2009 et à Gouvernes, la petite salle des catéchismes a été inscrite par arrêté du 30 novembre 2009. A Noyen-sur-Seine, les communs du château de Noyen, ont été classés en totalité par arrêté du 20 janvier 2009.

Parmi les principales opérations de restauration programmées en maîtrise d'ouvrage des propriétaires : à Melun, la mise en sécurité de la partie Nord de l'église Saint-Aspais; la restauration du bas-côté Nord de la nef et de la sacristie de l'église Saint-Martin à Mitry-Mory; la restauration des couvertures de l'aile droite du Château de Vaux-le-Vicomte ; l'étude pour la restauration extérieure de la salle capitulaire de l'église Saint-Ayoul de Provins, et la mise en sécurité des remparts situés au Nord de la tour Sud, dans le cadre de la convention patrimoine Etat/Ville de Provins.

Au titre des objets mobiliers, les principales opérations ont concerné la cathédrale de Meaux dont plusieurs objets ont été restaurés ; les tableaux "Saint-André conduit au supplice", la flagellation de saint André, la restauration du tapis de chœur après étude, une console, la statue de l'Ecce Homo (redécouverte de la polychromie). Parallèlement a été menée l'étude de la sculpture des portails, les essais de nettoyage révélant une sculpture de très grande qualité.

En outre, le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) est chargé de la surveillance de 605 monuments historiques dont 213 classés et de la gestion de leurs abords.

Il assure l'entretien des édifices classés au titre des monuments historiques. Pour 2009, les crédits d'entretien strict se sont élevés à 1,4M €.

Parmi les principales opérations d'entretien on peut citer la réfection et la mise en sécurité des appartements des Chasses au Château de Fontainebleau ainsi que la réfection des bureaux SDAP au sein du Pavillon Sully.

Enfin, pour préserver la qualité du bâti ancien, une action de valorisation des métiers de la restauration de l'architecture ancienne a été initiée fin 2009. Ses travaux devraient aboutir en 2010 à la réalisation et à la diffusion d'une "Charte qualité du bâti ancien en Seine-et-Marne".

#### « Villes et Pays d'art et d'histoire »

La ville de Meaux dont le label est très ancien (1987) fera éventuellement l'objet d'une renégociation avec l'Etat pour inclure de nouvelles actions une fois que le musée de la grande guerre sera opérationnel. Il serait peut-être opportun de transformer le label en Pays d'art et d'histoire.

La ville de Noisiel en est à sa dixième année de convention. Un bilan sera effectué début 2010 pour définir la poursuite éventuelle de l'aide de l'Etat. Il est notamment demandé à la collectivité d'avancer sur la réalisation du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) qui pourrait être situé dans les anciens réfectoires de l'usine Menier.

#### Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Le département a poursuivi en 2009 sa politique en matière de ZPPAUP ce qui le place au niveau national au 3ème rang des départements en nombre de servitude.

La ville de Provins a validé la révision de sa ZPPAUP en octobre 2009, la mise en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) reste à réaliser. 5 études ZPPAUP sont par ailleurs en cours.

Le SDAP s'est engagé, avec le Conseil Général, dans l'élaboration de l'Atlas Départemental des paysages urbains qui permettra de mieux connaître les espaces disponibles ou des extensions possibles d'espace à construire.

Par ailleurs, afin de préserver des espaces naturels de bonne qualité du fait de la mutation des espaces libres des 2 villes nouvelles du département, le SDAP a été partie prenante dans la création d'un parc naturel régional de la Brie et des Deux Morins afin de préserver ou organiser leur évolution.

### **Urbanisme et gestion des autorisations**

Dans l'activité du SDAP, on notera plus de 6 500 avis émis, 2 000 rendez-vous ou permanences assurés et 5 172 avant-projets examinés.

## **1.2 – L'archéologie**

La Seine-et-Marne reste le département d'Ile-de-France qui connaît la plus forte activité archéologique régionale (+ de 70% des interventions de terrain), compte tenu des zones d'intense activité d'aménagement. Il s'agit des 2 villes nouvelles de Marne-la-Vallée et de Sénart, mais aussi des carrières de la vallée de la Seine en Bassée. Ces 3 zones concentrent les 2/3 des surfaces diagnostiquées régionalement et des fouilles au titre de l'archéologie. En dépit de la crise économique, ces secteurs n'ont pas connu de réel ralentissement.

Parmi les opérations réalisées en 2009, on retiendra plusieurs interventions :

- Cesson : fouille d'une nécropole de plusieurs centaines d'incinérations de la fin de l'Age du bronze, avec mise en évidence de structures funéraires monumentales exceptionnelles (2<sup>ème</sup> cas connu en France).
- Villenoy : fouille d'un tronçon de plusieurs centaines de mètres de l'un des aqueducs qui alimentait la ville romaine de Meaux.
- Moissy-Cramayel : fouille d'un établissement antique et d'un proto-village du haut Moyen-Age.
- Varennes-sur-Seine : fouille d'une ferme aristocratique de la fin de l'indépendance gauloise avec découverte de *mobiliers d'importation* et d'un dépôt monétaire de monnaies gauloises en or.

## **1.3 - Le livre et la lecture**

En 2009, l'action a porté plus particulièrement sur deux secteurs : la vie littéraire et le secteur de la diffusion du livre par le réseau de la librairie indépendante, l'objectif étant de privilégier des actions proposées au plus large public. C'est ainsi qu'à l'appui des actions conduites par la Bibliothèque départementale de prêt (BDP), avec laquelle la DRAC entretient un partenariat actif, une série de manifestations initiées par le réseau associatif, ou par celui de la lecture publique municipale, a permis de contribuer à l'élargissement et au renouvellement des publics du livre et de la lecture. Le plus souvent, il s'est agi de rencontres avec des auteurs et des éditeurs à travers des salons du livre ou de lectures (Roissy-en-Brie, Marne-la-Vallée, Cesson, Saâcy-sur-Marne...). A noter, la poursuite du partenariat de la DRAC avec la Ville de La Ferté-sous-Jouarre pour l'organisation de résidences d'écrivains.

La DRAC a également accompagné en investissement le réseau de la librairie indépendante et de la petite édition à Fontainebleau et à Moussy-le-Neuf.

## **1.4 - Les musées**

Le département de Seine-et-Marne compte un ensemble très important de musées de France : dix-huit musées de France dont un musée national, le Château de Fontainebleau, et un réseau de cinq musées animés et gérés par le Conseil général de Seine-et-Marne.

Les projets aidés par la DRAC relèvent de la politique d'exposition temporaire et d'action culturelle ainsi que d'actions de conservation-restauration des collections. Les musées de Coulommiers et de Meaux (musée de la Grande Guerre) ont bénéficié de l'aide du FRAM pour l'achat de peintures et de photographies.

Le projet architectural et muséographique du musée de la Grande Guerre à Meaux (dont le maître d'ouvrage est la communauté d'agglomération du pays de Meaux) est entré dans une phase de finalisation des études architecturales et techniques et de lancement des appels d'offre. Ce projet aidé à hauteur de 5,9 M € par la Région Île-de-France et de 2,3 M € par le Conseil Général de Seine-et-Marne, recevra une aide de l'Etat de 2,1 M € engagée par la DRAC à la fin de l'année 2009.

La communauté d'agglomération de Marne et Chantereine, maître d'ouvrage du futur musée des Transports urbains (AMTUIR) à Chelles, a recruté en novembre 2009 le responsable scientifique du projet avec pour mission la rédaction du Projet Scientifique et Culturel qui, une fois validé par le Ministère de la Culture et de la Communication (Direction des musées de France et DRAC), permettra d'entamer en 2011 l'étude de programmation architecturale du futur équipement.

## **2. Le soutien à la création et à la diffusion**

### **2.1 - Le spectacle vivant : théâtre, musique et danse**

#### **Le théâtre**

La scène nationale de Sénart est entrée en phase de définition du programme architectural d'un nouveau théâtre inscrit au CPER. Ce nouveau théâtre, pour lequel la DRAC a engagé 2M€ en 2009 pour la première phase d'études et de travaux, disposera de 3 salles de 900, 300 et 200 à 1 000 places. Par ailleurs, le Contrat d'objectifs et de moyens (2008/2013) de la scène nationale de Noisiel, la Ferme du Buisson, a été validé lors du Conseil d'administration du 25 mai 2009 par le syndicat d'agglomération nouvelle du Val Maubuée, le Conseil Général et la DRAC. Il fixe notamment des objectifs de développement des publics, d'actions culturelles, et de mise en place d'une pépinière professionnelle pour les artistes. Enfin, la DRAC maintient une politique de soutien à la création ainsi qu'aux résidences des artistes en Seine-et-Marne.

#### **La musique et de la danse**

Dans le domaine de la création et de la diffusion, on soulignera la mise en place en 2009 de la résidence de la compagnie lyrique La Péniche Opéra. Il s'agit d'un projet ambitieux de diffusion et d'action culturelle dans plusieurs communes, en appui sur un partenariat avec le théâtre de Fontainebleau.

La DRAC accorde également un soutien régulier à l'ensemble de musique contemporaine FA 7, fortement présent sur le territoire, notamment à Collégien, Thorigny et Pontault Combault.

Cette attention portée à la présence artistique et à la diffusion fonde également le partenariat avec l'association départementale Act' art, dont l'action concerne notamment le secteur chorégraphique avec le Festival Hoptimum

(danse Hip-Hop) et l'accompagnement de plusieurs compagnies.

#### **Les musiques actuelles**

La Seine-et-Marne a été en 2009 l'un des départements prioritaires dans le cadre de la réforme engagée par la DRAC. En effet ce département témoigne d'un vrai dynamisme dans ce domaine.

La dotation de la DRAC a ainsi été augmentée de 35% en 2009.

A souligner en 2009 le classement par l'Etat des établissements de Lagny-sur-Marne et de Bussy Saint-Georges en conservatoires à rayonnement communal (CRC).

La DRAC apporte enfin un soutien régulier au Centre des musiques Didier Lockwood, en particulier pour l'action qu'il développe à un niveau de formation professionnalisante. L'opportunité et la faisabilité d'inscrire cette offre de formation de haut niveau en partenariat avec un Pôle d'enseignement supérieur en Ile-de-France sont actuellement à l'étude.

### **2.2 – Les arts plastiques**

En matière d'art contemporain, les équipements publics sont concentrés géographiquement sur le pôle Noisiel / Pontault-Combault / Chelles / Rentilly.

La DRAC y accompagne deux centres d'art contemporain : le centre d'art de la Ferme du Buisson à Noisiel et le Centre photographique d'Ile-de-France à Pontault-Combault. Le nouvel espace d'art contemporain issu de la restauration des deux anciennes églises de Chelles, transformé grâce à une commande publique de la DRAC, est soutenu pour sa programmation artistique.

On notera à l'Est du département, à Bussy-le-Chatel, l'implantation de la galerie privée internationale « Continua » dans une ancienne papeterie réhabilitée qui présente des expositions d'artistes fameux comme Buren, ainsi qu'au château de Blandy-les-Tours.

### **2.3 - Cinéma, audiovisuel, multimédia**

Deux Commissions départementales d'aménagement cinématographique se sont tenues pour les projets « Le Club » à Coulommiers (4 écrans et 543 fauteuils) et « Le Sélect » à Fontainebleau (4 écrans et 820 fauteuils) avec avis favorable de la Commission.

La 7ème édition du festival « L'Enfant et le 7ème art » s'est tenue en 2009 (17 villes concernées), en collaboration avec de nombreuses salles de cinéma, dont plusieurs salles nouvelles comme Ciné-Confluences à Varennes sur Seine, l'Entre deux parcs à Lésigny et la Rotonde à Etampes (91). Il rayonne également sur le Sud de l'Essonne et les Yvelines. La DRAC soutient cette manifestation depuis plusieurs années, en partenariat avec les villes de Melun, Saint-Fargeau-Ponthierry, le Conseil Général et la Région.

## **2.4 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture**

### **Les politiques interministérielles : Education artistique, Culture à l'hôpital, Culture et Justice**

#### **L'Education au cinéma**

Les salles de cinéma se mobilisent pour développer les dispositifs nationaux d'éducation au cinéma. Le cinéma « Cine Montereau point com » coordonne sur l'ensemble du département le dispositif « Collège au cinéma » qui touche 5 924 collégiens et auxquels participent 14 salles de cinéma du département.

Le cinéma « Apollo » à Pontault-Combault coordonne le dispositif « Ecole au cinéma » en mettant l'accent sur la formation des enseignants. Ce dispositif touche 5883 écoliers plus 4 465 lycéens et apprentis pour ce département.

Au titre de la politique conjointe avec le rectorat de Créteil en matière **d'éducation artistique**, la DRAC soutient les actions mises en œuvre par les structures culturelles présentes sur le département, dans le cadre notamment des dispositifs paritaires que sont les enseignements obligatoires (au lycée Galilée de Combs-la-Ville, au lycée Bachelard de Chelles et au lycée Henri Moissan de Meaux) et facultatifs (9 actions) en théâtre et cinéma, ainsi que 15 ateliers artistiques dans le secondaire 21 projets fédérateurs qui réunissent plusieurs établissements scolaires autour d'une structure culturelle et/ou d'une thématique ont également été soutenus.

1 projet de résidence photographique à Pontault-Combault et à Villiers-sur-Marne avec la photographe Jeanne Hilary et le Centre photographique d'Ile-de-France a été financé sur crédits centraux, dans le cadre du dispositif « Ecritures de lumière ».

Pour la deuxième année consécutive, dans le cadre de **Culture à l'hôpital** en

partenariat avec l'Agence régionale de l'hospitalisation d'Ile-de-France (convention signée le 31 décembre 2004), la DRAC a contribué au financement d'ateliers de pratique artistique, issus du jumelage entre la Coupole, scène nationale de Sénart et le Centre de réadaptation de Coubert.

Des ateliers de pratique artistique ont été financés à la maison d'arrêt de Melun, dans le cadre du partenariat interministériel **Culture-Justice**.

L'appel à projet national « **Dynamique Espoir Banlieues** » n'a en revanche pas mobilisé les acteurs socioculturels du département, au bénéfice duquel aucune candidature n'a été enregistrée. C'est un objectif prioritaire pour 2010 que de pouvoir faire bénéficier les territoires de Seine-et-Marne de ce dispositif.

## 2. La protection judiciaire de la jeunesse

La Protection Judiciaire de la Jeunesse est une direction du Ministère de la Justice qui a pour mission d'assurer « le pilotage » du secteur complexe de la justice des mineurs.

Elle agit aussi dans le champ de la prévention de la délinquance et des exclusions par son action partenariale territorialisée et sa contribution aux politiques publiques, notamment à la politique de la ville et la cohésion sociale. Elle comprend un secteur public (SP) et un secteur associatif habilité (SAH) organisés en trois dispositifs de prise en charge : le milieu ouvert, le placement judiciaire et l'insertion sociale et professionnelle.

Le projet stratégique national de la PJJ se recentre sur quatre missions :

Conseiller : renforcer l'aide à la décision des magistrats notamment par la mise en œuvre des mesures d'investigation préalables aux décisions civiles et pénales et l'aménagement des peines.

Eduquer : privilégier l'insertion des mineurs délinquants

Evaluer : garantir la qualité des prises en charge en auditant les conditions de mise en œuvre de l'action éducative des services et établissements

Organiser : faire évoluer les textes et le fonctionnement global de la justice des mineurs. L'élaboration du futur code des mineurs a fait l'objet de nombreux échanges en 2009.

### LE MILIEU OUVERT

L'intervention des services en milieu ouvert s'adresse presque exclusivement à des mineurs et de jeunes majeurs résidant dans leur famille. La mise en œuvre de certaines de ces mesures est réalisée par les services du secteur public de la PJJ et par des services du secteur associatif habilité. Sur le département les associations l'ADSEA (investigations, AEMO judiciaire et réparation pénale) et Espoir-CFDJ (investigations et AEMO judiciaire) assurent ces missions.

La déclinaison des orientations du projet stratégique national de la PJJ : recentrage au pénal, s'est concrétisée pour les services du SP du département notamment par une augmentation du pourcentage des jeunes pris en charge dans le cadre de mesures d'investigation et dans le cadre de mesures pénales.

	2008	2009
TGI de Meaux	79,17 %	95,35 %
TGI de Melun	77,78 %	89,18 %
Pourcentage du 77	78,44 %	92,37 %

On peut noter la progression plus importante sur le ressort du TGI de Meaux que sur le ressort du TGI de Melun.

### Les mesures d'investigation et d'aide à la décision des magistrats

Les mesures d'Investigation et d'Orientation Educative (IOE) et d'Enquête sociale (ES).

SP : secteur public SAH : secteur associatif habilité.

	IOE			ES		
	SP	SAH	Total	SP	SAH	Total
2007	177	623	<b>800</b>	16	115	<b>131</b>
2008	217	580	<b>791</b>	30	106	<b>136</b>
2009	243	610	<b>853</b>	35	89	<b>124</b>

Bien que l'activité, tant du secteur public que du secteur associatif habilité ait augmenté, il restait 153 mesures d'investigation en attente d'exécution (148 IOE et 5 ES) au 31 décembre 2009.

## Le recueil de renseignement socio-éducatif (RRSE)

Les deux unités éducatives du secteur public auprès des tribunaux de Meaux et Melun ont réalisé 1 624 RRSE en 2009.

	Meaux			Melun			Département		
	filles	garçon	total	filles	garçon	total	filles	garçon	total
Civil	33	67	100	16	29	45	49	96	145
Pénal	20	449	469	71	939	1010	91	1388	1479
Total	53	516	<b>569</b>	87	968	<b>1055</b>	140	1484	<b>1624</b>

On constate une stabilité du nombre de RRSE exercés puisque ce sont 1651 RRSE qui avaient été menés en 2008.

Les 1479 RRSE effectués dans le cadre pénal ont concerné 1073 jeunes.

La légère baisse s'explique par une diminution du nombre de RRSE exercés dans un cadre civil au regard de la mise en œuvre progressive de la loi sur la protection de l'enfance du 5 mars 2007 désignant comme pilote de la protection de l'enfance le Président du conseil général. La PJJ a été co-signataire du protocole relatif au recueil, au traitement et à l'évaluation des informations préoccupantes concernant les mineurs en danger ou en risque de danger sur le territoire seine et marnais

### Mesures alternatives aux poursuites

Les mesures de réparation sont exercées par les services du SP et du SAH (ADSEA).

Les chiffres du tableau correspondent au nombre de mesures clôturées dans l'année.

	TGI de Meaux			TGI de Melun			Département		
	SP	SAH	Total	SP	SAH	Total	SP	SAH	Total
2007	68	324	<b>392</b>	131	238	<b>369</b>	199	562	<b>761</b>
2008	164	324	<b>488</b>	171	270	<b>441</b>	335	594	<b>929</b>
2009	147	324	<b>471</b>	215	270	<b>485</b>	362	594	<b>956</b>

On continue à observer une légère augmentation de ces mesures entre 2008 et 2009. Si on se reporte à 2007, en 2 ans il y a une augmentation de 25% des mesures de réparation. En regardant plus précisément l'origine de la saisine, on peut remarquer pour le SP qu'à Meaux presque la moitié des décisions viennent du parquet (70 sur 147, à Melun elles ne représentent qu'à peine 7% des saisines (14 sur 215).

Par ailleurs des services de la PJJ ont mis en œuvre en 2009 deux stages de citoyenneté validés par les magistrats pour élargir le panel des réponses tant dans le cadre des alternatives aux poursuites qu'à la suite de jugements. Ces stages se déroulent lors des vacances scolaires et concernent à priori 64 jeunes, chaque stage étant prévu pour 8 jeunes.

### LE PLACEMENT JUDICIAIRE

La mise en œuvre des décisions de placement judiciaire est réalisée par des établissements du secteur public et des établissements du secteur associatif habilité. Quatre associations sont habilitées sur le département

ADSEA  
ESPOIR – CFDJ  
SOS INSERTION  
AGE-DEFIS

Un travail a été mené aux fins d'aboutir à la mise en place d'un protocole départemental d'accueil immédiat et sans délai des mineurs relevant de l'ordonnance du 2 février 1945, signé le 1<sup>er</sup> septembre 2009. (Il concerne le secteur public et une association habilitée exclusivement par l'Etat). Le travail est engagé sur la complémentarité du secteur public et du SAH en termes d'accueil des mineurs dans le cadre pénal.

## **Le secteur public**

La Seine-et-Marne comprend un Etablissement de Placement Educatif implanté au Nord du département. Le projet de création d'une seconde structure reste d'actualité. Des démarches sont en cours pour la construction d'un deuxième EPE installé dans le sud du département.

### **L'Etablissement de Placement Educatif – Unité Educative d'Hébergement Collectif de Meaux**

L'EPE-UEHC de Meaux a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de création le 25 février 2010 après une présentation en CROSMS.

#### *Evolution pluriannuelle de l'activité (sur 3 ans de 2007 à 2009)*

*Tous les jeunes placés à l'UEHC l'ont été dans le cadre pénal de l'ordonnance du 2/2/45*

<b>Du 01/01/2007 au 31/12/2007</b>	<b>Nb de jeunes suivis</b>	<b>Nb de journées</b>
<b>Placement collectif</b>	<b>51</b>	<b>2024</b>
<b>Du 01/01/2008 au 31/12/2008</b>	<b>Nb de jeunes suivis</b>	<b>Nb de journées</b>
<b>Placement collectif</b>	<b>47</b>	<b>1993</b>
<b>Du 01/01/2009 au 31/12/2009</b>	<b>Nb de jeunes suivis</b>	<b>Nb de journées</b>
<b>Placement collectif</b>	<b>54</b>	<b>2329</b>

La durée de placement (jeunes entrés et sortis dans l'année) :

En 2009 comme en 2008, les placements de moins d'un mois représentaient un peu plus de 30% des décisions. Par rapport à l'an dernier, on constate une augmentation des prises en charge qui se situe entre 1 et 6 mois. En 2009, l'EPE a accueilli **42** jeunes dans le cadre de l'alternative à l'incarcération.

### **L'Unité Educative d'Hébergement Diversifié**

Dans le cadre de la restructuration juridique des services, cette UEHD composée de deux antennes situées à Melun et à Chelles a fermé ses portes le 1<sup>er</sup> septembre 2009 au profit de deux unités éducatives d'hébergement diversifié à vocation régionale, implantées respectivement en Seine-Saint-Denis et dans le Val de Marne.

Cette diminution d'activité menée en 2009 correspond à l'accompagnement de la fermeture de l'unité installée en Seine et Marne.

Les jeunes placés à l'UEHD le sont dans le cadre pénal de l'ordonnance du 2/2/45 dans le cadre de l'assistance éducative (article 375) et dans le cadre du décret de 1975 pour la protection des jeunes majeurs.

Le secteur associatif habilité

*Evolution du nombre de journées de placement dans le cadre de l'ordonnance 45 et du nombre de jeunes pris en charge dans le champ pénal*

Secteur Habilité JOURNEES ACTES THEORIQUES	Journées/Actes Facturés, période du 01/01/2008 au 31/12/2008				Journées/Actes Facturés période du 01/01/2009 au 31/12/2009			
	ord.45	art. 375 C civil	PJM	Total	ord.45	art. 375 C civil	PJM	Total
<b>Total Placement judiciaire</b>	<b>14 978</b>		<b>7 584</b>	<b>22 562</b>	<b>13 427</b>		<b>4 640</b>	<b>18 067</b>
Foyer	1 463		1 219	2 682	993		512	1 505
CER	173			173				0
CSP	3 624		1 319	4 943	2 404		784	3 188
CHD	5 879		4 951	10 830	5 961		3 344	9 305
CPFSE	3 839		95	3 934	4 069			4 069

Jeunes Pris en Charge	Jeunes, période du 01/01/2008 au 31/12/2008				Jeunes, période du 01/01/2009 au 31/12/2009			
	ord.45	art. 375 C civil	PJM	Ens.	ord.45	art. 375 C civil	PJM	Ens.
<b>Ens. Placement judiciaire</b>	<b>128</b>		<b>50</b>	<b>164</b>	<b>115</b>		<b>36</b>	<b>140</b>
Foyer	15		12	27	10		7	17
CER	6			6				0
CSP	36		11	44	23		7	29
CHD	36		32	61	46		23	59
CPFSE	55		2	55	50			50

CSP : Centre scolaire et professionnel ; CHD : Centre d'hébergement diversifié ; CFPSE : Centre de placement familial spécialisé éducatif ; CER : Centre éducatif renforcé

A noter : le CER DAIS a fermé en 2008.

CEF de Combs la Ville

Les travaux relatifs à la construction du CEF de Combs la Ville ont débuté début décembre 2009. Le centre éducatif fermé sera géré par le secteur associatif habilité (ADSEA 77). Il devrait accueillir les premiers mineurs début 2011.

#### INSERTION ET MEDIAS EDUCATIFS

Le secteur public

Dans le cadre de la restructuration juridique des services, le Centre d'Action Educative et d'Insertion de Melun a été administrativement fermé. Quatre unités éducatives d'activité de jour ont perduré en 2009 et ont été rattachées provisoirement à 4 services territoriaux :

- UEAJ de Melun Duguesclin au STEMOMI de Melun
- UEAJ de Veneux les Sablons au STEMOMI de Melun
- UEAJ de Fontaine la Reine au STEMOMI de Sénart
- UEAJ de Chelles au STEMOMI de Marne la Vallée

Les activités proposées par les UEAJ sont les suivantes :

L'UEAJ de Veneux les Sablons propose des formations qui s'inscrivent dans le champ de la menuiserie et dans le domaine de la préparation aux métiers d'aide à la personne : 35 jeunes ont fréquenté cette unité en 2009.

L'UEAJ de Melun-Fontaine la Reine dispose d'activités de soutien scolaire et de remise à niveau confortées par des séances sportives. L'équipe éducative assure un soutien-accompagnement des jeunes pris en charge dans le cadre d'un suivi individualisé (aide à la recherche de stages, à la rédaction de lettres de motivation, de curriculum-vitae, travail inhérent à l'orientation vers les dispositifs de droit commun scolaires ou professionnels...) 123 jeunes ont été pris en charge par cette unité en 2009.

L'UEAJ de Melun-Duguesclin effectue une préparation aux métiers de la bouche : cuisine et service en salle. Le restaurant d'application situé au 3, rue Duguesclin à Melun est ouvert au public les mardis, mercredis et jeudis midis sur réservations téléphoniques au 01.64.79.77.34.

37 jeunes ont bénéficié de ces formations en 2009.

L'UEAJ de Chelles comprenait deux sites : le premier implanté sur la commune de Chelles, le second dans la ville de Lagny-sur-Marne. Le premier site propose les mêmes activités que celles dispensées à Melun-Fontaine la Reine. Le second site offre une activité relative au maraîchage biologique. 73 jeunes ont fait l'objet d'un suivi au sein de ces deux unités en 2009.

L'année 2009 a été marquée par la déclinaison de la circulaire du 25 février 2009 relative à l'action éducative structurée par les activités de jour.

### **Le secteur associatif habilité**

Le SAH est composé dans le domaine de l'insertion de deux associations implantées respectivement au Nord et au Sud du département sur deux plateaux techniques consécutifs.

### **AGE DEFIS** – Villenoy

**Activités à visée professionnelle** : formation diplômante dans les domaines de la métallerie-serrurerie, de la maintenance dans le bâtiment, de la maçonnerie, de la cuisine et du service en salle

**Activités à visée d'insertion socialisante et scolaire** : remobilisation scolaire ; mobilisation par la découverte de métiers, de mises en stages, activités sportives et culturelles ; techniques de recherche d'emploi

3 Jeunes dans le cadre pénal ont été pris en charge

### **Logis Formation (ADSEA) – Saint Germain Laxis**

**Activités à visée professionnelle** : formation diplômante dans les domaines de la cuisine et du service en salle ; dans les métiers du bâtiment (peinture, maçonnerie, carrelage) ; des espaces verts, paysagisme, bureautique.

**Activités à visée d'insertion socialisante et scolaire** : remobilisation scolaire ; mobilisation par la découverte de métiers, de mises en stages, activités sportives et culturelles ; techniques de recherche d'emploi.

33 jeunes ont été pris en charge en 2009 dans le cadre pénal, 9 dans le cadre de la Protection Jeune Majeur.

### **L'incarcération** :

#### **EPM de Chauconin à Meaux**

Le septième établissement pénitentiaire pour mineurs devait ouvrir ses portes début 2009.

Cet établissement n'a pas ouvert et a été rattaché au centre pénitentiaire de Meaux Chauconin.

Les personnels embauchés début janvier 2009 ont été affectés dans différents services d'Ile de France.

### **Jeunes incarcérés**

**61** mineurs et jeunes majeurs, dont une fille, suivis par les services de la PJJ ont été incarcérés en 2009 (pour mémoire ils étaient 56 en 2008)

➤ **41** sur le ressort du TGI de Meaux

➤ **20** sur le ressort du TGI de Melun

Une vingtaine d'entre eux étaient déjà incarcérés en 2008 pour la même affaire et parmi ces 61 jeunes, une quinzaine ont été incarcérés plus d'une fois entre 2007 et 2009.

Au 31 12 2009, 20 jeunes étaient incarcérés ; 7 mineurs et 13 jeunes majeurs. En 2008 le nombre de jeunes incarcérés était de 19 (13 mineurs et 6 jeunes majeurs), on constate une stabilité dans le nombre de jeunes mais une totale inversion entre le nombre de mineurs et de jeunes majeurs incarcérés.

Outre le suivi des mineurs incarcérés effectué par les services de milieu ouvert et les unités éducatives auprès du tribunal, la commission de suivi des mineurs incarcérés se réunit une fois par mois au Centre de Jeunes détenus de Fleury.

### **L' Education nationale**

Dans le cadre de la prévention de l'échec scolaire et de la lutte contre les violences en milieu scolaire, la PJJ participe au dispositif relais en partenariat avec l'éducation nationale et le conseil général, aux cellules de veille éducative et aux dispositifs de réussite éducative. Cette implication des services de la PJJ est variable selon le territoire.

Le dispositif partenarial (Education Nationale, Juridiction de Meaux, Ville de Meaux et PJJ) dit Dispositif de Poursuite de Scolarisation (DPS), accueille pour la troisième année des jeunes issus des 5 collèges de Meaux et plus récemment des collèges de Crégy et Trilport. Pour l'année civile 2009, **29** élèves ont été accueillis sur le dispositif soit dans le cadre d'une mesure conservatoire, soit en attente de réaffectation à la suite d'une exclusion par conseil de discipline. Parmi ces 29 élèves, 19 sont issus des classes de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> dont les 3 seules filles venues sur le dispositif.

Les expositions « moi jeune citoyen » et « 13/18 questions de justice » continuent à circuler dans les établissements scolaires. Le SAN de Sénart a acquis « moi jeune citoyen » ce qui permettra à terme de faire bénéficier tous les collégiens de ce district d'une sensibilisation à la citoyenneté par l'intermédiaire notamment des adultes relais formés avec l'aide du service PJJ du territoire.

### **Politique en santé**

La prise en compte de la santé des jeunes sous main de justice est une priorité de la Direction de la PJJ. Le projet stratégique interrégional de l'Ile de France –Outre Mer souligne l'importance d'améliorer le parcours des jeunes en développant une stratégie d'alliance entre l'éducatif et le sanitaire. Outre les bilans infirmiers et bilans de santé systématiques pour les jeunes placés et accueillis dans les UEAJ et à la demande des services pour les jeunes suivis en milieu ouvert, plusieurs actions de prévention dans les domaines des addictions de l'alimentation, de la sexualité, des conduites à risques ont été réalisées de nouveau cette année.

### **La PJJ et les politiques publiques**

Le Directeur Territorial de la PJJ participe en tant que représentant d'un service déconcentré de l'Etat aux instances départementales. Conseil Départemental de Prévention (CDP), Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD), Cellule Départementale du dispositif Ville Vie Vacances (VVV).

Dans le cadre de la prévention de la délinquance et de la récidive, les services de la PJJ participent aux instances communales et intercommunales :

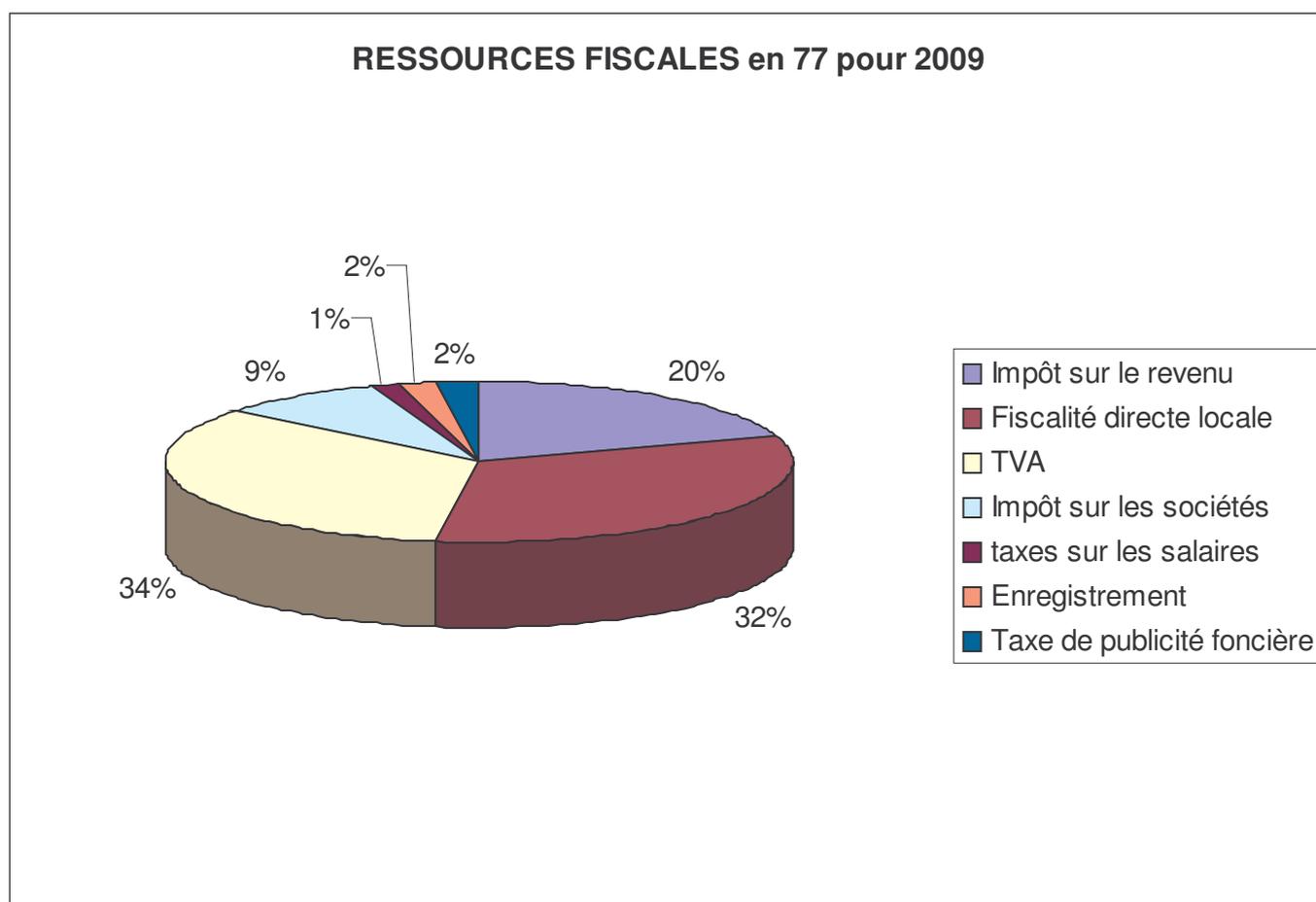
contrats locaux ou Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD et CISPD), selon une géographie prioritaire d'intervention. Les directeurs des services de milieu ouvert sont compétents pour représenter le directeur départemental PJJ dans le cadre du partenariat et des politiques publiques sur leur territoire d'intervention. Le partenariat avec les communes permet d'apporter des réponses éducatives aux actes de délinquance grâce à la signature de conventions cadre relative au travail d'intérêt général (TIG) et à la réparation pénale.

Les centres d'action éducative concernés assurent des permanences, à la demande, dans les Maisons de Justice et de Droit (MJD). La permanence à la MJD est régulière et formalisée à Meaux.

## C - L'impact économique de l'Etat dans le département

### 1. Les recettes de l'Etat en Seine-et-Marne pour 2009

	Montants en €
Impôt sur le revenu	1 131 958 000
Fiscalité directe locale	1 847 544 000
TVA	1 912 000 000
Impôts sur les sociétés	490 500 000
Taxes sur les salaires	78 800 000
Enregistrement	123 600 000
Taxe de publicité foncière	119 400 000
<b>Total recettes</b>	<b>5 703 802 000</b>



## 2. Les dépenses de personnels en 2009 (hors justice)

Services	Montants en €
Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS)	1 543 022
Trésorerie Générale	38 105 627
Direction des Services Fiscaux	58 760 770
Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) groupe de subdivisions 77	2 130 600
Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP)	NC
Services départementaux de l'éducation nationale et personnels enseignants	1 155 848 152
Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA)	21 418 000
Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DDPJJ)	7 582 420
Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS)	6 448 186
Police	170 592 596
Gendarmerie	NC
Défense	14 465 778
Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la répression des Fraudes (DGCCRF) Unité Départementale (UD) 77	2 599 913
Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP)	6 124 693
Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV)	1 294 100
Préfecture 77	21 126 170
Tribunal Administratif	1 717 823
Direction des Douanes Paris-Est	89 725 878
<b>Total</b>	<b>1 599 483 730</b>

NC = Non communiqué

## 3. Les dépenses d'intervention, dotations, subventions, aides versées par l'Etat en 2009

Services	Montants en €
DDJS	2 185 966
Politique de la ville	321 869 757
Culture	3 447 346
DRIRE groupe de subdivisions 77	1 190 000
DDEA	23 650 000
Défense	2 213 549
DDASS	53 175 181
Transferts financiers de l'Etat vers les Collectivités Locales (cf. tableau ci-après)	799 778 806
Fonds National pour l'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)	50 000
FRED	826 000
Fonds Structurels Européens (FEDER, FSE)	3 002 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 211 388 605</b>

**LES TRANSFERTS FINANCIERS AUX COLLECTIVITES LOCALES**

Intitulé	2008 (en€)	2009 (en €)	Variation en %	Observations
<b>LES AIDES AU FONCTIONNEMENT</b>				
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) Forfaitaire	525 983 908,00	454 201 914	-13,64	
DGF Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	31645 438,00	33 055 849	4,45	
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	10 198 424,00	10 911 612	6,9	
DGF Dotation pour activités syndicales	39 902,72	32 486,09	-18,58	
Dotation Spéciale Instituteurs (DSI)	569 457,00	422 408	-25,82	
Dotation élu local	672 931,00	660 118	-1,9	
<b>TOTAL</b>	<b>569 110 060,72</b>	<b>499 284 387</b>	<b>-12,26</b>	
<b>LES AIDES A L'INVESTISSEMENT</b>				
Dotation Globale d'Equipement (DGE)	7 392 058,00	7 377 175	-0,2	
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	84 353 162,83	162 993 967	48	Plan de relance de l'économie 2009
Versement du produit des amendes de police	2 071 079,00	1 646 933	-20	
Dotation de développement rural (DDR) versée		1 384 376		
Fonds d' intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) versé		633 041		
Réserve parlementaire	1 126 481	2 446 093		
<b>TOTAL</b>	<b>94 942 780,83</b>	<b>176 481 585</b>	<b>83</b>	
<b>Les compensations financières</b>				
Compensations pour exonération de taxes foncières	8 838 603,00	8 859 537	0,23	
Compensations pour exonération de taxe d'habitation	8 950 605,00	12 577 252	40,5	
Compensation pour exonération de taxe professionnelle	15 887 410,00	8 772 716	-44,78	
Compensation pour diminution de dotation de compensation de taxe professionnelle	11 268 067,00	7 337 162	-34,88	
Compensations pour réduction de droits de mutation	153 503,00	129 778	-15,45	
<b>TOTAL</b>	<b>45 098 188,00</b>	<b>37 666 445</b>	<b>-16,47</b>	
<b>LES MECANISMES DE PEREQUATION</b>				
Dotation nationale de péréquation (ex-Fonds National de Péréquation-FNP)	17 736 772,00	18 575 305	4,72	
Pertes de bases de TP et de redevance des mines (ex-FNTP)	560 982,00	3 167 190	464,5	
Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF)	29 073 814,00	28 177 718	-3,08	
Fonds Départemental de Taxe Professionnelle	29 323 000,00	26 743 864	-8,79	
Fonds Départemental de Péréquation des droits de mutation	21 772 591,64	8 558 388	-60,69	
Fonds commun de la redevance des mines- (à répartir par le conseil général)	445 521,00	501 349	12,5	
<b>TOTAL</b>	<b>98 912 680,64</b>	<b>85 723 814</b>	<b>-13,33</b>	
Dotation Générale de Décentralisation (DGD) documents d'urbanisme	461 212,94	549 929,35	0,19	
DGD contrats d'assurance	55 795,00	62 646	0,12	
<b>TOTAL</b>	<b>517 007,94</b>	<b>612 575,35</b>	<b>18,48</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>807 454 237,13</b>	<b>799 778 806,44</b>	<b>-1,5</b>	

## B – Les chiffres clés de la Seine-et-Marne

### Territoire et population

- ◆ Superficie du département : 5 915 km<sup>2</sup>
- ◆ Superficie des espaces naturels et ruraux :
  - ▶ espace rural MOS 2003 : 5 246 km<sup>2</sup>
  - ▶ espace urbain construit : 471 km<sup>2</sup>
  - ▶ espace urbain couvert : 193 km<sup>2</sup>
- ◆ Circonscriptions administratives (annexe 3)
  - ▶ 1 préfecture : Melun
  - ▶ 4 sous-préfectures : Meaux, Torcy, Provins, Fontainebleau

### Intercommunalité (annexe 2)

- ◆ 3 Syndicats d'Agglomérations Nouvelles (SAN) : Sénart, Val Maubuée et Val d'Europe
- ◆ 5 communautés d'agglomération : Meaux, Melun Val de Seine, Marne et Gondoire, Marne et Chantreine, Brie Francilienne
- ◆ 33 communautés de communes

**Population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2009** : 1 310 646 habitants (source : Insee)

- ◆ Densité de population : 219 habitants/km<sup>2</sup>

### Economie

- ◆ Nombre d'entreprises au 31/12/08 : 26 745 (au moins 1 salarié)

Les principaux secteurs d'activité économiques dans le 77 (3<sup>ème</sup> trimestre 2009)

	77	Ile de France
Industrie	15,7%	11 %
Construction	9,8%	6,1 %
Tertiaire	74,5%	82,9 %

(Source : GARP)

## Bilan de l'activité de la CDAC

	2008	2009 (*)
Nombre de dossiers enregistrés	45	29
Nombre de m <sup>2</sup> enregistrés	142 630 m <sup>2</sup>	77 272 m <sup>2</sup>
Surface de vente autorisée	30 742 m <sup>2</sup>	49 772 m <sup>2</sup>
Surface de vente refusée	9 221 m <sup>2</sup>	3 000 m <sup>2</sup>

*La différence entre les m<sup>2</sup> enregistrés et les m<sup>2</sup> autorisés et refusés correspond aux dossiers retirés avant séance et à ceux n'ayant pas été encore inscrits à l'ordre du jour d'une CDAC.*

(\*) Depuis la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008, seuls les projets à partir de 1 000 m<sup>2</sup> ou devant les dépasser après extension sont soumis à la CDAC.

◆ **Pôles de Compétitivité** : Le département de Seine-et-Marne adhère à 3 pôles de compétitivité en Ile-de-France « Cap Digital », « Astech » aéronautique, « ville et mobilité durables ».

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire donné, des entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation pour initier des synergies et des coopérations. D'autres partenaires dont les pouvoirs publics, nationaux et locaux, ainsi que des services aux membres du pôle sont associés. L'enjeu est de développer des projets collaboratifs et innovants pour permettre aux entreprises impliquées de prendre une position de premier plan dans leurs domaines en France et à l'international.

◆ **Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) : 27 communes** (Arrêté du 30/12/05 constatant le classement des communes en ZRR).

◆ **Pôle d'Excellence Rurale (PER) : 1** sur le territoire de la Communauté de Communes du Provinois intitulé : « Conception et mise en œuvre d'une offre touristique et cinématographique de qualité » (Décret n° 2007 - 256 du 27/02/07, attribuant le label PER).

◆ **Zones d'Aide à Finalité Régionale (AFR) 2007-2013** (adoption par la Commission Européenne le 7/03/07) : **43 communes concernées** (95 500 habitants) sur les secteurs de Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Provins.

Extension du zonage AFR par décret du N°2009-925 du 27 juillet 2009, au site de Sourdun, dans le cadre du contrat de redynamisation du site de Défense de Provins-Sourdun. Soit **9 communes** : Augers-en-Brie, Beauchery-Saint-Martin, Champcenest, Courchamp, Léchelle, Poigny, Sainte-colombe, Sourdun, Vulaines-les-Provins, qui représentent **4 831 habitants**.

Ce qui porte à **52 communes** du département (100 331 habitants) bénéficiant du dispositif.

## Emploi

- ◆ Nombre d'emplois total en 2007 : **436 566** (source INSEE) **année 2008 non parue**
- ◆ Nombre d'emplois salariés : **310 828** (source UNEDIC 4<sup>ème</sup> trimestre 2009) (-3 % d'évolution sur 1 an)

### **Situation du chômage au 31/03/10 (catégorie A, anciennes cat. 1+2+3 hors activités réduites)**

	Seine-et-Marne	Ile-de-France	France
Taux de chômage (4 <sup>ème</sup> trimestre 2009)	<b>7,4 %</b>	<b>8,4 %</b>	<b>9,6 %</b>
Part des jeunes de moins de 25 ans (fin mars 2010)	<b>18,1 %</b> ↓	<b>12,4 %</b> ↓	<b>17,2 %</b> ↓
Part des Demandeurs d'Emploi Longue durée (DELD) dans les Demandeurs d'Emploi de Fin de Mois (DEFM) (catégories ABC)	<b>30,8 %</b> ↗	<b>34,9 %</b> ↗	<b>35,3 %</b> ↗

(source ministère du travail)

## Politique de la ville

<b>La mise en œuvre de la politique de la ville</b>	
Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS)	◆ <b>11</b> contrats concernant <b>20</b> communes : Melun, Dammarie-Lès-Lys, le Mée-sur-Seine, Meaux, Montereau-Fault-Yonne, Nemours, Provins, Chelles, Roissy-en-Brie, Sénart (Savigny-le-Temple, Moissy Cramayel, Lieusaint, Nandy, Combs-la-Ville, Vert-Saint-Denis) et le Val Maubuée (Champs-sur-Marne, Lognes, Noisiel, Torcy, Emerainville)
Projets de rénovation urbaine (PRU)	◆ <b>6</b> validés par l'ANRU : Montereau-Fault-Yonne, Meaux et Dammarie les Lys, le Mée-sur-Seine, Melun et Nemours
Zones urbaines sensibles (ZUS)	<b>9</b>
Zones franches urbaines (ZFU)	◆ <b>3</b> Meaux, Montereau-Fault-Yonne et Melun
Zone de dynamisation urbaine (ZRU)	◆ <b>6</b> Dammarie-Lès-Lys, le Mée-sur-Seine, Provins, Melun, Meaux, Montereau-Fault-Yonne
Equipes de Réussite Educative (ERE)	

## Logement

	2008	2009
Logements sociaux financés	2 118	2 503
Nombre de communes concernées par les dispositions de l'article 55 de la loi SRU	60	75
Nombre de communes déficitaires (moins de 20% de logements locatifs sociaux)	24	25
Nombre de communes faisant l'objet d'un contrat de mixité sociale	6	6

## Solidarité

bénéficiaires d'aides au logement :  
9 724 dossiers d'impayés de loyers dans le cadre de l'APL, traités dans l'année.

## Sport

	Nombre total en 77 pour 2009
Associations d'animation agréées « jeunesse et éducation populaire »	295
Comités sportifs	72
Clubs sportifs agréés	1 406
Licenciés sportifs	281 451
Équipements sportifs recensés	4 044 (soit 33,90 équipements pour 10 000 habitants ce qui place le département dans la moyenne des départements franciliens)
Structures sportives locales	876
Comités sportifs départementaux qui se sont vus octroyés des subventions de la DDJS	56
Associations de jeunesse ayant bénéficié de subventions de la direction départementale de la jeunesse et des sports	74
Accueils de loisirs sans hébergement du département déclarés auprès de la DDJS	542 (112 652 mineurs ont été accueillis en 2009, dont 45 494 enfants de moins de 6 ans, 56 822 enfants de 6 à 11 ans et 10 436 jeunes de 12 à 17 ans)

## Transport

### Sécurité routière

	2005	2006	2007	2008	2009
Accidents corporels	1 380	1 143	1 168	1 129	954 (-8%)
Nbre de tués	116	107	87	104	86 (-17%)
Nbre de blessés	1 864	1 471	1 537	1 562	1217 (-15,5%)

## Santé

◆ Données concernant l'alimentation en eau distribuée non-conforme :

- 157 communes (30,5 % des communes du département de Seine-et-Marne) distribuent une eau non-conforme pour l'un ou plusieurs des paramètres Nitrates (25), Pesticides (138), Fluor (4) et Sélénium (35), représentant 141 429 personnes (11,1 % de sa population). Certaines communes ont une eau non-conforme pour plusieurs paramètres.
- 42 communes (8,1 %) en restriction d'usage de l'eau pour les paramètres Nitrates (12), Pesticides (9), Fluor (4) et Sélénium (4) représentant 29 796 personnes (2.3%)

## Environnement

◆ **Protection des espaces naturels**

Sites classés ou inscrits au titre de la loi de 1930	<b>91</b> soit 57 844 hectares
Natura 2000	<b>18 sites</b>

◆ **Espaces protégés**

Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP)	<b>18</b> (Provins, Melun, Bray-sur-Seine, Thomery, Seine-Port, Larchant, Barbizon, Rosay-en-Brie, Maincy, Le Chatelet-en-Brie, Brie-Comte-Robert, Couilly-Pont-aux-Dames, Jossigny, Voulangis, Crécy-la-Chapelle, Lagny-sur-Marne, Villeneuve-le-Comte, Montceaux-les-Meaux)
Périmètre de Protection Modifié (PPM) autour des Monuments Historiques	<b>21</b>

### Déchets non dangereux (ménagers et assimilés) Bilan 2009

◆ Centres de stockage : tonnages enfouis

Installations	2009	
	Total (en tonne)	Dont 77 (en tonne)
REP Claye-Souilly	864 340	279 114
REP Monthyon	0	0
REP Fouju-Moisenay	81 595	49 764
CAPOULADE Isles-les-Meldeuses	134 538	33 066
SITA Soignolles 2	260 010	62 400
Total	<b>1 340 483</b>	<b>424 344</b>

(Source : DRIRE IDF GS 77)

Installations	2009	
	Exploitant / Syndicat	Total
Montereau-Fault-Yonne	GENERIS / SIRMOTOM	22 765
Vaux-le-Pénil	GENERIS / SMITOM Centre-Ouest	129 413
Saint-Thibault -des-Vignes	NOVERGIE / SIETREM	145 973
Monthyon	SMITOM Nord (avec SOMOVAL) / SMITOM Nord	121 838
<b>Total</b>		<b>419 838</b>

(Source : DRIRE IDF GS 7)

### Production de matériaux

	2005 (en tonne)	2006 (en tonne)	2007 (en tonne)	2008 (en tonne)	2009 (en tonne)
Sables et graviers	5 165 000	5 106 212	6 508 651	5 452 036	5 160 866
Sablon	395 000	365 500	318 566	290 982	174 235
Sable industriel	1 752 000	1 800 000	1 882 252	1 958 483	1 636 589
Argile	75 300	66 600	69 650	68 310	64 470
Calcaires	1 826 000	1 408 400	1 932 508	2 012 275	1 686 063
Gypse					
Pole 77+93	1 807 000	1 871 700	1 917 674	1 303 091	1 724 428
77 seul	1 017 294	1 247 684	1 304 325	1 303 091	1 295 042
Chailles	400 000	360 000	380 000	220 000	290 000
Pétrole	321 600	268 068	205 346	2180103	173 404

### Culture/Patrimoine

<b>Monuments historiques protégés au 31/12/2009</b>	<b>599</b>
Dont classés	<b>206</b>
Dont inscrits	<b>393</b>

Espaces protégés	
ZPPAUP	<b>18</b> Provins, Melun, Bray-sur-Seine, Thomery, Seine-Port, Larchant, Barbizon, Rosay-en-Brie, Maincy, Le Châtelet-en-Brie, Brie-Comte-Robert, Couilly-Pont-aux-Dames, Jossigny, Voulangis, Crécy-la-Chapelle, Lagny-sur-Marne, Villeneuve le Comte, Montceaux-les-Meaux
Périmètre de Protection Modifié (PPM) autour des Monuments Historiques	<b>21</b>

<b>Archéologie</b>		
Préventive	Diagnostics <b>51</b>	Fouilles préventives <b>13</b>
Programmée	Fouilles programmées <b>4</b>	

<b>Ville et pays d'art et d'histoire</b>	<b>2</b> : Meaux et Noisiel
--	-----------------------------

<b>Musées de France</b>	
Nationaux	<b>1</b> château de Fontainebleau
Territoriaux	<b>18</b>
Acquisitions soutenues par le FRAM	Fonds photographique Yvette Troipoux pour le Musée de Coulommiers Nombre d'expositions temporaires organisées dans l'année : <b>9</b>

<b>Livre et lecture</b>	
Construction et aménagement des bibliothèques de lecture publique	<b>2 129 022 €</b> <i>dont notamment</i> : lancement de l'opération de construction d'une médiathèque à Chelles (communauté d'agglomération de Marne et Chantereine) : 3 590 m <sup>2</sup> ; poursuite des opérations de construction de 2 grands équipements : Savigny le Temple (San Sénart) : 2 250 m <sup>2</sup> et Serris (San Val d'Europe) : 3 432 m <sup>2</sup>

<b>Théâtres et spectacles</b>	
Scènes nationales	<b>2</b> : la ferme du Buisson à Noisiel et La Coupole à Sénart
Scènes conventionnées	<b>1</b> : Théâtre de Chelles
Compagnies en résidence d'implantation conventionnées	<b>4</b> : Nangis, Saint-Fargeau, Lieusaint, Coulommiers
Compagnies dramatiques professionnelles conventionnées	<b>6</b> : la Ferté sous Jouarre, Nemours, Lieusaint, Villemaréchal, Fontainebleau, Melun
Aides à la production	<b>2</b>

<b>Musique et danse</b>	
Scènes de musiques actuelles	<b>2</b> File 7/ café musique du Val d'Europe à Magny le Hongre et l'Empreinte à Savigny-le-Temple
Résidence chorégraphique	théâtre de Chelles (La Cie D'Kabal et Delbecq)
Ensemble conventionné	<b>1</b> « Ensemble FA 7 » à Noisiel
Réseau de musiques actuelles	Le Pince Oreilles à Savigny-le-Temple le « Centre des Musiques Didier Lockwood » à Dammarie-Les-Lys
Conservatoire à rayonnement départemental	l'association Act'art à Melun, « SAN du Val Maubuée /Marne la Vallée »

<b>Arts plastiques</b>	
Centres d'art contemporain	2 la Ferme du Buisson à Noisiel et le centre photographique d'IDF à Pontault-Combault
1 %	4 aux collèges de Meaux et de Lognes, à la bibliothèque centrale de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée à Champs-sur-Marne et au futur pôle scientifique et technique à Champs-sur-Marne

<b>Cinéma, audiovisuel et multimédia</b>	
Salles classées art et essai	<b>14</b>
Manifestation cinématographique	Festival de cinéma « L'enfant et le 7ème art » (23 villes sur trois départements (77, 91 et 78) participent à ce festival)

<b>Education artistique et culturelle</b>	
Ecoles, collèges et lycées au cinéma Dont	16 272 élèves (au total)
Apprentis et Lycéens au cinéma	4 465 élèves
Ecole au cinéma	5 883 écoliers
Collège au cinéma :	5 924 collégiens

<b>Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>	<b>Au total : 1 167 élèves concernés</b> (dont 497 élèves en ZEP à travers 6 actions), 12 établissements scolaires et 9 structures culturelles
Ateliers artistiques	<b>15 ateliers</b>
Autres dispositifs : projets fédérateurs	<b>21 actions</b>
Options facultatives	<b>9</b>
Enseignements obligatoires	<b>3</b>
Formation des enseignants et des intervenants	<b>1 action</b>

Culture à l'hôpital	<b>1 action</b> dans le cadre de la convention avec l'ARH au centre de réadaptation de Coubert, avec la scène nationale La Coupole
Culture et Justice	<b>1 action</b> à la Maison d'arrêt de Melun avec l'association Act'art
Culture et Handicap	<b>1 action</b> au lycée d'enseignement professionnel Villedatour à Pontault-Combault
Développement culturel	<b>4 actions</b> : à Pontault-Combault (CPIF) ; à Noisiel à la Ferme du Buisson, au théâtre de Chelles et avec l'association Act'art scènes rurales

**DELIVRANCE DE TITRES EN 2009  
COMPARAISON AVEC 2008  
ENSEMBLE DU DEPARTEMENT**

Intitulé	2005	2006	2007	2008	2009	écart 2008/2009
Nombre de CNI	122 702	121 648	119 212	126 495	<b>129 580</b>	+ 2,4%
Nombre de passeports	71 584	57 706	74 015	76 691	<b>58 855 (x)</b>	- 23,3%
Nombre de cartes grises	247 323	251 385	251 783	243 403	<b>222 392 (xx)</b>	- 8,6%
Nombre de permis de conduire	49 609	54 235	47 042	51 169	<b>55 411</b>	+ 8,3%

(Source : pilote)

(x) passeports biométriques (28 738) – électroniques (28 973) –urgence (1 144)

(xx) les CPI sont comptés comme CG (15 761 télétransmises, 116 297 temps réel, 90 334 SIV)

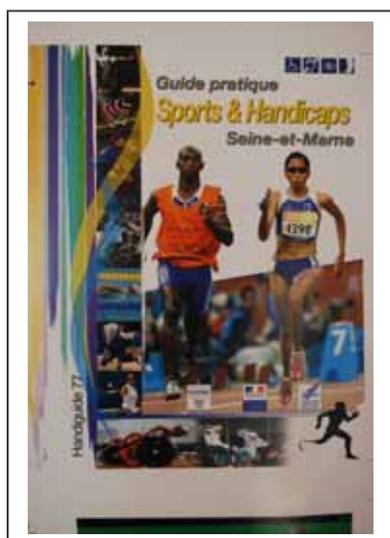
## C – Les principaux évènements de 2009

### Février

➤ **6 février** : présentation à la presse du « Guide pratique Sports et handicaps de Seine-et-Marne » Il s'agit d'un livret format A5 de 52 pages recensant les associations s'impliquant ou souhaitant s'impliquer dans le domaine du handicap.

Ce guide pratique est accessible aux déficients visuels par l'intermédiaire d'un compact disque audio, réalisé par le sonorium francophone, donnant lecture du contenu du guide.

La dernière de couverture est illustrée d'un texte en braille indiquant la présence de ce compact disque.



➤ Trois réunions Application du Droit des Sols ont été organisées pour les instructeurs ADS de la DDEA, les **10 février**, 16 juin et 23 octobre. Les réunions des 10 février et 23 octobre étaient également ouvertes aux communes du département.

### Mars

➤ 27 et 28 mars : salon des énergies renouvelables et de l'habitat à Chelles, organisé par la ville de Chelles et la communauté d'agglomération de Marne-et-Chantierine, auquel la direction des services fiscaux a participé, a permis aux usagers de poser de nombreuses questions sur les avantages fiscaux liés aux énergies renouvelables.



➤ Lancement par le secrétariat d'État à la Politique de la ville de la concertation nationale sur la révision de la géographie prioritaire destinée à recueillir l'avis des acteurs concernés. Cette concertation a été déclinée localement par la préfecture auprès des principaux partenaires de la politique de la ville. Un séminaire a été organisé en mai 2009, et à son issue une synthèse a été réalisée à partir des avis émis par les participants.

## Avril

➤ **26 avril** : journée des services publics à Lagny-sur-Marne. Le public a pu rencontrer les agents de la DGFIP présents à un stand et découvrir les services offerts par le biais du portail fiscal et notamment les sites [impôts.gouv.fr](http://impôts.gouv.fr) et [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr). et se renseigner sur les métiers de la DGFIP.



## Mai

➤ **26 mai** : Signature du contrat de redynamisation du site de défense (CRSD) de Provins-Sourduin pour un montant de 10 M€ d'aides de l'Etat, suite à la décision N°11862/DEF 17/06/08 portant transfert du 2<sup>ème</sup> Régiment de Hussards de Sourduin (composé de 900 personnels civils et militaires représentant 463 familles) vers Haguenau.

## Juin

➤ **2 juin 2009** : Colloque organisé par la DDEA, « zone particulière de circulation », il s'agissait d'une journée d'échanges avec les élus sur le thème : « Apaiser la circulation en milieu urbain ».

➤ **8 et 17 juin** : Réunions sur le pass-foncier : les élus et les professionnels du logement étaient conviés à deux réunions à Dammarie-les-Lys et à Crégy-les-Meaux afin de leur présenter le dispositif du pass-foncier.

➤ **18 Juin 2009** La DDTEFP a organisé une rencontre avec l'ensemble des acteurs institutionnels et économiques de Seine-et-Marne et les entreprises, afin de leur présenter l'ensemble des outils anti-crise auxquels il pouvait être fait appel.

➤ ➤ **19 juin 2009**, le Service des Impôts des Particuliers de Montereau a été inauguré par Michel GUILLOT, Préfet de Seine-et-Marne, en présence de Monsieur Pierre-Louis MARIEL, Trésorier-Payeur Général et de Monsieur Albert THUMANN, Directeur des Services Fiscaux.

Les nouveaux services rendus possibles par la réunion des services de l'assiette et du recouvrement ont été présentés aux usagers. Monsieur le Préfet a notamment souligné que la mise en place des SIP était emblématique de la réforme de l'Etat.



En parallèle de cette inauguration, une Journée Porte Ouverte (JPO) a été organisée, avec notamment, la réunion du Comité Local des Usagers Particuliers (le CLUP).

Au cours de celui-ci, les échanges se sont pour l'essentiel concentrés sur la nouvelle structuration des services induite par la création des SIP ainsi que sur les relations entre les agents et les usagers.



## Septembre

➤ **Du 16 au 22 septembre**, semaine européenne de la mobilité et de la sécurité routière. Pour la première fois en 2009, le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer a réuni deux événements majeurs, la semaine européenne de la mobilité et la semaine sécurité routière, pour créer un seul temps fort annuel et faire résonner le message : « Bougez autrement ». La semaine a été l'occasion de signer de nouvelles chartes d'engagements réciproques entre l'Etat, les socio-professionnels et les associations. Des initiatives ont été soutenues par la coordination routière et financées dans le cadre du plan annuel d'actions de sécurité routière, dont l'élaboration a été également assurée par la DDEA : forum, conférence, concours... La DDEA a en outre monté des actions pédagogiques et de sensibilisation pour ses agents.

➤ **24 septembre** : Journée « motard d'un jour ». Cette action s'inscrit dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière. C'est une journée permettant à des motards expérimentés de sensibiliser sur le terrain des élus et des techniciens des communes, de la DDEA et du Conseil Général qui sont décideurs et concepteurs des aménagements de voirie, aux spécificités et contraintes de la sécurité des deux-roues motorisés.

## Octobre

➤ **1<sup>er</sup> octobre** : Réunion d'information et d'échange à Emerainville, en direction des acteurs de l'entreprise (employeurs, représentants du personnel, organisations syndicales et professionnelles) et des acteurs régionaux et départementaux engagés sur la thématique « Egalité femmes hommes dans l'accès à l'emploi et dans le travail » dans le cadre du plan départemental pluriannuel de la Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

➤ **2 octobre** : 48<sup>ème</sup> Congrès des Maires de Seine-et-Marne tenu à Monterau-Fault-Yonne, avec pour thème central, le tourisme au sein du département : « passer d'une logique de site à une logique de territoire ».

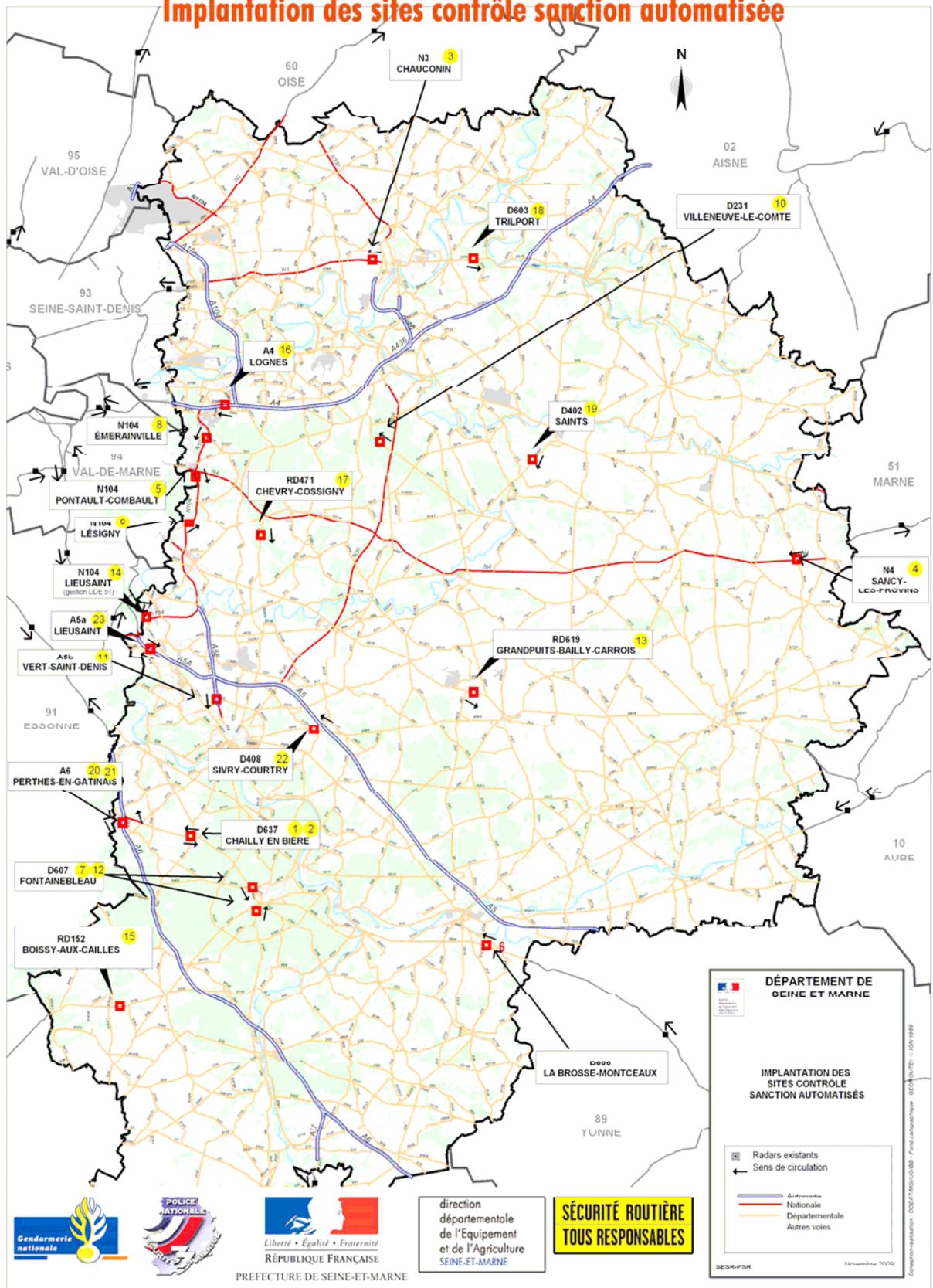
Comme classiquement, la DGFIP y a tenu un stand, et au gré des multiples questions formulées par les élus et/ou leurs représentants, une information adaptée portant notamment sur la nouvelle offre de services mises en place par les services de la DGFIP et la fiscalité directe locale a pu être communiquée.

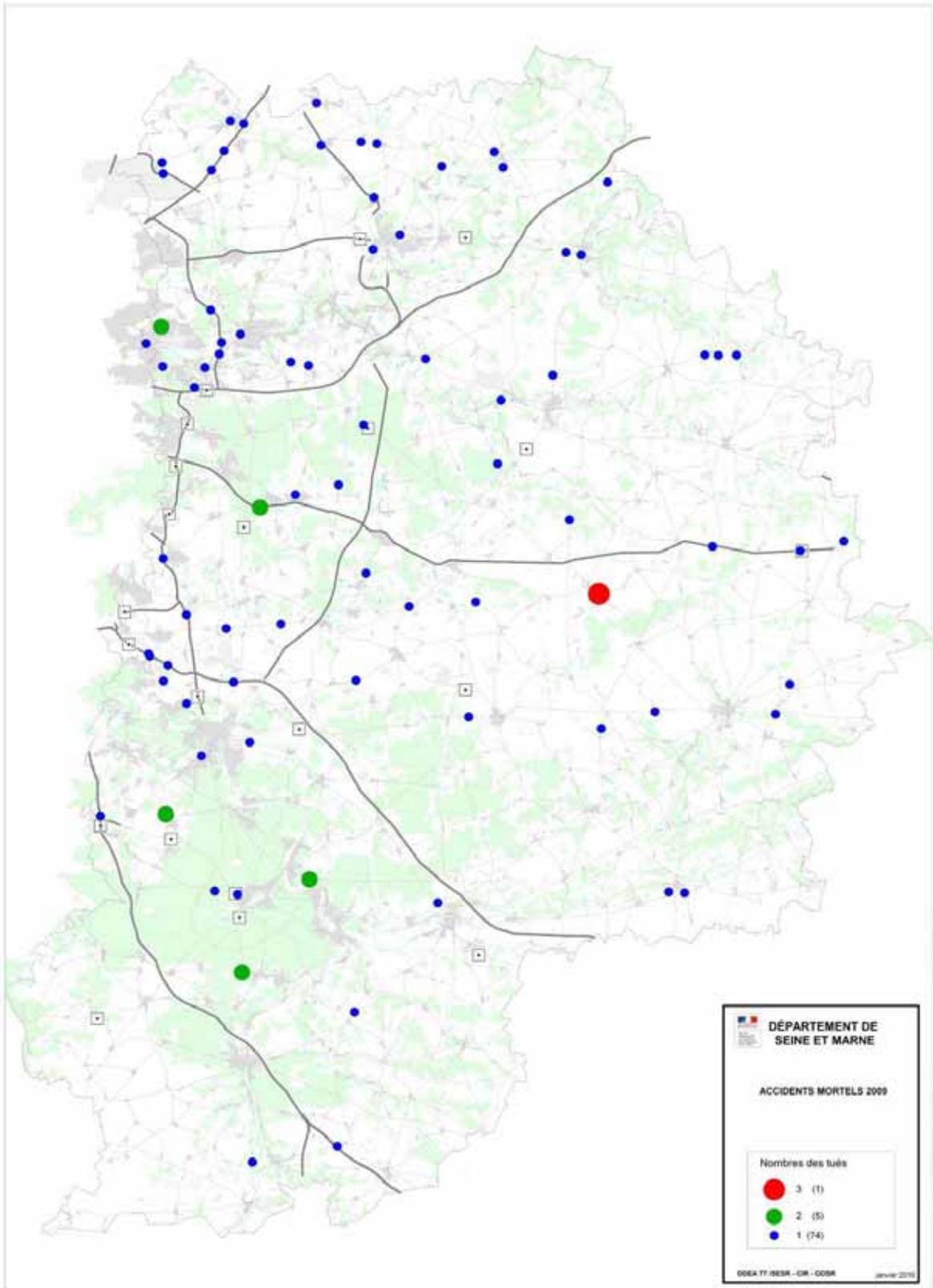


# Annexes

- ◆ Annexe 1 : Carte d'implantation des sites contrôle sanction automatisée en 2009
  
- ◆ Annexe 2 : Carte des accidents mortels en 2009
  
- ◆ Annexe 3 : Carte de « l'Intercommunalité à fiscalité propre en Seine-et-Marne »
  
- ◆ Annexe 4 : Carte de l'implantation des Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)

## Implantation des sites contrôle sanction automatisée







ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE :  
Communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle

C.G. de la Seine et Marne



Source : Préfecture de Seine-et-Marne

Conception-réalisation : DDEA77/MSI/UG/BB - Edition janvier 2010

## LE DEVELOPPEMENT ET LA RATIONALISATION DE L'INTERCOMMUNALITE

### Bilan

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, avec 3 Syndicats d'agglomération nouvelle, 5 communautés d'agglomération et 33 communautés de communes, près de 83% des communes du département sont intégrées à des EPCI à fiscalité propre (426 communes sur un total de 514) regroupant ainsi plus de 88% de la population seine-et-marnaise.

En terme de fiscalité :

10 communautés de communes ont opté pour la taxe professionnelle unique dont 6 sont éligibles à la dotation globale de fonctionnement bonifiée (entre Seine et Forêt, le Pays Créçois, la Gerbe, le Provinois, Fontainebleau Avon et Moret Seine et Loing).

8 communautés de communes ont opté pour la taxe professionnelle de zone (le pays de l'Ourcq, Val Bréon, la Plaine de France, Pays de la Goële et du Multien, les Monts de la Goële, le secteur des trois rivières, les Deux fleuves et la Brie des Moulins).

1 communauté de communes a opté pour la fiscalité mixte (la Gerbe)

Les autres communautés de communes perçoivent la fiscalité additionnelle.

### Evolutions et perspectives

La Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), mise en place à la suite des élections municipales de mars 2008, est investie d'une mission générale de suivi et de proposition tendant à renforcer la coopération intercommunale. A ce titre, et conjointement avec les services de l'Etat, elle a initié une consultation de l'ensemble des Elus concernés sur les possibilités d'évolution et de mise en œuvre de ce schéma d'orientation.

Le renforcement de l'intercommunalité s'avère en effet une nécessité qui, par la réalisation d'économies d'échelle qu'elle est susceptible de générer et par les solidarités nouvelles auxquelles elle doit naturellement conduire, est de nature à apporter une réponse adaptée aux impératifs de gestion auxquels sont aujourd'hui confrontées les communes.

le projet de loi de réforme des collectivités territoriales prévoit la rationalisation des structures intercommunales ainsi que la couverture intercommunale intégrale du territoire français à l'horizon du début de l'année 2014.

Un outil précieux sur l'intercommunalité au service de tous sur le site BANATIC <http://www.banatic.interieur.gouv.fr/Banatic2/>

BANATIC est une BAsE NAtionale d'informations sur l'InterCommunalité en France.

L'intercommunalité regroupe tous les groupements de collectivités territoriales, qu'ils soient à fiscalité propre : Communauté Urbaine (CU), Communauté d'Agglomération (CA), Communauté de Communes (CC), Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN), ou sans fiscalité propre : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM), Syndicat Mixte fermé (SM fermé), Syndicat Mixte ouvert (SM ouvert). BANATIC met à disposition des informations sur tous les groupements de collectivités territoriales portant sur leur périmètre, leur mode d'organisation et de financement ainsi que leurs compétences.

### Le schéma départemental d'orientation l'intercommunalité

Dans sa séance du 20 février 2007, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale avait validé le schéma d'orientation de l'intercommunalité

Ce document peut être consulté sur le lien suivant :

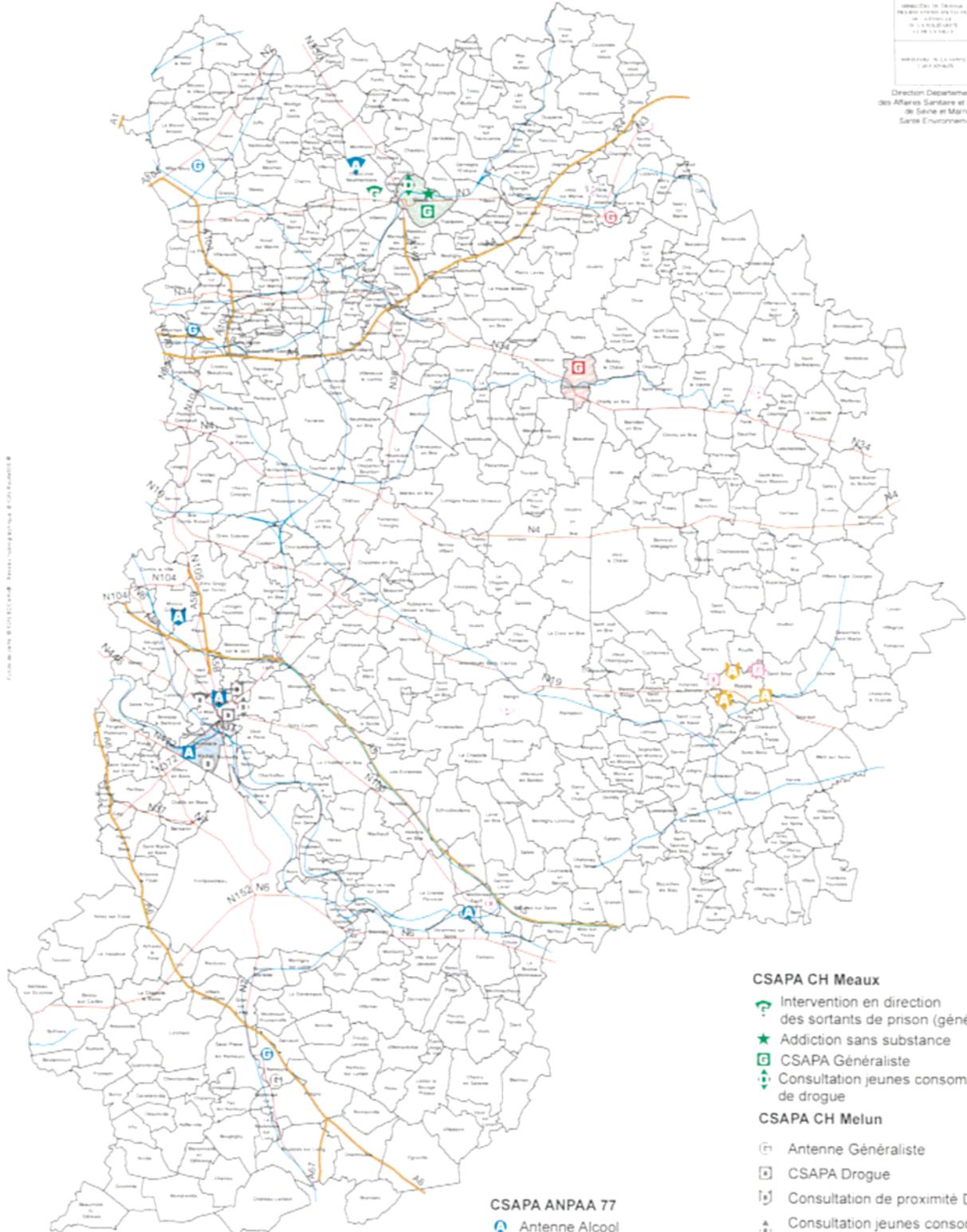
[http://www.seine-et-marne.pref.gouv.fr/sections/actualites/dossier\\_du\\_mois/schema\\_d\\_orientation/view](http://www.seine-et-marne.pref.gouv.fr/sections/actualites/dossier_du_mois/schema_d_orientation/view)

Ce schéma prévoit :

- un scénario à long terme aboutissant à une hypothèse de couverture complète du territoire départemental par des regroupements communaux avec un passage de 39 intercommunalités actuelles à 31 intercommunalités proposées.
- un scénario à moyen terme impliquant des perspectives de fusions de communautés et l'intégration d'un certain nombre de communes isolées dans des intercommunalités existantes et éventuellement reconfigurées.

# Implantation des CSAPA

  
 République Française  
 DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS  
 Direction Départementale  
 des Affaires Sanitaires et Sociales  
 de Seine-Saint-Denis  
 Santé Environnement



- APS Contact**
-  Réseau ferré
  -  Autoroutes
  -  Routes Nationales
  -  Antenne Drogue
  -  CSAPA Drogue
  -  Hébergement Généraliste
  -  Permanence Polyvalente

- CSAPA ANPAA 77**
-  Antenne Alcool
  -  Antenne Généraliste
  -  CSAPA Alcool
  -  Consultation de proximité alcool
  -  Intervention en direction des sortants de prison

- CSAPA CH Coulommiers**
-  Antenne Généraliste
  -  CSAPA Généraliste

- CSAPA CH Meaux**
-  Intervention en direction des sortants de prison (généraliste)
  -  Addiction sans substance
  -  CSAPA Généraliste
  -  Consultation jeunes consommateurs de drogue

- CSAPA CH Melun**
-  Antenne Généraliste
  -  CSAPA Drogue
  -  Consultation de proximité Drogue
  -  Consultation jeunes consommateurs de drogue
  -  Intervention en direction des sortants de prison - Drogue
  -  Permanence Drogue

- CSAPA CH Provins**
-  Autre consultation Alcool (2012)
  -  CSAPA Alcool
  -  Consultation de proximité alcool (public femme en priorité)



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DE SEINE-ET-MARNE

12 rue des Saints Pères

77 010 MELUN Cedex

☎ : 01.64.71.77.77

☎ : 01.64.37.10.35

<http://www.seine-et-marne.gouv.f>